



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2022-046**

**PUBLIÉ LE 16 MARS 2022**

# Sommaire

## **ARS NOUVELLE-AQUITAINE / Délégation Départementale de la Gironde**

- 33-2022-03-07-00006 - Arrêté portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du centre de réadaptation (association Rénovation) à Bordeaux (2 pages) Page 4
- 33-2022-03-07-00005 - Arrêté portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du centre médical La Pignada à Lège Cap Ferret (2 pages) Page 7
- 33-2022-03-07-00007 - Arrêté portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du centre médico-chirurgical Wallerstein à Arès (2 pages) Page 10

## **CHU DE BORDEAUX / SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA STRATEGIE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

- 33-2022-02-01-00030 - Nouveau guide tarification des actes du CHU de Bordeaux (56 pages) Page 13

## **DDTM DE LA GIRONDE / SAFDR**

- 33-2022-03-10-00005 - Arrêté Préfectoral régime forestier Hourtin et Naujac sur Mer (26 pages) Page 70

## **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /**

- 33-2022-02-01-00032 - arrêté d'agrément LELA (2 pages) Page 97
- 33-2022-02-28-00016 - récépissé de déclaration PELLETIER E (2 pages) Page 100
- 33-2022-02-01-00031 - récépissé de déclaration Alex Travaux Rénovation Extérieur Intérieur (1 page) Page 103
- 33-2022-02-03-00005 - récépissé de déclaration AMZIANE D (1 page) Page 105
- 33-2022-02-21-00006 - récépissé de déclaration BELLONI G (1 page) Page 107
- 33-2022-02-02-00011 - récépissé de déclaration BOURGUDIEU J (1 page) Page 109
- 33-2022-02-02-00008 - récépissé de déclaration BRETILLE F (1 page) Page 111
- 33-2022-02-02-00007 - récépissé de déclaration BRIVADY N (1 page) Page 113
- 33-2022-02-28-00017 - récépissé de déclaration CASTERA P (1 page) Page 115
- 33-2022-02-21-00013 - récépissé de déclaration CORADI A (1 page) Page 117
- 33-2022-02-21-00007 - récépissé de déclaration FRIDERICI D (1 page) Page 119
- 33-2022-02-21-00011 - récépissé de déclaration FROIDEFOND C (1 page) Page 121
- 33-2022-02-21-00014 - récépissé de déclaration KOUSSA A (1 page) Page 123
- 33-2022-02-28-00015 - récépissé de déclaration LA CLEF BORDELAISE (1 page) Page 125
- 33-2022-02-21-00009 - récépissé de déclaration LA ROSE DE PAREMPUYRE (2 pages) Page 127
- 33-2022-02-01-00033 - récépissé de déclaration LELA (2 pages) Page 130
- 33-2022-02-02-00009 - récépissé de déclaration LES"Z" DU LOGIS (1 page) Page 133

33-2022-02-21-00010 - récépissé de déclaration MAIGNAN L (1 page)	Page 135
33-2022-02-21-00008 - récépissé de déclaration MR concept Bordeaux (2 pages)	Page 137
33-2022-02-21-00005 - récépissé de déclaration OSTERMANN A (1 page)	Page 140
33-2022-02-21-00012 - récépissé de déclaration Proprement Fée (1 page)	Page 142
33-2022-03-01-00010 - récépissé de déclaration RAMPAL A (1 page)	Page 144
33-2022-02-21-00004 - récépissé de déclaration ROUD C (1 page)	Page 146
33-2022-02-02-00010 - récépissé de déclaration WEISS J (1 page)	Page 148
33-2022-02-22-00001 - récépissé modificatif de déclaration SERVADOM NOUVELLE AQUITAINE (1 page)	Page 150
<b>DIRPJJ SUD OUEST /</b>	
33-2022-03-09-00001 - Arrêté de tarif et dotation globale 2021 Institut Don Bosco Centre Scolaire Dominique Savio, 181 rue Saint François Xavier, 33170 Gradignan (4 pages)	Page 152
<b>PREFECTURE DE LA GIRONDE / BEAG</b>	
33-2022-03-11-00007 - Arrêté portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire - D'un monde à l'autre Thanatopraxie - 282 - Tresses (2 pages)	Page 157
<b>PREFECTURE DE LA GIRONDE / DCL-BCL</b>	
33-2022-03-15-00003 - Arrêté inter-préfectoral du 15 mars 2022 portant création du syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde (SYMADIG) (14 pages)	Page 160
<b>PREFECTURE DE LA GIRONDE / SOUS PREFECTURE LIBOURNE</b>	
33-2022-03-16-00001 - Arrêté du 16 mars 2022 modifiant l'arrêté n°33-2022-02-24-00003 du 24 février 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Libourne (3 pages)	Page 175
<b>SNCF Réseau /</b>	
33-2022-03-15-00002 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis à BORDEAUX, parcelles cadastrées AZ 163 et AV 141p (2 pages)	Page 179

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

33-2022-03-07-00006

Arrêté portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du centre de réadaptation (association Rénovation) à Bordeaux

Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1112-3, L.1413-14 et R1112-83 et suivants ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 183 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé,

Vu le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret du 07 octobre 2020, publié au Journal officiel de la République Française le 08 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Considérant le renouvellement des représentants des usagers appelés à siéger au sein des commissions des usagers des établissements de santé de la Gironde à compter du 03 décembre 2019 pour une durée de trois ans,

Considérant le nouvel appel à candidatures lancé par l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 11 mai 2020,

Considérant la démission adressée par un des membres précédemment désigné,

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : sont désignés représentants des usagers au sein de la commission des usagers de l'établissement CENTRE DE READAPTATION (ASSOCIATION RENOVATION) les personnes dont les noms suivent :

Titulaire	Suppléant
HOGBE Marie-Thérèse UNAFAM (UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES)	En cours de désignation

Titulaire	Suppléant
En cours de désignation	En cours de désignation

**Article 2** : Leur désignation est arrêtée pour la durée restant à courir jusqu'au prochain renouvellement.

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- soit d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 4** : la directrice adjointe de la délégation départementale de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 7 MAR, 2022

Le directeur général,



# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

33-2022-03-07-00005

Arrêté portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du centre médical La Pignada à Lège Cap Ferret

Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1112-3, L.1413-14 et R1112-83 et suivants ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 183 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé,

Vu le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret du 07 octobre 2020, publié au Journal officiel de la République Française le 08 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Considérant le renouvellement des représentants des usagers appelés à siéger au sein des commissions des usagers des établissements de santé de la Gironde à compter du 03 décembre 2019 pour une durée de trois ans,

Considérant le nouvel appel à candidatures lancé par l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 11 mai 2020,

Considérant la (les) nouvelle(s) candidature(s) adressée(s) par une ou plusieurs associations,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : sont désignés représentants des usagers au sein de la commission des usagers de l'établissement CENTRE MEDICAL LA PIGNADA les personnes dont les noms suivent :

Titulaire	Suppléant
SALAUN Didier LIGUE CONTRE LE CANCER GIRONDE	En cours de désignation

Titulaire	Suppléant
ROMEU Joël ALLIANCE DU COEUR SUD-OUEST	En cours de désignation

**Article 2** : Leur désignation est arrêtée pour la durée restant à courir jusqu'au prochain renouvellement.

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- soit d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 4** : la directrice adjointe de la délégation départementale de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 7 MAR. 2022

Le Directeur général  
  
La Directrice  
de la Délégation départementale de la Gironde  
**Bénédicte MOTTE**

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

33-2022-03-07-00007

Arrêté portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du centre médico-chirurgical Wallerstein à Arès

**Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1112-3, L.1413-14 et R1112-83 et suivants ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 183 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé,

Vu le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret du 07 octobre 2020, publié au Journal officiel de la République Française le 08 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Considérant le renouvellement des représentants des usagers appelés à siéger au sein des commissions des usagers des établissements de santé de la Gironde à compter du 03 décembre 2019 pour une durée de trois ans,

Considérant le nouvel appel à candidatures lancé par l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 11 mai 2020,

Considérant la (les) nouvelle(s) candidature(s) adressée(s) par une ou plusieurs associations,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : sont désignés représentants des usagers au sein de la commission des usagers de l'établissement CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL WALLERSTEIN les personnes dont les noms suivent :

Titulaire	Suppléant
ANDRIEUX Nicole <i>LIGUE CONTRE LE CANCER GIRONDE</i>	PATANCHON José <i>VMEH VISITES DE MALADES EN MILIEU HOSPITALIER</i>

Titulaire	Suppléant
BRANA Sophie UDAF GIRONDE	CABOT Christophe ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITE - ADMD

**Article 2** : Leur désignation est arrêtée pour la durée restant à courir jusqu'au prochain renouvellement.

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- soit d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 4** : la directrice adjointe de la délégation départementale de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le - 7 MAR. 2022

  
Le Directeur Général,  
La Directrice  
de la Délégation départementale de la Gironde

**Bénédicte MOTTE**

CHU DE BORDEAUX

33-2022-02-01-00030

Nouveau guide tarification des actes du CHU de  
Bordeaux

# DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2022/003/FIN Relative à la mise à jour du guide de la tarification du CHU

**Bordeaux, le 10 février 2022**

Le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi n° 2016-041 du 26 janvier 2016 portant modernisation du système de santé ;
- VU la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- VU la loi n°2021-502 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification ;
- VU l'article L.6141-1 du code de la santé publique relatif à l'organisation des établissements publics de santé ;
- VU l'article L.6143-7 du code de la santé publique relatif aux compétences du directeur d'établissement ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

## **DECIDE :**

### **Article 1 - Objet**

La mise à jour du guide de la tarification du CHU de Bordeaux reprenant les tarifs opposables aux usagers de l'établissement.

### **Article 2 - Mise à jour**

La version mise à jour sur le site internet du CHU de Bordeaux est la version V2022-01.

### **Article 3 - Effet et publicité**

La présente décision sera transmise aux services de la Préfecture de la Gironde et de la Trésorerie Principale du CHU de Bordeaux.

La présente décision est applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 pour les tarifs relatifs à la restauration et à l'hôtellerie.

**Le Directeur Général**

  
Stéphanie FAZI-LEBLANC  
Directrice Générale Adjointe  
du CHU de Bordeaux  
B1 Yann BUBIEN

## SOMMAIRE

dernière Mise à jour  
CHAPITRES

<b>1</b>	<b>TARIFS DE PRESTATIONS JOURNALIERES EN HOSPITALISATION</b>
1-1	TARIFS JOURNALIERS D'HOSPITALISATION
1-2	FORFAIT JOURNALIER
1-3	TARIF DE LA CHAMBRE PARTICULIERE
1-4	TARIFS D'HOSPITALISATION PROGRAMMEE PATIENTS ETRANGERS NON ASSURES SOCIAUX
1-5	TARIFS D'HEBERGEMENT
1-6	AUTRES TARIFICATIONS
<b>2</b>	<b>TARIFS OPPOSABLES A L'ASSURANCE MALADIE, ACTES, CONSULTATIONS EXTERNES ET SEJOURS</b>
2-1	TARIFS DES GROUPES HOMOGENES DE SEJOURS
2-2	INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE
2-3	ACTES ET CONSULTATIONS EXTERNES
2-4	FORFAIT TECHNIQUE
2-5	TELEMEDECINE
2-6	AUTRES TARIFICATIONS
<b>3</b>	<b>TARIFS HORS NOMENCLATURE NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE</b>
3-1	ACTIVITE EXTERNE
3-2	HOSPITALISATION
<b>4</b>	<b>TARIFS OPPOSABLES OU NON, PAR THEMATIQUE DE SOINS</b>
<b>4-1</b>	<b>TARIFS SOINS BUCCO-DENTAIRES EXTERNES</b>
4-1.1	CHIRURGIENS DENTISTES, TARIFS OPPOSABLES A L'ASSURANCE MALADIE
4-1.2	SOINS BUCCO-DENTAIRES AVEC RESTE A CHARGE AU PATIENT
4-1.3	CODES REGROUPEMENT
4-1.4	TARIFS CMUC
<b>4-2</b>	<b>IMPLANTOLOGIE</b>
4-2.1	IMPLANTOLOGIE - SOINS EXTERNES
4-2.2	IMPLANTOLOGIE - HOSPITALISATIONS
<b>4-3</b>	<b>TARIFS DE BIOLOGIE</b>
4-3.1	ACTES NOMENCLATURES OPPOSABLES ASSURANCE MALADIE
4-3.2	ACTES DE BIOLOGIE ET D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES HORS NOMENCLATURE
4-3.3	TARIFS LETTRES-CLES
4-3.4	ACTES D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
4-3.5	ACTES D'HYGIENE HOSPITALIERE
4-3.6	TOXICOLOGIE PROFESSIONNELLE
<b>4-4</b>	<b>TARIFS D'OPHTALMOLOGIE NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE</b>
4-4.1	ACTES CCAM NON PRIS EN CHARGE PAR ASSURANCE MALADIE
4-4.2	ACTES AMBULATOIRES
4-4.3	HOSPITALISATION
<b>4-5</b>	<b>SOINS ESTHETIQUES SOUMIS A TVA</b>
4-5.1	ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE
4-5.2	HOSPITALISATION
<b>4-6</b>	<b>ACTIVITE MEDICO LEGALE</b>
4-6.1	UNITE DE MEDECINE LEGALE THANATOLOGIQUE
4-6.2	UNITE DE MEDECINE LEGALE DU VIVANT
4-6.3	DEPOSITOIRE
4-6.4	LABORATOIRE PHARMACOLOGIE - TOXICOLOGIE MEDICO-LEGALE
4-6.5	PRESTATION FOETOPATHOLOGIE
4-6.6	CONSULTATIONS EXTERNES GERIATRIE
<b>4-7</b>	<b>PHARMACIE / STERILISATION</b>
4-7.1	TARIFS CONVENTIONNELS PHARMACIE
<b>5</b>	<b>ACTIVITES DE TRANSPORT MEDICALISE ET D'URGENCE</b>
5-1	TRANSPORT SMUR
5-2	UNITE MOBILE D'ASSISTANCE CARDIO-RESPIRATOIRE
5-3	GRANDS RASSEMBLEMENTS
<b>6</b>	<b>TARIFS DU LACTARIUM</b>
<b>7</b>	<b>RECHERCHE CLINIQUE</b>
<b>8</b>	<b>FORMATIONS</b>
8-1	FRAIS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS
8-2	FRAIS PEDAGOGIQUES
8-3	FORMATIONS CATALOGUE CFPPS ET CESU
8-4	AUTRES FORMATIONS
8-5	HEURES DE FORMATION PAYEE PAR LE CHU
<b>9</b>	<b>MAIN D'OEUVRE</b>
9-1	PERSONNEL NON MEDICAL (coût moyen, charges comprises)
9-2	PERSONNEL MEDICAL
<b>10</b>	<b>PRESTATIONS DE SERVICES ET LOGISTIQUES</b>
10-1	PRESTATIONS DE SERVICE
10-2	TRANSMISSION DE DOSSIERS MEDICAUX
10-3	DIVERSES FACTURATIONS

[\(Sommaire\)](#)

1 - TARIFS DE PRESTATIONS JOURNALIERES EN HOSPITALISATION						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité de facturation	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>1.1 - TARIFS JOURNALIERS D'HOSPITALISATION</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Médecine, spécialités médicales temps complet régime commun		Journée	12-mars-21	1 280,00 €	Arrêté préfectoral	
Médecine, spécialités médicales temps incomplet de jour ou de nuit régime commun		Journée	12-mars-21	911,00 €	Arrêté préfectoral	
Dialyse rénale temps incomplet de jour ou de nuit		Journée	12-mars-21	937,00 €	Arrêté préfectoral	
Moyen Séjour régime commun		Journée	1-janv-20	721,00 €	Arrêté préfectoral	
Soins de suite et de réadaptation temps complet régime commun		Journée	12-mars-21	788,00 €	Arrêté préfectoral	
Soins de suite et de réadaptation temps incomplet régime commun		Journée	12-mars-21	810,00 €	Arrêté préfectoral	
Soins de suite et de réadaptation cardiaque temps incomplet régime commun		Journée	12-mars-21	159,00 €	Arrêté préfectoral	
Moyen séjour en réadaptation cardiaque		Journée	1-févr-19	145,00 €	Arrêté préfectoral	
Séances pied diabétique		Journée	12-mars-21	486,00 €	Arrêté préfectoral	
Unité d'Hospitalisation de Courte Durée		Journée	12-mars-21	662,00 €	Arrêté préfectoral	
Chirurgie, maternité, spécialités chirurgicales temps complet régime commun		Journée	12-mars-21	1 492,00 €	Arrêté préfectoral	
Chirurgie ambulatoire de jour régime commun		Journée	12-mars-21	1 052,00 €	Arrêté préfectoral	
Spécialités coûteuses temps complet régime commun		Journée	12-mars-21	2 676,00 €	Arrêté préfectoral	
Spécialités coûteuses temps incomplet de jour régime commun		Journée	12-mars-21	1 697,00 €	Arrêté préfectoral	
Unité Médico-Psychologique de l'Adolescent et du Jeune Adulte (UMPAJA)		Journée	1-févr-19	486,00 €	Arrêté préfectoral	
UMPAJA - temps incomplet		Journée	1-févr-19	313,00 €	Arrêté préfectoral	
Psychiatrie Infanto-Juvenile - SUHEA - temps complet régime commun		Journée	12-mars-21	548,00 €	Arrêté préfectoral	
Psychiatrie Infanto-Juvenile - SUHEA - temps incomplet régime commun		Journée	12-mars-21	331,00 €	Arrêté préfectoral	
<b>1.2 FORFAIT JOURNALIER</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Forfait journalier d'hospitalisation MCO		Journée	1-janv-18	20,00 €	Arrêté ministériel	
Forfait journalier d'hospitalisation SSR		Journée	1-janv-18	20,00 €	Arrêté ministériel	
Forfait journalier d'hospitalisation Psychiatrie		Journée	1-janv-18	15,00 €	Arrêté ministériel	
<b>1.3 TARIF DE LA CHAMBRE PARTICULIERE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Tarif de la chambre particulière en hospitalisation complète MCO		Journée	1-avr-18	49,00 €	dernière Mise à jour	
Tarif de la chambre particulière en hospitalisation complète SSR		Journée	1-juil-15	37,00 €	dernière Mise à jour	
Tarif de la chambre particulière en hospitalisation complète psychiatrie		Journée	1-juil-15	32,00 €	dernière Mise à jour	
Tarif de la chambre particulière en hospitalisation de jour		Journée	1-juil-15	15,00 €	dernière Mise à jour	
<b>1.4 TARIFS D'HOSPITALISATION PROGRAMMEE PATIENTS ETRANGERS NON ASSURES SOCIAUX</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<u>Patients Etrangers de la CEE sans E112 ou Hors CEE</u>			1-juil-18	DEVIS	dernière Mise à jour	
Soins Hospitaliers non assurés sociaux	GHSE		1-janv-19	Selon tarif GHS	dernière Mise à jour	
Forfait administratif non assurés sociaux	ADME		1-janv-19	157,40 €	dernière Mise à jour	
Frais Hôtelières non assurés sociaux	HOTE	Journée	1-janv-19	563,20 €	dernière Mise à jour	
Chambre particulière non assurés sociaux	CPE	Journée	1-janv-19	49,00 €	dernière Mise à jour	
<b>1.5 TARIFS D'HEBERGEMENT</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
USLD Henri CHOUSSAT XAVIER ARNOZAN - Hébergement (UHR et chambre simple)		Journée	1-mars-21	58,97 €	Arrêté préfectoral	
USLD Henri CHOUSSAT XAVIER ARNOZAN - Tarif dépendance Gir 1 et 2		Journée	1-mars-21	24,23 €	Arrêté préfectoral	
USLD Henri CHOUSSAT XAVIER ARNOZAN - Tarif dépendance Gir 3 et 4		Journée	1-févr-20	15,38 €	Arrêté préfectoral	
USLD Henri CHOUSSAT XAVIER ARNOZAN - Tarif dépendance Gir 5 et 6		Journée	1-févr-20	6,52 €	Arrêté préfectoral	
USLD Henri CHOUSSAT XAVIER ARNOZAN - Réservation		Journée	1-mars-21	38,97 €	Arrêté préfectoral	
USLD Henri CHOUSSAT XAVIER ARNOZAN - Hébergement des résidents de moins de 60 ans		Journée	1-févr-20	81,06 €	Arrêté préfectoral	
USLD Henri CHOUSSAT XAVIER ARNOZAN - Réservation des résidents de moins de 60 ans		Journée	1-févr-20	61,06 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Hébergement chambre individuelle		Journée	1-mars-21	53,01 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Hébergement chambre double		Journée	1-mars-21	50,36 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Tarif dépendance Gir 1 et 2		Journée	1-mars-21	23,63 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Tarif dépendance Gir 3 et 4		Journée	1-mars-21	15,00 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Tarif dépendance Gir 5 et 6		Journée	1-mars-21	6,37 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Réservation chambre individuelle		Journée	1-mars-21	33,01 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Réservation chambre double		Journée	1-mars-21	30,36 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Hébergement des résidents de moins de 60 ans		Journée	1-févr-20	70,47 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Réservation des résidents de moins de 60 ans		Journée	1-févr-20	50,47 €	Arrêté préfectoral	

1 - TARIFS DE PRESTATIONS JOURNALIERES EN HOSPITALISATION						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité de facturation	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Hébergement (PASA, Hébergement temporaire, Hébergement temps complet)		Journée	1-mars-21	65,30 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Hébergement Réservation		Journée	1-mars-21	45,30 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Tarif dépendance Cir 1 et 2		Journée	1-mars-21	21,11 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Tarif dépendance Cir 3 et 4		Journée	1-mars-21	13,40 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Tarif dépendance Cir 5 et 6		Journée	1-mars-21	5,68 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Hébergement des résidents valides de - de 60 ans		Journée	1-févr-20	84,34 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Réservation des résidents valides de - de 60 ans		Journée	1-févr-20	64,34 €	Arrêté préfectoral	
MCO Hébergement pour cause exceptionnelle		Journée	1-janv-10	415,00 €	dernière Mise à jour	
<b>1.6 - AUTRES TARIFICATIONS</b>						
ticket modérateur forfaitaire - Participation assuré Hospitalisation -	PAH		1-janv-19	24,00 €	Arrêté ministériel	<a href="#">(Sommaire)</a>

[\(Sommaire\)](#)

2 - TARIFS OPPOSABLES A L'ASSURANCE MALADIE, ACTES, CONSULTATIONS EXTERNES ET SEJOURS						
LIBELLE	Code CCAM <small>(Régime de clic NGAP)</small>	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>2.1 - TARIFS DES GROUPES HOMOGENES DE SEJOURS</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032165030&amp;categorieLien=cid">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032165030&amp;categorieLien=cid</a> Arrêté du 4 mars 2016						
<b>2.2 - INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
IVG avec anesthésie générale pour un séjour dont la date de sortie est égale à la date d'entrée	AMD	Acte	1-avr-16	603,59 €	Arrêté ministériel	
IVG avec anesthésie générale pour un séjour comportant au moins une nuitée	APD	Acte	1-avr-16	664,05 €	Arrêté ministériel	
IVG sans anesthésie générale pour un séjour dont la date de sortie est égale à la date d'entrée	IMD	Acte	1-avr-16	463,25 €	Arrêté ministériel	
IVG sans anesthésie générale pour un séjour comportant au moins une nuitée	IPD	Acte	1-avr-16	506,32 €	Arrêté ministériel	
IVG médicamenteuse	AMF	Acte	1-avr-16	282,91 €	Arrêté ministériel	
IVG médicamenteuse hors établissement	AMF	Acte	1-avr-16	282,91 €	Arrêté ministériel	
<b>2.3 - ACTES ET CONSULTATIONS EXTERNES</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Actes CCAM <a href="http://www.amei.fr/accueil-de-la-ccam/telechargement/version-actuelle/index.php">lien : http://www.amei.fr/accueil-de-la-ccam/telechargement/version-actuelle/index.php</a>						
Acte d'obstétrique	ACO	Acte	1-juil-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Acte d'anesthésie	ADA	Acte	1-juil-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Acte de chirurgie	ADC	Acte	1-juil-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Acte d'échographie	ADE	Acte	1-juil-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Acte d'imagerie	ADI	Acte	1-juil-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Acte technique médical	ATM	Acte	1-juil-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Actes d'anatomie et Cytologie pathologiques	ATM	Acte	1-juil-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Actes NGAP <a href="http://www.amei.fr/professionnels-de-sante.php">lien : http://www.amei.fr/professionnels-de-sante.php</a>						
<b>MEDECINS</b>						
Consultation de médecin omnipraticien	C	Acte	1-janv-11	23,00 €	J.O. & NGAP	
Consultation avec majoration médecin généraliste	G	Acte	1-mai-17	25,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration de coordination médecin généraliste	MCG	Acte	1-juil-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration pour personnes âgées	MOP	Acte	1-mars-20	5,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration pour consultation de nuit (20h/0h et 6h/8h)	IN	Acte	1-mai-17	35,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration pour consultation de nuit (de 0h à 6h)	MM	Acte	1-mai-17	40,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration pour acte dimanche et jour férié par le médecin généraliste	F	Acte	31-déc-08	19,06 €	J.O. & NGAP	
Consultation de médecin spécialiste	CS	Acte	1-janv-11	23,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration forfaitaire transitoire applicable à la CS	MPC	Acte	1-juil-19	2,00 €	J.O. & NGAP	
Consultation de médecin spécialiste en médecine générale avec majoration médecin généraliste	GS	Acte	1-mai-17	25,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration de coordination médecin spécialiste	MCS	Acte	1-juil-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
Majorations pour acte de dimanche et jour férié par le médecin spécialiste	F	Acte	31-déc-08	19,06 €	J.O. & NGAP	
Majorations pour acte de nuit par le médecin spécialiste (sauf pédiatres)	U	Acte	31-déc-08	25,15 €	J.O. & NGAP	
Majorations pour acte réalisé en urgence par le pédiatre ou acte thérapeutique réalisé en urgence sous anesthésie générale ou locorégionale par les autres médecins (0h/6h)	S	Acte	21-mars-12	40,00 €	J.O. & NGAP	
Majorations pour acte de nuit (20h/0h et 6h/8h) par le pédiatre	P	Acte	31-déc-08	35,00 €	J.O. & NGAP	
PREMIERE CONSULTATION CONTRACEPTION et de prévention des maladies sexuellement transmissibles pour les jeunes filles de 15 à 17 ans inclus	CCP	Acte	1-nov-17	46,00 €	J.O. & NGAP	
Consultation pour examen obligatoire	COE	Acte	1-nov-17	46,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration enfant Généraliste de 0 à 6 ans	MEG	Acte	1-mai-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION de suivi et de coordination de la PEC d'un ENFANT AUTISTE par un généraliste, un pédiatre ou un psychiatre (CSE)	CCX	Acte	1-nov-17	46,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION de suivi et de coordination de la prise en charge des ENFANTS de 3 à 12 ans en risque avéré d'OBESITE (CSO)	CCX	Acte	1-nov-17	46,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION réalisée pour un NOUVEAU-NE nécessitant un suivi spécifique entre le jour de sortie de la maternité et le 28ème jour de vie (CSM)	CCX	Acte	1-nov-17	46,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION de suivi de l'enfant présentant une PATHOLOGIE CHRONIQUE GRAVE ou un HANDICAP NEURO-SENSORIEL SEVERE nécessitant un suivi régulier (EPH)	CCE	Acte	1-nov-17	60,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION de suivi des enfants de moins de 7 ans, nés GRANDS PREMATURES de moins de 32 semaines d'aménorrhée plus 6 jours, ou atteints d'une pathologie congénitale grave (CGP)	CCE	Acte	1-nov-17	60,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION de REPERAGE des signes de trouble du SPECTRE de l'AUTISME (CTE)	CCE	Acte	1-nov-17	60,00 €	J.O. & NGAP	
Nouveau Forfait Pédiatrique 0-2 ans	NFP	Acte	1-mai-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
Nouveau Forfait Pédiatrique 2-6 ans	NFE	Acte	1-mai-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
Nouveau Forfait Pédiatrique 6-16 ans si pédiatre = MF (non adressé)	NFE	Acte	1-mai-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration Enfant Pédiatre 0-6 ans	MEP	Acte	1-mai-17	4,00 €	J.O. & NGAP	
Forfait Fausse-Couche Précocoe Sans écho	FFE	Acte	1-mars-18	54,80 €	J.O. & NGAP	
Forfait Fausse-Couche Précocoe Avec écho	FEF	Acte	1-mars-18	65,45 €	J.O. & NGAP	
Consultation spécifique par médecin spécialiste en cardiologie	CSC	Acte	1-juil-17	47,73 €	J.O. & NGAP	
Majoration coordination Cardiologie	MCC	Acte	1-juil-19	3,27 €	J.O. & NGAP	
Consultation spécifique par neuropsychiatre, psychiatre et neurologue	CNPSY	Acte	1-juil-17	39,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration de coordination de la CNPSY pour psychiatre, neuro-psychiatre et neurologue	MCS	Acte	1-juil-07	5,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration forfaitaire transitoire applicable à la CNPSY	MPC	Acte	1-juil-19	2,70 €	J.O. & NGAP	
Avis Ponctuel de Consultant	APC	Acte	1-juil-18	50,00 €	J.O. & NGAP	
Avis d'expert PHPU	APU	Acte	1-oct-17	69,00 €	J.O. & NGAP	
Avis d'expert psychiatre, neuropsychiatre et neurologue	APY	Acte	1-juil-18	62,50 €	J.O. & NGAP	
Consultation de dépistage du mélanome réalisée en cabinet par le médecin spécialiste en dermatologie	CDE	acte	26-mars-12	46,00 €	J.O. & NGAP	
Soins conservateurs pratiqués par le médecin	SCM	Acte	31-déc-08	2,41 €	J.O. & NGAP	
Traitements d'orthopédie dento faciale orthodontie pratiqués par le médecin	ORT	Acte	31-déc-08	2,15 €	J.O. & NGAP	
Actes de prothèse dentaire pratiqués par le médecin	PRO	Acte	31-déc-08	2,15 €	J.O. & NGAP	
Administration de produits et prestations en environnement hospitalier	APE	Acte	1-mars-20	13,48 €	J.O. & NGAP	
Administration de produits et prestations en environnement hospitalier 2	AP2	Acte	1-mars-19	71,50 €	J.O. & NGAP	
Forfait sécurité dermatologie	FSD	Acte	22-mars-12	40,00 €	J.O. & NGAP	
Forfait d'Accueil et de Traitement des urgences	ATU	Acte	31-mars-21	27,05 €	J.O. & NGAP	
Forfait de petit matériel	FFM	Acte	31-mars-21	20,80 €	J.O. & NGAP	
Forfait Environnement Hospitalier 1	SE1	Acte	1-mars-20	76,18 €	J.O. & NGAP	
Forfait Environnement Hospitalier 2	SE2	Acte	1-mars-20	60,95 €	J.O. & NGAP	
Forfait Environnement Hospitalier 3	SE3	Acte	1-mars-20	40,62 €	J.O. & NGAP	
Forfait Environnement Hospitalier 4	SE4	Acte	1-mars-20	20,31 €	J.O. & NGAP	
<b>Cas des Médecins généralistes intervenants à l'UCSA</b>						
Majoration acte de nuit pour déplacement de médecin généraliste (20h/0h et 6h/8h)		Acte	1-juil-07	46,00 €	J.O. & circulaire	
Majoration acte de milieu de nuit déplacement de médecin généraliste (0h - 6h)		Acte	1-juil-07	55,00 €	J.O. & circulaire	
Majoration acte de dimanche et jour férié de déplacement de médecin généraliste		Acte	1-juil-07	30,00 €	J.O. & circulaire	

2 - TARIFS OPPOSABLES A L'ASSURANCE MALADIE, ACTES, CONSULTATIONS EXTERNES ET SEJOURS						
LIBELLE	Code CCAM (Regroupement) OU clé NGAP	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>BIOLOGISTES</b>						
Actes de biologie	B	Acte	5-jan-02	0,27 €	J.O. & NABM	
Actes d'anatomie et cytologie pathologiques effectués dans un laboratoire de biologie	BP	Acte	5-jan-02	0,27 €	J.O. & NABM	
Prélèvement (autre que sanguin) effectué par un biologiste non médecin	KB	Acte	5-jan-02	1,92 €	J.O. & NABM	
Prélèvement sanguin effectué par un biologiste non médecin	PB	Acte	5-jan-02	2,52 €	J.O. & NABM	
Prélèvement sanguin effectué par un technicien de laboratoire	TB	Acte	5-jan-02	2,52 €	J.O. & NABM	
Forfait sécurité pour échantillon sanguin 9003	B(3)	Acte	5-jan-02	0,79 €	J.O. & NABM	
Forfait sécurité pour traitement d'un échantillon sanguin 9105	B(4)	Acte	5-jan-02	1,08 €	J.O. & NABM	4 x B4 x 0,27€ = 1,08€
Forfait sécurité pour échantillon bactérien, mycologiques, parasitologiques 9106	B(5)	Acte	5-jan-02	1,35 €	J.O. & NABM	5 x B5 x 0,27€ = 1,35€
<b>SAGES FEMMES</b>						
Consultation sage-femme	C	Acte	1-sept-13	23,00 €	J.O. & NGAP	
Consultation de sage-femme Dimanche/Férié	CFE	Acte	1-sept-13	44,00 €	J.O. & NGAP	
Consultation de sage-femme de Nuit	CFN	Acte	1-sept-13	58,00 €	J.O. & NGAP	
Actes pratiqués par une sage femme (soins maternité)	SF	Acte	24-sept-12	2,80 €	J.O. & NGAP	
Examen médical de suivi de grossesse réalisé par la sage-femme	CG	Acte	23-avr-08	19,00 €	dernière Mise à jour	
Séance de suivi postnatal réalisée par la sage -femme	SP	Acte	23-avr-08	18,55 €	dernière Mise à jour	
Majoration sage-femme - applicable aux C	MSF	Acte	1-jan-19	2,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration sage-femme - actes de nuit de 20H à 0H et 6H à 8H	MDN	Acte	22-nov-04	35,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration sage-femme - actes de nuit de 0H à 6H	MDN	Acte	22-nov-04	40,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration sage-femme - actes de dimanche et jours fériés	MDD	Acte	22-nov-04	21,00 €	J.O. & NGAP	
Actes infirmiers pratiqués par une sage femme	SFI	Acte	22-nov-04	2,18 €	J.O. & NGAP	
Majoration sage femme : actes infirmiers de nuit	Acte	Acte	22-nov-04	9,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration sage femme : actes infirmiers de dimanche et jours fériés	Acte	Acte	22-nov-04	7,62 €	J.O. & NGAP	
<b>INFIRMIERS</b>						
Actes pratiqués par les infirmiers	AMI	Acte	18-avr-09	3,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration Infirmier : actes de nuit 20h-23h et 5h-8h	IDN	Acte	26-jan-07	9,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration Infirmier : actes de nuit de 23h-5h	IMN	Acte	26-jan-07	18,30 €	J.O. & NGAP	
Majoration Infirmier : actes de dimanche et jours fériés	IF	Acte	18-avr-09	8,00 €	J.O. & NGAP	
<b>ORTHOPHONISTES</b>						
Actes pratiqués par les orthophonistes	AMO	Acte	6-nov-12	2,50 €	J.O. & NGAP	
<b>MASSEURS KINESITHERAPEUTES</b>						
Actes pratiqués dans une structure de soins ou un établissement	AMC	Acte	15-jan-12	2,15 €	J.O. & NGAP	
Actes ostéopathiques	AMS	Acte	15-jan-12	2,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration kinésithérapeute : actes de nuit	Acte	Acte	10-mai-07	9,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration kinésithérapeute : actes de dimanche et jours fériés	Acte	Acte	10-mai-07	7,62 €	J.O. & NGAP	
<b>ORTHOPTISTE</b>						
Actes pratiqués par l'orthoptiste	AMY	Acte	6-nov-12	2,60 €	J.O. & NGAP	
Majoration orthoptiste : actes de nuit	Acte	Acte	29-jan-02	9,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration orthoptiste : actes de dimanche et jours fériés	Acte	Acte	29-jan-02	7,62 €	J.O. & NGAP	
<b>PEDICURE</b>						
Actes pratiqués par le pédicure	AMP	Acte	1-jan-02	0,63 €	J.O. & NGAP	
POD Actes de prevention	POD	Acte	24-mai-08	27,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration pédicure : actes de nuit	Acte	Acte	1-jan-02	0,76 €	J.O. & NGAP	
Majoration pédicure : actes de dimanche et jours fériés	Acte	Acte	1-jan-02	0,61 €	J.O. & NGAP	
Orthèses plantaires au dessous de 28	SO1	Semelle	1-jan-02	12,94 €	J.O. & LPP	
Orthèses plantaires 28 au 37	SO2	Semelle	1-jan-02	14,02 €	J.O. & LPP	
Orthèses plantaires au dessus de 37	SO3	Semelle	1-jan-02	14,43 €	J.O. & LPP	
Monobloc en résine coulée	SO4	Semelle	1-jan-02	27,34 €	J.O. & LPP	
2.4 - FORFAIT TECHNIQUE						<a href="#">(Sommaire)</a>
<b>IRM</b>						
SAINT-ANDRE IRM 1,5T Philips Ingenia - forfait normal (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	166,05 €	J.O. & CCAM	
SAINT-ANDRE IRM 1,5T Philips Ingenia - forfait amorti (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	119,68 €	J.O. & CCAM	
SAINT-ANDRE IRM 1,5T Philips Ingenia - forfait réduit (4 750 < activité ≤ 8 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	70,10 €	J.O. & CCAM	
SAINT-ANDRE IRM 1,5T Philips Ingenia - forfait réduit (8 000 < activité ≤ 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	55,69 €	J.O. & CCAM	
SAINT-ANDRE IRM 1,5T Philips Ingenia - forfait réduit (activité > 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	26,11 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Achieva - forfait normal (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	166,05 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Achieva - forfait amorti (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	119,68 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Achieva - forfait réduit (4 750 < activité ≤ 8 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	70,10 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Achieva - forfait réduit (8 000 < activité ≤ 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	55,69 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Achieva - forfait réduit (activité > 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	26,11 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Siemens Aera 48 - forfait normal (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	166,05 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Siemens Aera 48 - forfait amorti (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	119,68 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Siemens Aera 48 - forfait réduit (4 750 < activité ≤ 8 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	70,10 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Siemens Aera 48 - forfait réduit (8 000 < activité ≤ 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	55,69 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Siemens Aera 48 - forfait réduit (activité > 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	26,11 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Ambition - forfait normal (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	166,05 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Ambition - forfait amorti (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	119,68 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Ambition - forfait réduit (4 750 < activité ≤ 8 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	70,10 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Ambition - forfait réduit (8 000 < activité ≤ 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	55,69 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Ambition - forfait réduit (activité > 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	26,11 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 3T General electric - forfait normal (≤ 4 500 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	195,91 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 3T General electric - forfait amorti (≤ 4 500 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	124,88 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 3T General electric - forfait réduit (4 500 < activité < 8 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	71,56 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 3T General electric - forfait réduit (8 000 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	61,81 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 3T General electric - forfait réduit (activité > 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	38,63 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait normal (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	166,05 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait amorti (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-jan-19	119,68 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait réduit (4 750 < activité ≤ 8 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	70,10 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait réduit (8 000 < activité ≤ 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	55,69 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait réduit (activité > 11 000 actes)	FTR	Acte	1-jan-19	26,11 €	J.O. & CCAM	

2 - TARIFS OPPOSABLES A L'ASSURANCE MALADIE, ACTES, CONSULTATIONS EXTERNES ET SEJOURS						
LIBELLE	Code CCAM (Regroupement) OU clé NGAP	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>TEPSCAN</b>						
HAUT-LEVEQUE TEPSCAN Gems et Philips- forfait normal (≤ 1 000 actes)	FTN	Acte	13-févr-17	1 000,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE TEPSCAN Gems ET Philips - forfait amorti (≤ 1 000 actes)	FTN	Acte	13-févr-17	750,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE TEPSCAN Gems ET Philips - forfait réduit (> 1 000 actes)	FTR	Acte	13-févr-17	550,00 €	J.O. & CCAM	
<b>SCANNER</b>						
ST ANDRE SCANNER GEMS CT 660 - forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	93,03 €	J.O. & CCAM	
ST ANDRE SCANNER GEMS CT 660 - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	68,88 €	J.O. & CCAM	
ST ANDRE SCANNER GEMS CT 660 - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	55,66 €	J.O. & CCAM	
ST ANDRE SCANNER GEMS CT 660 - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
ST ANDRE SCANNER GEMS CT 660 - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GEMS Optima - forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	93,03 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GEMS Optima - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	68,88 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GEMS Optima - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	55,66 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GEMS Optima - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GEMS Optima - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GE Révolution - forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	93,03 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GE Révolution - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	68,88 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GE Révolution - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	55,66 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GE Révolution - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GE Révolution - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SCANNER GEMS RT 16XTRA - forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	93,03 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SCANNER GEMS RT 16XTRA - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	68,88 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SCANNER GEMS RT 16XTRA - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	55,66 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SCANNER GEMS RT 16XTRA - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SCANNER GEMS RT 16XTRA - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SIEMENS Somatom Force - forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	93,03 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SIEMENS Somatom Force - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	68,88 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SIEMENS Somatom Force - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	55,66 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SIEMENS Somatom Force - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SIEMENS Somatom Force - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE GEMS Révolution forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	93,03 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE GEMS Révolution - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	68,88 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE GEMS Révolution - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	55,66 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE GEMS Révolution - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE GEMS Révolution - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE TOSHIBA AQUILION - forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	93,03 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE TOSHIBA AQUILION - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	68,88 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE TOSHIBA AQUILION - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	55,66 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE TOSHIBA AQUILION - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE TOSHIBA AQUILION - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
<b>2.5 - TELEMEDECINE</b>						<a href="#">(Sommaire)</a>
Télexpertise Dossier Patient	TDI		1-janv-18	15,00 €	Arrêté ministériel	
Consultation à Distance : médecine/patient (assisté ou non d'un professionnel de santé)	TCG		15-sept-18	25,00 €	Arrêté ministériel	
Consultation à Distance : Sage femme	TCG		26-mars-20	25,00 €	Arrêté ministériel	
Acte De Télexpertise de niveau 1 d'un médecin sollicité par un autre médecin = question circonscrite	TE1		10-févr-19	12,00 €	Arrêté ministériel	
Acte De Télexpertise de niveau 2 d'un médecin sollicité par un autre médecin = situation médicale complexe	TE2		10-févr-19	20,00 €	Arrêté ministériel	
Télesurveillance Accompagnement Thérapeutique (TSA1)	TSA		1-janv-18	60,00 €	Arrêté ministériel	
Télesurveillance Accompagnement Thérapeutique (TSA2)	TSA		1-janv-18	30,00 €	Arrêté ministériel	
Télesurveillance Médecin (TSM1)	TSM		1-janv-18	110,00 €	Arrêté ministériel	
Télesurveillance Médecin (TSM2)	TSM		1-janv-18	65,00 €	Arrêté ministériel	
Télesurveillance Médecin (TSM3)	TSM		1-janv-18	73,00 €	Arrêté ministériel	
Télesurveillance Médecin (TSM4)	TSM		1-janv-18	36,50 €	Arrêté ministériel	
<b>2.6 - AUTRES TARIFICATIONS</b>						<a href="#">(Sommaire)</a>
Vente de pillettes	PAI		22-mars-03	50,05 €	Arrêté ministériel	
Ticket modérateur forfaitaire - Participation Assuré Soins externes -	PAE		1-janv-19	24,00 €	Arrêté ministériel	

[\(Sommaire\)](#)
**3 AUTRES TARIFS HORS NOMENCLATURE NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE**
**3.1 - ACTIVITE EXTERNE**
[\(Sommaire\)](#)

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>PEDICURIE - PODOLOGIE</b>						
Forfait soins de pédicurie sur rendez vous	FSA	Acte	5-sept-16	18,00 €	dernière Mise à jour	
Consultation de podologie	CPO	Acte	5-sept-16	18,00 €	dernière Mise à jour	
Orthonyxie - Orthoplastie écarteur d'orteil	PRE	Acte	5-sept-16	25,00 €	dernière Mise à jour	
Mèche Photopolymère	MPH	Unité	5-sept-16	18,00 €	dernière Mise à jour	
Pose de Tape	POP	Acte	1-sept-18	5,00 €	dernière Mise à jour	
Pose OTT	OTT	Acte	1-sept-18	2,00 €	dernière Mise à jour	
Orthèses planifaires hors nomenclature	SO5	Semelle	1-sept-18	20,00 €	dernière Mise à jour	
<b>TRAITEMENT DE LA STERILITE - CECOS</b>						
Frais de dossier	DOS	Dossier	1-janv-10	71,93 €	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Location de containers	LOC	Forfait	1-janv-10	15,17 €	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Cryoconservation pour convenance personnelle	CRY	Année	1-janv-10		dernière Mise à jour	
Forfait 5 premières années				345,06 €	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Année supplémentaire				40,50 €	dernière Mise à jour	Assimilation B 150
<b>CONSEILS AUX VOYAGEURS</b>						
<b>Consultation conseil :</b>						
- 1 personne	CC1	Acte	1-janv-19	25,00 €	dernière Mise à jour	
- 2 personnes de la même famille ou même groupe (tarif individuel)	CC2	Acte	1-janv-19	25,00 €	dernière Mise à jour	
- 3 personnes de la même famille ou même groupe (tarif individuel)	CC3	Acte	1-janv-19	24,00 €	dernière Mise à jour	
- 4 personnes de la même famille ou même groupe (tarif individuel)	CC4	Acte	1-janv-19	23,00 €	dernière Mise à jour	
- 5 personnes de la même famille ou même groupe et plus (tarif individuel)	CC5	Acte	1-janv-19	20,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination FIEVRE JAUNE	FIJ	Vaccin	1-janv-19	54,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination HEPATITE A	HA	Vaccin	1-sept-16	29,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination HEPATITE A enfant	HAE	Vaccin	1-sept-16	24,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination HEPATITE A et B	TWI	Vaccin	1-sept-16	32,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination HEPATITE A et B enfant	ABE	Vaccin	1-sept-16	25,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination TYPHIM VI	TYP	Vaccin	1-janv-19	39,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination MENINGITE CEREBRO SPINALE	MEN	Vaccin	1-sept-16	28,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination RAGE	RAG	Vaccin	1-janv-19	39,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination Encéphalite A TIQUES (TICOVAC ou ENCEPUR)	TIC	Vaccin	1-janv-19	39,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination ENCEPHALITE JAPONAISE (IXIARO)	JEV	Vaccin	1-janv-19	99,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination combinée HEPATITE A + TYPHOÏDE (TYAVAX)	HAT	Vaccin	1-janv-19	79,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination Choléra (Dukoral)	CHO	Vaccin	1-sept-16	37,00 €	dernière Mise à jour	
Duplicata de certificat de vaccination	DUP	Vaccin	1-jul-12	9,00 €	dernière Mise à jour	
Vaccination Méningococcique conjugué ACYW135 (NIMENRIX)	MNC	Vaccin	1-sept-16	62,00 €	dernière Mise à jour	
Injection pour les patients venant avec leur vaccin	INJ	Vaccin	1-sept-16	3,00 €	dernière Mise à jour	
<b>EXPLORATION ET EVALUATION FONCTIONNELLE DES SPORTIFS</b>						
Consultation	CSS	Acte	31-mars-12	23,00 €		
VO2 max EQRP002		Acte	31-mars-12	94,06 €		
Bandelette urinaire			1-janv-12	0,54 €		
Explorations fonctionnelles respiratoires						
GLQP002			31-mars-12	76,80 €		
GLQP016			31-mars-12	28,80 €		
ECG DEQP003			31-mars-12	13,52 €		
Bilan psychologique (CAPS)			1-janv-14	45,00 €	dernière Mise à jour	
<b>ANTENNE MEDICALE DE PREVENTION DU DOPAGE</b>						
Atelier de sensibilisation aux conduites dopantes (TTC par heure)		sur devis	1-janv-12	50,00 €	dernière Mise à jour	+ frais de déplacement

**3 AUTRES TARIFS HORS NOMENCLATURE NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE**

3.1 - ACTIVITE EXTERNE <span style="float:right"><a href="#">(Sommaire)</a></span>						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>OSTEODENSITOMETRIE</b>						
Ostéodensitométrie non prise en charge par l'assurance maladie ASSIMILATION PAQK007	OST	Examen	1-juil-06	39,96 €		
<b>DEPISTAGE DES MALADIES METABOLIQUES CHEZ L'ENFANT</b>						
Phénylcétonurie	PHE	Examen	1-janv-04	0,76 €		
Hypothyroïdie	HTM	Examen	1-janv-04	2,37 €		
Hyperplasie	HPS	Examen	1-janv-04	1,79 €		
mucoviscidose	DMA	Examen	1-janv-04	1,55 €		
Dépistage Néonatal de la Surdit�	DNS	Examen	1-sept-04	5,10 €		
<b>DIETETIQUE</b>						
Di�t�tique - consultation	D1		1-avr-12	18,60 €	derni�re Mise � jour	
Di�t�tique - forfait 3 consultations	DIF		1-avr-12	41,40 €	derni�re Mise � jour	
<b>IMAGERIE</b>						
Radiographie volumique par faisceau conique - Cone Beam			1-avr-18	120,00 €	derni�re Mise � jour	
<b>CHIRURGIE DIGESTIVE - STOMATHERAPIE</b>						
Actes de stomath�rapie au b�n�fice de patients hospitalis�s en clinique ou �tablissement public de sant� autre que le CHU						
Stomath�rapie - S�ance de marquage avant stomie	STM		1-janv-12	12,60 €	derni�re Mise � jour	
Stomath�rapie - S�ance d'�ducation th�rapeutique	STF		1-janv-12	12,60 €	derni�re Mise � jour	
<b>CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE</b>						
Kit de pr�l�vement/injection Plasma riche en plaquettes (PRP) - Othoprass 20cc	PRP		1-juin-15	120,00 €	derni�re Mise � jour	
Kit de pr�l�vement/injection Plasma riche en plaquettes (PRP) - Othoprass 40cc	PRP		1-juin-15	144,00 €	derni�re Mise � jour	
3.2 - HOSPITALISATION <span style="float:right"><a href="#">(Sommaire)</a></span>						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unit�	Date d'effet	Tarifs (�)	Base	Observations
<b>-&gt; LES ACTES</b>						
Pose d'un anneau gastrique	AG1	Anneau	13-juil-01	1 184,00 €	derni�re Mise � jour	
Pose d'un anneau gastrique	AG2	Anneau	13-juil-01	1 287,00 €	derni�re Mise � jour	
<b>-&gt; LE SEJOUR</b>						
Pour chaque s�jour, ajouter le tarif des actes r�alis�s						
Entr�e et sortie le m�me jour	SEJ		1-janv-13	350,00€	derni�re Mise � jour	
1 nuit	SEJ		1-janv-13	390,00€	derni�re Mise � jour	
Par nuit suppl�mentaire	SEJ		1-janv-13	370,00€	derni�re Mise � jour	
chambre particuli�re par nuit	SEJ		1-janv-13	49,00€	derni�re Mise � jour	

## 4-1 TARIFS SOINS BUCCO-DENTAIRES EXTERNES

### 4-1.1 - CHIRURGIENS DENTISTES, TARIFS OPPOSABLES A L'ASSURANCE MALADIE

LIBELLE	Lettre clé S.S	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base		
Consultation chirurgien dentiste omnipraticien	C	1-avr.-19	23,00 €	NGAP		
Chirurgien dentiste spécialiste ODF	CS	1-avr.-19	23,00 €	NGAP		
Traitements d'orthopédie dento faciale pratiqués par le médecin	TO	1-avr.-19	2,15 €	NGAP		
Actes d'orthopédie dento faciale hors nomenclature	ODF	1-avr.-19	devis			
Majorations médecins dentistes : actes de nuit		1-avr.-19	25,15 €	NGAP		
Majorations médecins dentistes : actes de dimanche et jours fériés		1-avr.-19	19,06 €	NGAP		
Examen bucco-dentaire simple, dispositif de prévention pour les jeunes âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans et pour les femmes enceintes	BDC	1-avr.-19	30,00 €	Av.3 CNCD		
Examen bucco-dentaire simple avec 1 ou 2 radiographie(s), dispositif de prévention pour les jeunes âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans et pour les femmes enceintes	BR2	1-avr.-19	42,00 €	Av.3 CNCD		
Examen bucco-dentaire simple avec 3 ou 4 radiographies, dispositif de prévention pour les jeunes âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans et pour les femmes enceintes	BR4	1-avr.-19	54,00 €	Av.3 CNCD		

### 4-1.2 - SOINS BUCCO-DENTAIRES AVEC RESTE A CHARGE AU PATIENT

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>PROTHESE DENTAIRE</b>							
<b>Proth. Fixe Restauration collée</b>							
Onlay composite ou métal alliage non précieux	HBMD351	1-mai-21	250,00 €	dernière Mise à jour	100,00 €	150,00 €	
Onlay céramique	HBMD460	1-avr.-19	379,25 €	dernière Mise à jour	100,00 €	279,25 €	
Onlay métal alliage précieux	HBMD460	1-avr.-19	346,50 €	dernière Mise à jour	100,00 €	246,50 €	
Facette composite collée	HBMD048	12-mars-19	306,25 €	dernière Mise à jour			306,25 €
Facette céramique stratifiée collée	HBMD048	12-mars-19	480,00 €	dernière Mise à jour			480,00 €
Facette céramique pressée collée	HBMD048	12-mars-19	500,00 €	dernière Mise à jour			500,00 €
Restauration adhésive de céramique type Chips	HBMD048	12-mars-19	450,00 €	dernière Mise à jour			450,00 €
Onlay transitoire résine		12-mars-19	62,25 €	dernière Mise à jour			62,25 €
Facette transitoire résine		12-mars-19	136,00 €	dernière Mise à jour			136,00 €
<b>Proth. Fixe Inlay core</b>							
Inlay-core (RAC0)	HBLD090	1-janv.-20	175,00 €	dernière Mise à jour	90,00 €	85,00 €	
Inlay core (RACM)	HBLD745	1-janv.-20	175,00 €	dernière Mise à jour	90,00 €	85,00 €	
Inlay-core (panier libre)	HBLD245	1-avr.-19	230,00 €	dernière Mise à jour	90,00 €	140,00 €	
<b>Proth. Fixe Couronnes</b>							
Couronne métal, fraisée ou non, non précieux (RAC0)	HBLD038	1-janv.-21	250,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	142,50 €	
Couronne céramométal incisive/canine/1ere prémolaire (RAC0)	HBLD634	1-janv.-21	430,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	322,50 €	
Couronne céramométal 2eme prémolaire (RACM)	HBLD491	1-janv.-20	530,00 €	dernière Mise à jour	120,00 €	410,00 €	
Couronne céramométal molaire (Panier libre)	HBLD734	1-avr.-19	530,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	422,50 €	
Couronne céramométal à joint céramique incisive/canine/1ere prémolaire (RAC0)	HBLD634	1-janv.-21	430,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	322,50 €	
Couronne céramométal fraisée incisive/canine/1ere prémolaire (RAC0)	HBLD634	1-janv.-21	430,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	322,50 €	
Couronne céramométal fraisée 2eme prémolaire (RACM)	HBLD491	1-janv.-20	500,00 €	dernière Mise à jour	120,00 €	380,00 €	
Couronne céramométal fraisée molaire (Panier libre)	HBLD734	1-avr.-19	530,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	422,50 €	
Couronne céramométal fraisée à joint céramique incisive/canine/1ere prémolaire (RAC0)	HBLD634	1-janv.-32	430,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	322,50 €	
Couronne céramique stratifiée (Panier libre)	HBLD403	1-avr.-19	544,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	436,50 €	
Couronne métal alliage précieux (RAC0)	HBLD318	1-avr.-19	544,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	436,50 €	
Couronne zircono hors molaire (RAC0)	HBLD350	1-janv.-21	400,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	292,50 €	
Couronne zircono molaire (RACM)	HBLD073	1-janv.-20	440,00 €	dernière Mise à jour	120,00 €	320,00 €	
Couronne céramique monolithique incisive/canine/1ere prémolaire (RAC0)	HBLD680	1-janv.-21	430,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	322,50 €	
Couronne céramique monolithique 2eme prémolaire/molaire (RACM)	HBLD158	1-janv.-20	530,00 €	dernière Mise à jour	120,00 €	410,00 €	
Couronne transitoire (RAC0)	HBLD490	1-janv.-21	40,00 €	dernière Mise à jour	10,00 €	30,00 €	
Couronne transitoire (RACM)	HBLD724	1-avr.-19	60,00 €	dernière Mise à jour	10,00 €	50,00 €	
Couronne transitoire (panier Libre)	HBLD486	1-avr.-19	60,00 €	dernière Mise à jour	10,00 €	50,00 €	
Couronne transitoire armée (panier RAC0)	HBLD490	1-janv.-21	40,00 €	dernière Mise à jour	10,00 €	30,00 €	
Couronne transitoire armée (RACM)	HBLD724	1-avr.-19	83,00 €	dernière Mise à jour	10,00 €	73,00 €	
Couronne transitoire armée (panier libre)	HBLD486	1-avr.-19	83,00 €	dernière Mise à jour	10,00 €	73,00 €	
Couronne transitoire réalisée dans le cadre de l'urgence, ou en temporisation de plus de 6 mois (RACM)	HBLD724	43831	60,00 €	dernière Mise à jour	10,00 €	50,00 €	

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>Proth. Fixe Plurales transitoires</b>							
Bridge transitoire 3 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	255,75 €	dernière Mise à jour			255,75 €
Bridge transitoire 4 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	296,00 €	dernière Mise à jour			296,00 €
Bridge transitoire 5 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	336,25 €	dernière Mise à jour			336,25 €
Bridge transitoire 6 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	376,50 €	dernière Mise à jour			376,50 €
Bridge transitoire 7 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	416,75 €	dernière Mise à jour			416,75 €
Bridge transitoire 8 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	502,00 €	dernière Mise à jour			502,00 €
Bridge transitoire 9 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	542,25 €	dernière Mise à jour			542,25 €
Bridge transitoire 10 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	582,50 €	dernière Mise à jour			582,50 €
Bridge transitoire 11 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	712,75 €	dernière Mise à jour			712,75 €
Bridge transitoire 12 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	798,00 €	dernière Mise à jour			798,00 €
Bridge transitoire 13 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	838,25 €	dernière Mise à jour			838,25 €
Bridge transitoire 14 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	923,50 €	dernière Mise à jour			923,50 €
Bridge transitoire armé 3 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	331,65 €	dernière Mise à jour			331,65 €
Bridge transitoire armé 4 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	397,20 €	dernière Mise à jour			397,20 €
Bridge transitoire armé 5 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	462,75 €	dernière Mise à jour			462,75 €
Bridge transitoire armé 6 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	528,30 €	dernière Mise à jour			528,30 €
Bridge transitoire armé 7 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	593,85 €	dernière Mise à jour			593,85 €
Bridge transitoire armé 8 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	704,40 €	dernière Mise à jour			704,40 €
Bridge transitoire armé 9 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	769,95 €	dernière Mise à jour			769,95 €
Bridge transitoire armé 10 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	835,50 €	dernière Mise à jour			835,50 €
Bridge transitoire armé 11 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	991,05 €	dernière Mise à jour			991,05 €
Bridge transitoire armé 12 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	1 101,60 €	dernière Mise à jour			1 101,60 €
Bridge transitoire armé 13 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	1 167,15 €	dernière Mise à jour			1 167,15 €
Bridge transitoire armé 14 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	1 277,70 €	dernière Mise à jour			1 277,70 €
<b>Bridges collés</b>							
Bridge transitoire collé à ailettes	HBLD034	12-mars-19	398,50 €	dernière Mise à jour			398,50 €
Bridge collé céramique à 1 ailette pour incisive maxillaire	HBLD093	12-mars-19	335,95 €	dernière Mise à jour	83,78 €	252,17 €	
Bridge collé résine à 2 ailettes		12-mars-19	289,25 €	dernière Mise à jour			289,25 €
Bridge collé céramique à 2 ailettes métal pour incisive	HBLD466	12-mars-19	375,50 €	dernière Mise à jour	103,06 €	272,44 €	
Bridge collé céramique à 2 ailettes métal pour prémolaire/molaire	HBLD414	1-avr.-19	375,50 €	dernière Mise à jour	103,06 €	272,44 €	
Bridge collé métal à 2 ailettes métal pour prémolaire/molaire	HBLD179	1-avr.-19	289,25 €	dernière Mise à jour	103,06 €	186,19 €	
Bridge collé céramique à 2 ailettes céramiques pour incisive	HBLD466	1-avr.-19	387,00 €	dernière Mise à jour	103,06 €	283,94 €	
Bridge collé céramique à 2 ailettes céramiques pour prémolaire/molaire	HBLD414	1-avr.-19	387,00 €	dernière Mise à jour	103,06 €	283,94 €	
Bridge collé céramique à 2 ailettes métal pour 2 incisives mandibulaires	HBLD453	1-avr.-19	375,50 €	dernière Mise à jour	103,06 €	272,44 €	
Bridge collé céramique à 2 ailettes céramiques pour 2 incisives mandibulaires	HBLD453	1-avr.-19	375,50 €	dernière Mise à jour	103,06 €	272,44 €	
Ailette métal supplémentaire		12-mars-19	34,50 €	dernière Mise à jour			34,50 €
Ailette céramique supplémentaire		12-mars-19	69,00 €	dernière Mise à jour			69,00 €
<b>Proth. Fixe Répar. Dent proth.</b>							
Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent par technique directe	HBMD076	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent par technique indirecte	HBMD079	12-mars-19	126,65 €	dernière Mise à jour			126,65 €
Rescellement d'1 ou 2 couronne/ancrage	HBMD016	12-mars-19	45,00 €	dernière Mise à jour			45,00 €
Rescellement d'au moins 3 couronnes ou 1 bridge	HBMD009	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse à tenon scellée	HBGD011	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse à tenon scellée (radiothérapie)	HBGD011	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour	38,70 €	51,30 €	
Ablation d'ancrage radiculaire	HBGD005	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
Dépose d'une couronne scellée	HBGD027	1-janv.-20	128,70 €	dernière Mise à jour	38,70 €	90,00 €	
Dépose d'une couronne scellée (radiothérapie)	HBGD027	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour	38,70 €	51,30 €	
<b>Proth. Fixe Montage directeur</b>							
Montage directeur 1 à 4 dents	LBMP002	12-mars-19	54,00 €	dernière Mise à jour			54,00 €
Montage directeur 5 à 10 dents	LBMP002	12-mars-19	99,00 €	dernière Mise à jour			99,00 €
Montage directeur 11 à 14 dents	LBMP002	12-mars-19	153,00 €	dernière Mise à jour			153,00 €
Wax-Up (prix par dent)	HBMD014	12-mars-19	17,25 €	dernière Mise à jour			17,25 €
<b>Proth. Fixe plateau Support attachement</b>							
Plateau Richmond support d'attachement (unitaire)	HBLD015	12-mars-19	186,75 €	dernière Mise à jour			186,75 €
Pose d'attachement coronaradiculaire sur une dent	HBLD008	12-mars-19	193,65 €	dernière Mise à jour			193,65 €
Coiffe de recouvrement pour overdenture	HBLD015	12-mars-19	186,75 €	dernière Mise à jour			186,75 €
Changement de cavalier - Agénésie dentaire	HBKD005	12-mars-19	32,25 €	dernière Mise à jour	32,25 €		
Changement de cavalier	HBKD005	1-janv.-21	32,75 €	Décision n° 2021/004/FIN			32,75 €
<b>Proth. Fixe matériaux</b>							
Matériaux spéciaux		12-mars-19	devis	dernière Mise à jour			

<b>LIBELLE</b>	<b>Code CCAM</b>	<b>Dernière mise à jour</b>	<b>Tarifs (€)</b>	<b>Base</b>	<b>Valeur cotation CCAM</b>	<b>Majoration travaux supp.</b>	<b>Valeur actes NPC</b>
<b>Proth. Fixe Epreuves fonctionnelles</b>							
Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires (agénésie dentaire)	LBQP001	12-mars-19	32,64 €	dernière Mise à jour	32,64 €		
Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires	LBQP001	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
Moulage d'études	LBMP003	12-mars-19	37,55 €	dernière Mise à jour			37,55 €
Modélisation occlusale par la technique de la cire ajoutée par dent	HBMD014	12-mars-19	11,50 €	dernière Mise à jour			11,50 €
<b>Proth. Fixe Bridge (prothèse plurale)</b>							
Bridge CM-M-M (RACM)	HBLD040	12-mars-19	875,80 €	dernière Mise à jour	279,50 €	596,30 €	
Bridge CM-zircone-zircone (Panier Libre)	HBLD040	12-mars-19	1 007,20 €	dernière Mise à jour	279,50 €	727,70 €	
Bridge CM-CM-M (RACM)	HBLD043	12-mars-19	949,70 €	dernière Mise à jour	279,50 €	670,20 €	
Bridge CM-CM-Zircone (Panier Libre)	HBLD043	12-mars-19	1 097,20 €	dernière Mise à jour	279,50 €	817,70 €	
Bridge céramo-métal remplaçant une incisive (RAC0)	HBLD785	1-avr.-19	1 465,00 €	dernière Mise à jour	279,50 €	1 185,50 €	
Bridge céramo-métal remplaçant une autre dent qu'incisive (RACM)	HBLD227	1-avr.-19	1 465,00 €	dernière Mise à jour	279,50 €	1 185,50 €	
Bridge métal alliage non précieux (RAC0)	HBLD033	1-avr.-19	870,00 €	dernière Mise à jour	279,50 €	590,50 €	
Bridge céramique (Panier Libre)	HBLD425	1-avr.-19	1 632,00 €	dernière Mise à jour	279,50 €	1 352,50 €	
Bridge métal alliage précieux, céramisé ou non (Panier libre)	HBLD178	1-avr.-19	1 465,00 €	dernière Mise à jour	279,50 €	1 185,50 €	
1er inter métallique supplémentaire (Panier Libre)	HBMD490	13-mars-20	63,25 €	dernière Mise à jour	0,10 €	63,15 €	
2ème inter métallique supplémentaire (Panier Libre)	HBMD342	13-mars-20	63,25 €	dernière Mise à jour	0,10 €	63,15 €	
3ème inter métallique supplémentaire, et plus (Panier Libre)	HBMD082	13-mars-20	75,90 €	dernière Mise à jour	10,75 €	65,15 €	
1er inter céramométal supplémentaire en pressée (Panier Libre)	HBMD479	13-mars-20	126,50 €	dernière Mise à jour	0,10 €	126,40 €	
2ème inter céramométal supplémentaire en pressée (Panier Libre)	HBMD433	13-mars-20	126,50 €	dernière Mise à jour	0,10 €	126,40 €	
3ème inter céramométal supplémentaire en pressée, et plus (Panier Libre)	HBMD072	13-mars-20	126,50 €	dernière Mise à jour	10,75 €	115,75 €	
1er inter céramométal supplémentaire (Panier Libre)	HBMD479	13-mars-20	126,50 €	dernière Mise à jour	0,10 €	126,40 €	
2ème inter céramométal en pressée (Panier Libre)	HBMD433	13-mars-20	126,50 €	dernière Mise à jour	0,10 €	126,40 €	
3ème inter céramométal supplémentaire, et plus (Panier Libre)	HBMD072	13-mars-20	139,15 €	dernière Mise à jour	10,75 €	128,40 €	
1er inter céramométal alumine supplémentaire (Panier Libre)	HBMD479	13-mars-20	138,00 €	dernière Mise à jour	0,10 €	137,90 €	
2ème inter céramométal alumine supplémentaire (Panier Libre)	HBMD433	13-mars-20	138,00 €	dernière Mise à jour	0,10 €	137,90 €	
3ème inter céramométal alumine supplémentaire, et plus (Panier Libre)	HBMD072	13-mars-20	150,65 €	dernière Mise à jour	10,75 €	139,90 €	
1er inter zircone supplémentaire (Panier Libre)	HBMD479	13-mars-20	184,00 €	dernière Mise à jour	0,10 €	183,90 €	
2ème inter zircone supplémentaire (Panier Libre)	HBMD433	13-mars-20	184,00 €	dernière Mise à jour	0,10 €	183,90 €	
3ème inter zircone supplémentaire, et plus (Panier Libre)	HBMD072	13-mars-20	196,65 €	dernière Mise à jour	10,75 €	185,90 €	
Pilier métal supplémentaire (Panier libre)	HBMD081	13-mars-20	147,50 €	dernière Mise à jour	107,50 €	40,00 €	
Pilier céramo-métal supplémentaire (Panier Libre)	HBMD087	12-mars-19	274,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	166,50 €	
Pilier zircone supplémentaire (Panier Libre)	HBMD087	12-mars-19	274,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	166,50 €	
Inter CM en extension de bridge, sauf remplacement canine/molaire (Panier Libre)	HBMD689	1-avr.-19	171,50 €	dernière Mise à jour	10,75 €	160,75 €	
Inter M en extension de bridge, sauf remplacement canine/molaire (Panier Libre)	HBMD776	1-avr.-19	108,25 €	dernière Mise à jour	10,75 €	97,50 €	
Inter CM en extension pour incisive, solidarisé à une couronne dentoportée adjacente (Panier Libre)	HBLD088	1-avr.-19	692,90 €	dernière Mise à jour	172,00 €	520,90 €	
Inter CM céramique/zircone en extension pour incisive/prémolaire, solidarisé à 2 couronnes dentoportées céramiques adjacentes	HBLD750	1-avr.-19	1 465,00 €	dernière Mise à jour	279,50 €	1 185,50 €	
Inter M en extension pour incisive/prémolaire, solidarisé à 2 couronnes dentoportées M adjacentes (Panier Libre)	HBLD411	1-avr.-19	869,00 €	dernière Mise à jour	279,50 €	589,50 €	
Inter CM en extension pour incisive/prémolaire, solidarisé à 2 couronnes dentoportées M et CM adjacentes (Panier Libre)	HBLD321	1-avr.-19	949,70 €	dernière Mise à jour	279,50 €	670,20 €	
Inter CM en extension pour incisive/prémolaire, solidarisé à 2 couronnes dentoportées métal adjacentes (Panier Libre)	HBLD465	1-avr.-19	875,80 €	dernière Mise à jour	279,50 €	596,30 €	
<b>Proth. Amov. Déf. Base résine</b>							
Prothèse amovible résine d'usage 9 dents	HBLD101	13-mars-20	680,00 €	dernière Mise à jour	129,00 €	551,00 €	
Prothèse amovible résine définitive 10 dents	HBLD138	12-mars-19	657,00 €	dernière Mise à jour	139,75 €	517,25 €	
Prothèse amovible résine définitive 11 dents	HBLD083	12-mars-19	657,00 €	dernière Mise à jour	150,50 €	506,50 €	
Prothèse amovible résine définitive 12 dents	HBLD370	12-mars-19	725,00 €	dernière Mise à jour	161,25 €	563,75 €	
Prothèse amovible résine définitive 13 dents	HBLD349	12-mars-19	770,00 €	dernière Mise à jour	172,00 €	598,00 €	
Prothèse amovible complète résine définitive	HBLD031	12-mars-19	826,50 €	dernière Mise à jour	182,75 €	643,75 €	
Prothèse amovible complète résine Phonares définitive	HBLD031	12-mars-19	1 034,80 €	dernière Mise à jour	182,75 €	852,05 €	
Prothèse amovible complète résine définitive + guide chirurgical	HBLD031	12-mars-19	986,50 €	dernière Mise à jour	182,75 €	803,75 €	
Prothèse amovible complète bimaxillaire résine définitive + guide chirurgical	HBLD031	12-mars-19	1 613,00 €	dernière Mise à jour	182,75 €	1 430,25 €	
Prothèse amovible complète bimaxillaire résine définitive	HBLD035	12-mars-19	1 338,00 €	dernière Mise à jour	365,50 €	972,50 €	
Prothèse amovible complète bimaxillaire résine Phonares définitive	HBLD035	12-mars-19	1 664,80 €	dernière Mise à jour	365,50 €	1 299,30 €	
Réfection de base résine molle	HBMD004	12-mars-19	285,50 €	dernière Mise à jour			285,50 €
Duplicata de prothèse amovible en résine transparente		13-mars-20	125,00 €	dernière Mise à jour			125,00 €

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>Proth. Amov. Base nylon Valplast</b>							
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 1 à 3 dents	HBLD364	12-mars-19	494,25 €	dernière Mise à jour	64,50 €	429,75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 4 dents	HBLD476	12-mars-19	500,00 €	dernière Mise à jour	75,25 €	424,75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 5 dents	HBLD224	12-mars-19	595,75 €	dernière Mise à jour	86,00 €	509,75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 6 dents	HBLD371	12-mars-19	601,50 €	dernière Mise à jour	96,75 €	504,75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 7 dents	HBLD123	12-mars-19	607,25 €	dernière Mise à jour	107,50 €	499,75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 8 dents	HBLD270	12-mars-19	613,00 €	dernière Mise à jour	118,25 €	494,75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 9 dents	HBLD101	12-mars-19	663,75 €	dernière Mise à jour	129,00 €	534,75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 10 dents	HBLD138	12-mars-19	669,50 €	dernière Mise à jour	139,75 €	529,75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 11 dents	HBLD083	12-mars-19	675,25 €	dernière Mise à jour	150,50 €	524,75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 12 dents	HBLD370	12-mars-19	726,00 €	dernière Mise à jour	161,25 €	564,75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 13 dents	HBLD349	12-mars-19	776,75 €	dernière Mise à jour	172,00 €	604,75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 14 dents uni maxillaire	HBLD031	12-mars-19	827,50 €	dernière Mise à jour	182,75 €	644,75 €	
Prothèse amovible complète bi-maxillaire à plaque base Nylon type Valplast	HBLD035	12-mars-19	1 430,00 €	dernière Mise à jour	182,75 €	1 247,25 €	
<b>Proth. Amov. Provisoire</b>							
Prothèse amovible transitoire 1 à 3 dents (RAC 0)	HBLD364	1-janv.-21	275,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	64,50 €	210,50 €	
Prothèse amovible transitoire 4 dents (RAC 0)	HBLD476	10-juil.-19	296,00 €	dernière Mise à jour	75,25 €	220,75 €	
Prothèse amovible transitoire 5 dents (RAC 0)	HBLD224	1-janv.-21	368,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	86,00 €	282,00 €	
Prothèse amovible transitoire 6 dents (RAC 0)	HBLD371	1-janv.-21	400,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	96,75 €	303,25 €	
Prothèse amovible transitoire 7 dents (RAC 0)	HBLD123	1-janv.-21	450,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	107,50 €	342,50 €	
Prothèse amovible transitoire 8 dents (RAC 0)	HBLD270	1-janv.-21	450,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	118,25 €	331,75 €	
Prothèse amovible transitoire 9 dents (RAC 0)	HBLD148	1-janv.-21	450,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	129,00 €	321,00 €	
Prothèse amovible transitoire 10 dents (RAC 0)	HBLD231	1-janv.-21	450,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	139,75 €	310,25 €	
Prothèse amovible transitoire 11 dents (RAC 0)	HBLD215	10-juil.-19	477,00 €	dernière Mise à jour	150,50 €	326,50 €	
Prothèse amovible transitoire 12 dents (RAC 0)	HBLD262	1-janv.-21	500,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	161,25 €	338,75 €	
Prothèse amovible transitoire 13 dents (RAC 0)	HBLD232	1-janv.-21	500,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	172,00 €	328,00 €	
Prothèse amovible complète transitoire uni-maxillaire (RAC 0)	HBLD032	1-janv.-21	520,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	182,75 €	337,25 €	
Prothèse amovible complète thérapeutique uni-maxillaire (RAC 0)	HBLD032	1-janv.-21	520,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	182,75 €	337,25 €	
Mise en condition des surfaces d'appui muqueuses d'une prothèse amovible	HBMD018	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
Prothèse amovible complète thérapeutique bi-maxillaire (RAC 0)	HBLD259	1-janv.-21	1 170,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	365,50 €	804,50 €	
Prothèse amovible complète bi-maxillaire (RAC 0)	HBLD259	1-janv.-21	1 170,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	365,50 €	804,50 €	
<b>Proth. Amov. Def. Châssis métal</b>							
Appareil de 1 à 3 dents Plaque base métallique	HBLD131	12-mars-19	601,50 €	dernière Mise à jour	193,50 €	408,00 €	
Appareil de 4 dents Plaque base métallique	HBLD332	12-mars-19	748,00 €	dernière Mise à jour	204,25 €	543,75 €	
Appareil de 5 dents Plaque base métallique	HBLD452	12-mars-19	759,50 €	dernière Mise à jour	215,00 €	544,50 €	
Appareil de 6 dents Plaque base métallique	HBLD474	12-mars-19	771,00 €	dernière Mise à jour	225,75 €	545,25 €	
Appareil de 7 dents Plaque base métallique	HBLD075	12-mars-19	782,50 €	dernière Mise à jour	236,50 €	546,00 €	
Appareil de 8 dents Plaque base métallique	HBLD470	12-mars-19	794,00 €	dernière Mise à jour	247,25 €	546,75 €	
Appareil de 9 dents Plaque base métallique	HBLD435	12-mars-19	805,50 €	dernière Mise à jour	258,00 €	547,50 €	
Appareil de 10 dents Plaque base métallique	HBLD079	12-mars-19	817,00 €	dernière Mise à jour	268,75 €	548,25 €	
Appareil de 11 dents Plaque base métallique	HBLD203	12-mars-19	873,50 €	dernière Mise à jour	279,50 €	594,00 €	
Appareil de 12 dents Plaque base métallique	HBLD112	12-mars-19	885,00 €	dernière Mise à jour	290,25 €	594,75 €	
Appareil de 13 dents Plaque base métallique	HBLD308	12-mars-19	896,50 €	dernière Mise à jour	301,00 €	595,50 €	
Appareil de 14 dents Plaque base métallique	HBLD047	12-mars-19	1 088,00 €	dernière Mise à jour	311,75 €	776,25 €	
PAC résine + PAC à châssis métallique	HBLD048	12-mars-19	1 599,50 €	dernière Mise à jour	494,50 €	1 105,00 €	
PAC bi-maxillaire à châssis métallique	HBLD046	12-mars-19	1 726,00 €	dernière Mise à jour	623,50 €	1 102,50 €	
Suppl't pose d'une dent contreplaquée ou massive à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY159	1-janv.-21	100,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	32,25 €	67,75 €	
Suppl't pose de 2 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY329	12-mars-19	160,00 €	dernière Mise à jour	64,50 €	95,50 €	
Suppl't pose de 3 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY258	12-mars-19	206,00 €	dernière Mise à jour	96,75 €	109,25 €	
Suppl't pose de 4 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY259	12-mars-19	252,00 €	dernière Mise à jour	129,00 €	123,00 €	
Suppl't pose de 5 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY440	12-mars-19	298,00 €	dernière Mise à jour	161,25 €	136,75 €	
Suppl't pose de 6 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY447	12-mars-19	344,00 €	dernière Mise à jour	193,50 €	150,50 €	
Suppl't pose de 7 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY142	12-mars-19	390,00 €	dernière Mise à jour	225,75 €	164,25 €	
Suppl't pose de 8 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY158	12-mars-19	436,00 €	dernière Mise à jour	258,00 €	178,00 €	
Suppl't pose de 9 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY476	12-mars-19	482,00 €	dernière Mise à jour	290,25 €	191,75 €	
Suppl't pose de 10 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY079	12-mars-19	528,00 €	dernière Mise à jour	322,50 €	205,50 €	
Suppl't pose de 11 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY184	12-mars-19	574,00 €	dernière Mise à jour	354,75 €	219,25 €	
Suppl't pose de 12 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY284	1-janv.-21	500,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	387,00 €	113,00 €	
Suppl't pose de 13 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY236	12-mars-19	666,00 €	dernière Mise à jour	419,25 €	246,75 €	
Suppl't pose de 14 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY353	12-mars-19	712,00 €	dernière Mise à jour	451,50 €	260,50 €	

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>Proth. Amov. Spéciale</b>							
Plateau Richmond support d'attachement	HBLD015	13-mars-20	183,30 €	dernière Mise à jour			183,30 €
Pose d'attachement coronaradiculaire sur une dent	HBLD008	12-mars-19	193,65 €	dernière Mise à jour			193,65 €
Changement de cavalier - Agénésie dentaire	HBKD005	12-mars-19	32,25 €	dernière Mise à jour	32,25 €		
Changement de cavalier	HBKD005	1-janv.-21	32,25 €	Décision n° 2021/004/FIN			32,25 €
Pose d'une prothèse intrabuccale pour perte de substance du palais dur et du palais mou	HALD005	12-mars-19	192,00 €	dernière Mise à jour	192,00 €		
Plaque de surélévation		12-mars-19	171,50 €	dernière Mise à jour			171,50 €
Protège dent (protection intrabuccale)	LBLD007	13-mars-20	300,00 €	dernière Mise à jour			300,00 €
Dent supplémentaire		12-mars-19	103,50 €	dernière Mise à jour			103,50 €
Attelle résine dans les parodontopathies 1 à 6 dents	HBLD052	12-mars-19	337,85 €	dernière Mise à jour			337,85 €
Attelle résine dans les parodontopathies 7 dents et plus	HBLD050	12-mars-19	473,85 €	dernière Mise à jour			473,85 €
<b>Proth. Amov. Fourmilures</b>							
Dent spéciale Vivodent / Orthotype		12-mars-19	4,60 €	dernière Mise à jour			4,60 €
Dent spéciale Phonares		12-mars-19	11,50 €	dernière Mise à jour			11,50 €
Supplément Matériaux spéciaux (or,...)		12-mars-19	devis	dernière Mise à jour			devis
Crochet acétal		12-mars-19	80,50 €	dernière Mise à jour			80,50 €
<b>Proth. Amov. Répar. PA résine</b>							
Restauration adhésive de céramique type Chips	HBMD048	12-mars-19	450,00 €	dernière Mise à jour			450,00 €
Réparation fracture de prothèse résine sans renfort (RAC0)	HBMD020	12-mars-19	73,75 €	dernière Mise à jour	21,50 €	52,25 €	
Réparation fracture de prothèse résine avec renfort	HBMD356	13-mars-20	85,00 €	dernière Mise à jour			85,00 €
Réfection des bords et/ou de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	HBMD007	13-mars-20	150,00 €	dernière Mise à jour			150,00 €
Réfection de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	HBMD004	13-mars-20	200,00 €	dernière Mise à jour			200,00 €
Réfection partielle des bords et/ou de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	HBMD007	13-mars-20	100,00 €	dernière Mise à jour			100,00 €
Réfection partielle de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	HBMD004	13-mars-20	100,00 €	dernière Mise à jour			100,00 €
Réfection en résine molle de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	HBMD007	13-mars-20	50,00 €	dernière Mise à jour			50,00 €
Réfection en résine molle de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	HBMD004	13-mars-20	50,00 €	dernière Mise à jour			50,00 €
Réparation de la partie femelle de l'attachement boule sur une PA résine (RAC0)	HBMD020	13-mars-20	80,00 €	dernière Mise à jour	21,50 €	58,50 €	
Réparation des cavaliers sur une barre (RAC0)	HBMD020	13-mars-20	80,00 €	dernière Mise à jour	21,50 €	58,50 €	
<b>Proth. Amov. Dents/crochets Métal</b>							
Adjonction ou changement d'un élément métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD017	13-mars-20	85,00 €	dernière Mise à jour	21,50 €	63,50 €	
Adjonction ou changement de 2 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD114	13-mars-20	120,00 €	dernière Mise à jour	32,25 €	87,75 €	
Adjonction ou changement de 3 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD322	13-mars-20	150,00 €	dernière Mise à jour	43,00 €	107,00 €	
Adjonction ou changement de 4 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD404	13-mars-20	185,00 €	dernière Mise à jour	53,75 €	131,25 €	
Adjonction ou changement de 5 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD245	13-mars-20	215,00 €	dernière Mise à jour	64,50 €	150,50 €	
Adjonction ou changement de 6 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD198	13-mars-20	251,00 €	dernière Mise à jour	75,25 €	175,75 €	
Adjonction ou changement de 7 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD373	13-mars-20	287,00 €	dernière Mise à jour	86,00 €	201,00 €	
Adjonction ou changement de 8 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD228	13-mars-20	324,00 €	dernière Mise à jour	96,75 €	227,25 €	
Adjonction ou changement de 9 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD286	13-mars-20	360,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	252,50 €	
Adjonction ou changement de 10 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD329	13-mars-20	400,00 €	dernière Mise à jour	118,25 €	281,75 €	
Adjonction ou changement de 11 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD226	13-mars-20	440,00 €	dernière Mise à jour	129,00 €	311,00 €	
Adjonction ou changement de 12 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD387	13-mars-20	480,00 €	dernière Mise à jour	139,75 €	340,25 €	
Adjonction ou changement de 13 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD134	13-mars-20	520,00 €	dernière Mise à jour	150,50 €	369,50 €	
Adjonction ou changement de 14 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD174	13-mars-20	560,00 €	dernière Mise à jour	161,25 €	398,75 €	
<b>Proth. Amov. Dents/crochets Résine</b>							
Adjonction ou changement d'un élément résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD017	10-juil.-19	58,25 €	dernière Mise à jour	21,50 €	36,75 €	
Adjonction ou changement de 2 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD114	10-juil.-19	93,25 €	dernière Mise à jour	32,25 €	61,00 €	
Adjonction ou changement de 3 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD322	10-juil.-19	128,25 €	dernière Mise à jour	43,00 €	85,25 €	
Adjonction ou changement de 4 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD404	10-juil.-19	168,00 €	dernière Mise à jour	53,75 €	114,25 €	
Adjonction ou changement de 5 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD245	10-juil.-19	203,00 €	dernière Mise à jour	64,50 €	138,50 €	
Adjonction ou changement de 6 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD198	10-juil.-19	238,00 €	dernière Mise à jour	75,25 €	162,75 €	
Adjonction ou changement de 7 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD373	10-juil.-19	273,00 €	dernière Mise à jour	86,00 €	187,00 €	
Adjonction ou changement de 8 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD228	10-juil.-19	308,00 €	dernière Mise à jour	96,75 €	211,25 €	
Adjonction ou changement de 9 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD286	10-juil.-19	348,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	240,50 €	
Adjonction ou changement de 10 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD329	10-juil.-19	392,00 €	dernière Mise à jour	118,25 €	273,75 €	
Adjonction ou changement de 11 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD226	13-mars-20	440,00 €	dernière Mise à jour	129,00 €	311,00 €	
Adjonction ou changement de 12 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD387	13-mars-20	480,00 €	dernière Mise à jour	139,75 €	340,25 €	
Adjonction ou changement de 13 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD134	13-mars-20	520,00 €	dernière Mise à jour	150,50 €	369,50 €	
Adjonction ou changement de 14 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD174	13-mars-20	560,00 €	dernière Mise à jour	161,25 €	398,75 €	

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>Proth. Amov. Répar. App. Métal</b>							
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible sans démontage d'éléments.	HBMD008	1-avr.-19	118,75 €	dernière Mise à jour	32,25 €	86,50 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 1 élément	HBMD002	1-avr.-19	134,28 €	dernière Mise à jour	38,70 €	95,58 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 2 éléments	HBMD488	1-avr.-19	149,80 €	dernière Mise à jour	45,15 €	104,65 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 3 éléments	HBMD469	1-avr.-19	165,33 €	dernière Mise à jour	51,60 €	113,73 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 4 éléments	HBMD110	1-avr.-19	180,85 €	dernière Mise à jour	58,05 €	122,80 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 5 éléments	HBMD349	1-avr.-19	196,38 €	dernière Mise à jour	64,50 €	131,88 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 6 éléments	HBMD386	1-avr.-19	211,90 €	dernière Mise à jour	70,95 €	140,95 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 7 éléments	HBMD339	1-avr.-19	227,43 €	dernière Mise à jour	77,40 €	150,03 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 8 éléments	HBMD459	1-avr.-19	242,95 €	dernière Mise à jour	83,85 €	159,10 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 9 éléments	HBMD438	1-avr.-19	258,48 €	dernière Mise à jour	90,30 €	168,18 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 10 éléments	HBMD481	1-janv.-21	220,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	96,75 €	123,25 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 11 éléments	HBMD449	1-avr.-19	379,53 €	dernière Mise à jour	103,20 €	276,33 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 12 éléments	HBMD312	1-janv.-21	250,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	109,65 €	140,35 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 13 éléments	HBMD289	1-janv.-21	240,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	116,10 €	123,90 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 14 éléments	HBMD400	1-avr.-19	516,10 €	dernière Mise à jour	122,55 €	393,55 €	
Adjonct* ou chgt d'un élément soudé sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD249	12-mars-19	159,00 €	dernière Mise à jour	43,00 €	116,00 €	
Adjonct* ou chgt de 2 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD292	12-mars-19	178,55 €	dernière Mise à jour	86,00 €	92,55 €	
Adjonct* ou chgt de 3 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD188	12-mars-19	229,30 €	dernière Mise à jour	129,00 €	100,30 €	
Adjonct* ou chgt de 4 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD432	12-mars-19	285,80 €	dernière Mise à jour	172,00 €	113,80 €	
Adjonct* ou chgt de 5 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD283	12-mars-19	342,30 €	dernière Mise à jour	215,00 €	127,30 €	
Adjonct* ou chgt de 6 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD439	12-mars-19	403,40 €	dernière Mise à jour	258,00 €	145,40 €	
Adjonct* ou chgt de 7 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD425	12-mars-19	420,65 €	dernière Mise à jour	301,00 €	119,65 €	
Adjonct* ou chgt de 8 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD444	12-mars-19	482,90 €	dernière Mise à jour	344,00 €	138,90 €	
Adjonct* ou chgt de 9 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD485	12-mars-19	500,15 €	dernière Mise à jour	387,00 €	113,15 €	
Adjonct* ou chgt de 10 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD410	12-mars-19	562,40 €	dernière Mise à jour	430,00 €	132,40 €	
Adjonct* ou chgt de 11 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD429	12-mars-19	624,65 €	dernière Mise à jour	473,00 €	151,65 €	
Adjonct* ou chgt de 12 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD281	12-mars-19	686,90 €	dernière Mise à jour	516,00 €	170,90 €	
Adjonct* ou chgt de 13 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD200	12-mars-19	704,15 €	dernière Mise à jour	559,00 €	145,15 €	
Adjonct* ou chgt de 14 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD298	12-mars-19	766,40 €	dernière Mise à jour	602,00 €	164,40 €	
Réparation d'un crochet coulé soudure laser	HBMD017	12-mars-19	187,75 €	dernière Mise à jour	21,50 €	166,25 €	
Réparation de deux crochets coulés soudure laser	HBMD114	12-mars-19	228,00 €	dernière Mise à jour	32,25 €	195,75 €	
Réparation d'un crochet par soudure	HBMD017	12-mars-19	141,75 €	dernière Mise à jour	21,50 €	120,25 €	
Réparation de la partie femelle de l'attacheur boule sur une PA métal	HBMD020	12-mars-19	182,00 €	dernière Mise à jour	21,50 €	160,50 €	
<b>Proth. Amov. Proth./Occlusion</b>							
Analyse occlusale		12-mars-19	180,00 €	dernière Mise à jour			180,00 €
Seance d'ajustement occlusal par coronoplastie	HBMD061	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur (radiothérapie)	LBQP001	12-mars-19	32,64 €	dernière Mise à jour	32,64 €		
Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur	LBQP001	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
<b>Gouttières</b>							
Pose gouttière maxillaire ou mandibulaire pour hémostase - radiothérapie	LBLD003	12-mars-19	86,40 €	dernière Mise à jour	86,40 €		
Pose gouttière maxillaire et mandibulaire pour hémostase- radiothérapie	LBLD006	12-mars-19	172,80 €	dernière Mise à jour	172,80 €		
Pose gouttière maxillaire ou mandibulaire pour hémostase	LBLD003	12-mars-19	161,30 €	dernière Mise à jour			161,30 €
Pose gouttière maxillaire et mandibulaire pour hémostase	LBLD006	12-mars-19	277,60 €	dernière Mise à jour			277,60 €
Gouttière de correction occlusale	HBLD020	12-mars-19	205,00 €	dernière Mise à jour			205,00 €
Pose gouttière maxillaire ou mandibulaire radio	LBLD003	12-mars-19	86,40 €	dernière Mise à jour	86,40 €		
Pose gouttière maxillaire et mandibulaire radio	LBLD006	12-mars-19	172,80 €	dernière Mise à jour	172,80 €		
Pose de gouttière plombée de protection dento-osseuse (radiothérapie)	LBLD022	12-mars-19	153,60 €	dernière Mise à jour	153,60 €		
Pose gouttière maxillaire ou mandibulaire portetopique	LBLD003	12-mars-19	136,00 €	dernière Mise à jour			136,00 €
Pose gouttière maxillaire et mandibulaire portetopique	LBLD006	12-mars-19	272,00 €	dernière Mise à jour			272,00 €
Gouttière thermoformée		12-mars-19	176,25 €	dernière Mise à jour			176,25 €
Gouttière thermoformée bimax	porte topic	12-mars-19	262,50 €	dernière Mise à jour			262,50 €
Gouttière de traitement de SADAM (ajouter analyse occlusale)	HBLD018	12-mars-19	172,80 €	dernière Mise à jour	172,80 €		

ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ENDODONTIE								
LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC	
Reconstitution coronaire pré endodontique	HBMD006	12-mars-19	45,00 €	dernière Mise à jour			45,00 €	
Dépose d'un ancrage canalair	HBGD005	12-mars-19	67,50 €	dernière Mise à jour			67,50 €	
Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse à tenon radiculaire scellée (radiothérapie)	HBGD011	12-mars-19	38,70 €	dernière Mise à jour	38,70 €			
Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse à tenon radiculaire scellée	HBGD011	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €	
Elimination ou passage latéral d'un instrument fracturé- insert ultrason	HBGD012	12-mars-19	113,00 €	dernière Mise à jour			113,00 €	
Ablation d'un corps étranger d'un canal radiculaire d'une dent	HBGD012	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €	
Retraitement endodontique par voie chirurgicale avec lambeau d'accès et obturation rétrograde		12-mars-19	252,00 €	dernière Mise à jour			252,00 €	
Obturation d'une perforation du plancher ou de la racine par voie interne endocanalaire avec matériau bioactif		12-mars-19	155,50 €	dernière Mise à jour			155,50 €	
Obturation d'une perforation radiculaire par voie externe avec lambeau d'accès et matériau bioactif		12-mars-19	227,50 €	dernière Mise à jour			227,50 €	
Obturation d'une résorption radiculaire dentaire externe, par abord parodontal	HBBA001	12-mars-19	243,00 €	dernière Mise à jour			243,00 €	
Obturation radiculaire d'une incisive ou d'une canine après apexification avec un matériau bioactif	HBB003	12-mars-19	56,50 €	dernière Mise à jour	33,74 €	22,76 €		
Obturation radiculaire d'une première prémolaire après apexification avec un matériau bioactif	HBB0234	12-mars-19	65,50 €	dernière Mise à jour	48,20 €	17,30 €		
Obturation radiculaire d'une prémolaire autre que la première prémolaire après apexification avec un matériau bioactif	HBB001	12-mars-19	110,50 €	dernière Mise à jour	48,20 €	62,30 €		
Obturation radiculaire d'une molaire après apexification avec un matériau bioactif	HBB002	12-mars-19	110,50 €	dernière Mise à jour	81,94 €	28,56 €		
Désobturation endodontique d'une incisive ou d'une canine	HBGD030	12-mars-19	108,00 €	dernière Mise à jour			108,00 €	
Désobturation endodontique d'une première prémolaire maxilaire	HBGD233	12-mars-19	153,00 €	dernière Mise à jour			153,00 €	
Désobturation endodontique d'une molaire	HBGD033	12-mars-19	207,00 €	dernière Mise à jour			207,00 €	
Désobturation endodontique d'une prémolaire autre que la première prémolaire maxilaire	HBGD001	12-mars-19	207,00 €	dernière Mise à jour			207,00 €	
Obturation radiculaire d'une incisive ou d'une canine après apexification	HBB003	12-mars-19	45,00 €	dernière Mise à jour	33,74 €	11,26 €		
Obturation radiculaire d'une première prémolaire après apexification	HBB0234	12-mars-19	54,00 €	dernière Mise à jour	48,20 €	5,80 €		
Obturation radiculaire d'une prémolaire autre que la première prémolaire après apexification	HBB001	12-mars-19	99,00 €	dernière Mise à jour	48,20 €	50,80 €		
Obturation radiculaire d'une molaire après apexification	HBB002	12-mars-19	99,00 €	dernière Mise à jour	81,94 €	17,06 €		
Eclaircissement sur dents dépulpées	HBMD001	12-mars-19	105,00 €	dernière Mise à jour			105,00 €	
Eclaircissement sur dents pulpées	HBMD005	12-mars-19	105,00 €	dernière Mise à jour			105,00 €	
Erosion - infiltration pour tâches blanches de l'émail (ICON) chez l'adulte - par dent		12-mars-19	150,00 €	dernière Mise à jour			150,00 €	
Eclaircissement d'une arcade dentaire (pour traitement à domicile)- Gouttière et produits inclus		10-juil.-19	257,00 €	dernière Mise à jour			257,00 €	
Eclaircissement d'une arcade dentaire au fauteuil- gouttière incluse		12-mars-19	402,25 €	dernière Mise à jour			402,25 €	
Procédure de régénération pulpaire		12-mars-19	108,00 €	dernière Mise à jour			108,00 €	
PARODONTOLOGIE								
Consultation	C	12-mars-19	23,00 €	dernière Mise à jour	23,00 €			
Bilan parodontal- prise en charge limitée aux patients en ALD pour diabète	HBQD001	1-avr.-19	50,00 €	dernière Mise à jour	50,00 €			
Bilan initial parodontologie	HBQD001	12-mars-19	63,00 €	dernière Mise à jour			63,00 €	
Surfaçage radiculaire dentaire (par sextant)	HGB006	12-mars-19	81,00 €	dernière Mise à jour			81,00 €	
Séance de préparation (mise en condition) tissulaire des surfaces d'appui muqueux d'une prothèse dentaire, sur une arcade	HBMD018	12-mars-19	72,00 €	dernière Mise à jour			72,00 €	
Curetage d'alvéole dentaire Hors acte d'avulsion dentaire (chir bucc)	HGB001	12-mars-19	36,00 €	dernière Mise à jour			36,00 €	
Curetage périapical avec résection de l'apex d'une racine dentaire endodontiquement traitée (chir endodon)	HGB005	12-mars-19	63,00 €	dernière Mise à jour	50,16 €	12,84 €		
Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire rétrograde d'une incisive ou d'une canine (chir endodon)	HGB003	12-mars-19	117,00 €	dernière Mise à jour	83,90 €	33,10 €		
Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire rétrograde d'une prémolaire avec ou sans procédé de régénération tissulaire (chir endodon)	HGB002	12-mars-19	126,00 €	dernière Mise à jour	98,36 €	27,64 €		
Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire rétrograde d'une molaire (chir endodon)	HGB004	12-mars-19	135,00 €	dernière Mise à jour	132,10 €	2,90 €		
Allongement coronaire de une à trois dents	HBAA338	12-mars-19	126,00 €	dernière Mise à jour			126,00 €	
Gingivectomie sur un secteur 1 à 3 dents	HBFA006	12-mars-19	54,00 €	dernière Mise à jour			54,00 €	
Gingivectomie sur un secteur de 4 à 6 dents 1er sextant	HBFA007	12-mars-19	54,00 €	dernière Mise à jour	41,80 €	12,20 €		
Gingivectomie sur un secteur de 4 à 6 dents : second sextant dans même séance	HBFA007	12-mars-19	31,50 €	dernière Mise à jour			31,50 €	
Gingivectomie sur un secteur de 7 dents ou plus	HBFA008	12-mars-19	103,50 €	dernière Mise à jour			103,50 €	
Greffe osseuse d'apposition autogène sans matériau	HBMA003	12-mars-19	650,00 €	dernière Mise à jour			650,00 €	
Greffe osseuse d'apposition allogène (matériaux sur devis)	HBMA006	12-mars-19	650,00 €	dernière Mise à jour			650,00 €	
PFRC KIT ET PRESTATION		12-mars-19	150,00 €	dernière Mise à jour			150,00 €	
Assainissement parodontal par lambeau sur un sextant	HBJA003	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €	
Ostéo plastie soustractive	HBFA005	12-mars-19	153,00 €	dernière Mise à jour			153,00 €	
Exérèse d'hypertrophie gingivale ou de crête flottante localisée	HBFA013	12-mars-19	135,00 €	dernière Mise à jour			135,00 €	
Régénération osseuse guidée 1 à 3 dents	HBMA004	12-mars-19	377,50 €	dernière Mise à jour			377,50 €	
Régénération osseuse guidée plus de 3 dents	HBMA004	12-mars-19	537,50 €	dernière Mise à jour			537,50 €	
Biomatériau - sur devis		12-mars-19	devis	dernière Mise à jour				
Equilibration par coronoplastie	HBMD061	12-mars-19	72,00 €	dernière Mise à jour			72,00 €	
Plastie mucogingivale par lambeau déplacé latéralement, coronairement ou apicalement	HBMA001	12-mars-19	301,50 €	dernière Mise à jour			301,50 €	
Plastie mucogingivale par lambeau déplacé latéralement, coronairement ou apicalement (agénésie dentaire)	HBMA001	12-mars-19	75,24 €	dernière Mise à jour	75,24 €			
Elévation sinusienne par voie crestale		12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €	
Contention (par dent)		12-mars-19	27,00 €	dernière Mise à jour			27,00 €	

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC
Pose d'un dispositif unimaxillaire de contention extra coronaire par attelle composite collée 1 à 6 dents	HBLD052	12-mars-19	171,00 €	dernière Mise à jour			171,00 €
Pose d'un dispositif unimaxillaire de contention extra coronaire par attelle composite collée 7 dents et plus	HBLD050	12-mars-19	207,00 €	dernière Mise à jour			207,00 €
Pose d'un dispositif unimaxillaire de contention extra coronaire par attelle métallique coulée et collée 1 à 6 dents	HBLD053	12-mars-19	96,40 €	dernière Mise à jour	96,40 €		
Pose d'un dispositif unimaxillaire de contention extra coronaire par attelle métallique coulée et collée 7 dents et plus	HBLD051	12-mars-19	96,40 €	dernière Mise à jour	96,40 €		
Ablation de moyen de contention maxillaire et/ou mandibulaire intra-buccal	LBGD001	12-mars-19	239,80 €	dernière Mise à jour	41,80 €	198,00 €	
<b>ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE</b>							
Application de vernis (fluor, chlorhexidine...) sur 2 arcades	HBLD004	1-avr.-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
Application de vernis fluoré sur les deux arcades dentaires enfants de 6 à 9 ans	HBLD045	1-avr.-19	25,00 €	dernière Mise à jour	25,00 €		
Séance d'application topique intra buccale de fluorures	HBLD004	1-déc.-14	32,75 €	dernière Mise à jour			32,75 €
Pose d'une plaque palatine non active [passive] pour fente orofaciale ou division palatine	HALD004	10-juil.-19	48,00 €	dernière Mise à jour	48,00 €		
Pose d'une plaque palatine active (orthopédique) pour fente orofaciale ou division palatine	HALD003	10-juil.-19	154,00 €	dernière Mise à jour	48,00 €	106,00 €	
Application d'un topique pour hypersensibilité dentinaire	HBLD009	1-déc.-14	32,75 €	dernière Mise à jour			32,75 €
Mainteneur d'espace fixe unilatéral avec dent	HBLD006	12-mars-19	141,75 €	dernière Mise à jour			141,75 €
Mainteneur d'espace fixe unilatéral sans dent	HBLD006	12-mars-19	124,50 €	dernière Mise à jour			124,50 €
Mainteneur d'espace fixe bilatéral avec dent	HBLD006	12-mars-19	188,90 €	dernière Mise à jour			188,90 €
Mainteneur d'espace fixe bilatéral sans dent	HBLD006	1-déc.-14	159,00 €	dernière Mise à jour			159,00 €
Mainteneur d'espace amovible passif	HBLD002	1-déc.-14	229,45 €	dernière Mise à jour			229,45 €
Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire sans dent prothétique	HBLD001	1-déc.-14	216,80 €	dernière Mise à jour			216,80 €
Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire avec dent prothétique	HBLD003	1-déc.-14	232,90 €	dernière Mise à jour			232,90 €
Parage de plaie de la pulpe d'une dent avec coiffage	HBFD010	12-mars-19	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
Restauration d'une dent d'un secteur prémolaire sur 3 faces ou plus par matériau inséré en phase plastique sans ancrage radiculaire (couronne préformée)	HBMD038	12-mars-19	54,00 €	dernière Mise à jour	40,97 €	13,03 €	
Contention (par dent)		12-mars-19	27,00 €	dernière Mise à jour			27,00 €
Eclaircissement sur dents pulpées	HBMD005	12-mars-19	105,00 €	dernière Mise à jour			105,00 €
Erosion - infiltration pour tâches blanches de l'émail (ICON) chez l'enfant- par dent		1-avr.-19	95,00 €	dernière Mise à jour			95,00 €
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 1 à 3 dents	HBLD364	1-janv.-21	275,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	64,50 €	210,50 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 4 dents	HBLD476	1-janv.-21	310,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	75,25 €	234,75 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 5 dents	HBLD224	12-mars-19	346,75 €	dernière Mise à jour	86,00 €	260,75 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 6 dents	HBLD371	12-mars-19	397,50 €	dernière Mise à jour	96,75 €	300,75 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 7 dents	HBLD123	12-mars-19	409,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	301,50 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 8 dents	HBLD270	12-mars-19	432,00 €	dernière Mise à jour	118,25 €	313,75 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 9 dents	HBLD148	12-mars-19	450,00 €	dernière Mise à jour	129,00 €	321,00 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 10 dents	HBLD231	1-janv.-21	450,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	139,75 €	310,25 €	
Hypno-analgésie	ANRP001	12-mars-19	54,00 €	dernière Mise à jour			54,00 €
Sédation M.E.O.P.A.		1-déc.-14	54,00 €	dernière Mise à jour			54,00 €
				dernière Mise à jour			
<b>ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE</b>							
<b>Interception</b>							
Interception	TO/ORT 90	25-mai-21	475,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	193,50 €	281,50 €	
Remplacement d'appareil perdu	NPC	25-mai-21	180,00 €	Décision n° 2021/018/FIN			180,00 €
<b>Traitement multi-attaches</b>							
Etude préalable traitement d'orthodontie (bilan diagnostic et plan de traitement) sans prise en charge sécurité sociale	NPC	25-mai-21	110,00 €	Décision n° 2021/018/FIN			110,00 €
Traitement multi-attaches métalliques avec prise en charge sécurité sociale	TO/ORT90	26-mai-21	515,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	193,50 €	321,50 €	
Traitement multi-attaches métalliques sans prise en charge sécurité sociale	NPC	27-mai-21	515,00 €	Décision n° 2021/018/FIN			515,00 €
Traitement multi-attaches céramiques et métalliques avec prise en charge sécurité sociale	TO/ORT90	28-mai-21	575,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	193,50 €	381,50 €	
Traitement multi-attaches céramiques et métalliques sans prise en charge sécurité sociale	NPC	29-mai-21	575,00 €	Décision n° 2021/018/FIN			575,00 €
<b>Contention et suivi</b>							
Contention après traitement orthodontique : 1ère année	TO/ORT 75	29-mai-21	300,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	161,25 €	138,75 €	
Contention après traitement orthodontique : 2ème année	TO/ORT 50	29-mai-21	150,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	107,50 €	42,50 €	
Contention après traitement orthodontique : 1ère année sans S.S.	NPC	29-mai-21	300,00 €	Décision n° 2021/018/FIN			300,00 €
Contention après traitement orthodontique : 2ème année sans S.S.	NPC	29-mai-21	150,00 €	Décision n° 2021/018/FIN			150,00 €
Séances de surveillance (max. 2 par semestre)	TO/ORT 05	1-janv-17	30,00 €	dernière Mise à jour	10,75 €	19,25 €	
Orthopédie des malformations consécutives au bec de lièvre total ou à la division palatine : forfait annuel, en période d'attente	TO/ORT 60	1-janv-17	129,00 €	dernière Mise à jour	129,00 €		

LIBELLE	Code NGAP	Dernière mise à jour	NGAP	Base	Valeur cotation NGAP	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>Traitements spéciaux</b>							
Traitement réduit (avec prise en charge)	TO90	29-mai-21	270,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	193,50 €	76,50 €	
Traitement réduit (sans prise en charge)	NPC	29-mai-21	270,00 €	Décision n° 2021/018/FIN			270,00 €
Disjonction intermaxillaire rapide pour dysmorphose maxillaire en cas d'insuffisance respiratoire confirmée	TO180		387,00 €	dernière Mise à jour	387,00 €		
Traitement d'orthopédie dento-faciale avec multi attaches métalliques au-delà du 16ème anniversaire, préalable à une intervention chirurgicale portant sur les maxillaires pour une période de 6 mois non renouvelable	TO90	29-mai-21	515,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	193,50 €	321,50 €	
Traitement d'orthopédie dento-faciale avec multi attaches céramiques au-delà du 16ème anniversaire, préalable à une intervention chirurgicale portant sur les maxillaires pour une période de 6 mois non renouvelable	TO90	29-mai-21	575,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	193,50 €	381,50 €	
Orthopédie des malformations consécutives au bec de lièvre total ou à la division palatine : forfait annuel	TO200	29-mai-21	1 030,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	430,00 €	600,00 €	
Etude préalable traitement Invisalign ou lingual (bilan diagnostique et plan de traitement)	NPC	29-mai-21	320,00 €	Décision n° 2021/018/FIN			320,00 €
Technique Invisalign 3-3 pour la durée du traitement sur 1 semestre avec prise en charge	TO90	29-mai-21	1 650,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	193,50 €	1 456,50 €	
Technique Invisalign 3-3 pour la durée du traitement sur 1 semestre sans prise en charge	NPC	29-mai-21	1 650,00 €	Décision n° 2021/018/FIN			1 650,00 €
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement avec PEC 1er semestre	TO90	29-mai-21	1 350,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	193,50 €	1 156,50 €	
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement avec PEC 2ème semestre	TO90		750,00 €	dernière Mise à jour	193,50 €	556,50 €	
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement avec PEC 3ème semestre	TO90		750,00 €	dernière Mise à jour	193,50 €	556,50 €	
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement avec PEC 4ème semestre	TO90		750,00 €	dernière Mise à jour	193,50 €	556,50 €	
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement sans PEC 1er semestre	NPC	29-mai-21	1 350,00 €	Décision n° 2021/018/FIN			1 350,00 €
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement sans PEC 2ème semestre	NPC		750,00 €	dernière Mise à jour			750,00 €
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement sans PEC 3ème semestre	NPC		750,00 €	dernière Mise à jour			750,00 €
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement sans PEC 4ème semestre	NPC		750,00 €	dernière Mise à jour			750,00 €
Technique Linguale 3-3 pour la durée du traitement sur 1 semestre avec prise en charge	TO90	12-mars-19	1 250,00 €	dernière Mise à jour	193,50 €	1 056,50 €	
Technique Linguale 3-3 pour la durée du traitement sur 1 semestre sans prise en charge	NPC	12-mars-19	1 250,00 €	dernière Mise à jour			1 250,00 €
Technique Linguale complet pour la durée du traitement avec PEC 1er semestre	TO90	12-mars-19	1 650,00 €	dernière Mise à jour	193,50 €	1 456,50 €	
Technique Linguale partielle pour la durée du traitement avec PEC 1er semestre	TO90	12-mars-19	1 250,00 €	dernière Mise à jour	193,50 €	1 056,50 €	
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement avec PEC 2ème semestre	TO90	29-mai-21	800,00 €	Décision n° 2021/018/FIN	193,50 €	606,50 €	
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement avec PEC 3ème semestre	TO90	12-mars-19	800,00 €	dernière Mise à jour	193,50 €	606,50 €	
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement avec PEC 4ème semestre	TO90	12-mars-19	800,00 €	dernière Mise à jour	193,50 €	606,50 €	
Technique Linguale complet pour la durée du traitement sans PEC 1er semestre	NPC	12-mars-19	1 650,00 €	dernière Mise à jour			1 650,00 €
Technique Linguale partielle pour la durée du traitement sans PEC 1er semestre	NPC	29-mai-21	1 250,00 €	Décision n° 2021/018/FIN			1 250,00 €
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement sans PEC 2ème semestre	NPC	12-mars-19	800,00 €	dernière Mise à jour			800,00 €
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement sans PEC 3ème semestre	NPC	12-mars-19	800,00 €	dernière Mise à jour			800,00 €
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement sans PEC 4ème semestre	NPC	12-mars-19	800,00 €	dernière Mise à jour			800,00 €

**4-1.3 - CODES REGROUPEMENT** (Sommaire)

Actes CCAM	lien :	<a href="http://www.ameli.fr/accueil-de-la-ccam/telechargement/version-actuelle/index.php">http://www.ameli.fr/accueil-de-la-ccam/telechargement/version-actuelle/index.php</a>					
Bridge RAC modéré	BR1	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse fixe métallique RAC 0	CM0	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Couronne transitoire RAC 0	CT0	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Couronne transitoire RAC modéré	CT1	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Couronne zircone RAC 0	CZ0	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Couronne zircone RAC modéré	CZ1	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Acte dentaire	DEN	Acte	1-juil-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Inlay core RAC 0	IC0	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Inlay core RAC modéré	IC1	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Inlay onlay RAC modéré	IN1	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse amovible RAC 0	PA0	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse amovible RAC modéré	PA1	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse fixe RAC 0	PF0	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse fixe RAC modéré	PF1	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse amovible de transition RAC 0	PT0	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Réparation Adjonction RAC 0	RA0	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Réparation prothèse RAC modéré	RE1	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Réparation facette prothèse amovible RAC 0	RF0	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Réparation prothèse adjointe simple RAC 0	RS0	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Supplément prothèse résine RAC 0	SU0	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Supplément prothèse métallique RAC modéré	SU1	Acte	1-avr-19	J.O	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	

## 4-1.4 Tarifs C25 inclus dans le panier de soins

LIBELLE	Code CCAM	Lettre-clé forfait C2S	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Tarif de responsabilité	Forfait dépassement CSZ
<b>RESTAURATION</b>						
Onlay composite	HBMD351	FDC	01/04/2019	250,00 €	100,00 €	150,00 €
<b>PROTHESES FIXEES</b>						
Couronne provisoire unitaire	HBLD490	FDC	01/01/2021	40,00 €	10,00 €	30,00 €
Inlay-core (pour CCM sur PM2 ; zircone monolithique sur M ; céramique-monolithique (hors zircone) sur PM2/M ; piliers de bridge de base)	HBLD745	FDC	04/04/2019	130,00 €	90,00 €	40,00 €
Couronne métal	HBLD038	FDC	01/01/2021	250,00 €	107,50 €	142,50 €
CCM sur I/C/PM1	HBLD634	FDC	01/01/2021	430,00 €	107,50 €	322,50 €
Couronne céramique monolithique (hors zircone) sur I/C/PM1	HBLD680	FDC	01/01/2021	430,00 €	107,50 €	322,50 €
Couronne zircone monolithique sur I/C/PM	HBLD350	FDC	01/01/2021	400,00 €	107,50 €	292,50 €
Ablation d'une prothèse dentaire soignée unitaire ou pluraie	HBGD027	FDC	09/04/2019	40,20 €	38,70 €	1,50 €
Inlay-core (pour couronne métal ; CCM sur I/C/PM1 ; couronne zircone sur I/C/PM, céramique-monolithique sur I/C/PM1 piliers de bridge de base tout-métal et céramo-métal en remplacement Incisive)	HBLD090	FDC	10/04/2019	130,00 €	90,00 €	40,00 €
Bridge 3 éléments CM-Met-Met pour I/C/PM1	HBLD040	FDC	11/04/2019	916,50 €	279,50 €	637,00 €
Bridge 3 éléments CM-CM-Met pour I/C/PM1	HBLD043	FDC	12/04/2019	1 082,78 €	279,50 €	803,28 €
Bridge 3 éléments tout Métal	HBLD033	FDC	13/04/2019	750,23 €	279,50 €	470,73 €
Bridge 3 éléments tout CCM avec inter incisive	HBLD785	FDC	14/04/2019	1 235,76 €	279,50 €	956,26 €
Bridge 3 éléments tout CCM avec inter C/PM1	HBLD227	FDC	15/04/2019	1 235,76 €	279,50 €	956,26 €
<b>PROTHESES AMOVIBLES</b>						
PAP résine provisoire 1-3 dents	HBLD364	FDA	17/04/2019	275,00 €	64,50 €	210,50 €
PAP résine provisoire 4 dents	HBLD476	FDA	18/04/2019	310,00 €	75,25 €	234,75 €
PAP résine provisoire 5 dents	HBLD224	FDA	19/04/2019	350,00 €	86,00 €	264,00 €
PAP résine provisoire 6 dents	HBLD371	FDA	20/04/2019	350,00 €	96,75 €	253,25 €
PAP résine provisoire 7 dents	HBLD123	FDA	21/04/2019	400,00 €	107,50 €	292,50 €
PAP résine provisoire 8 dents	HBLD270	FDA	22/04/2019	400,00 €	118,25 €	281,75 €
PAP résine provisoire 9 dents	HBLD148	FDA	23/04/2019	400,00 €	129,00 €	271,00 €
PAP résine provisoire 10 dents	HBLD231	FDA	24/04/2019	420,00 €	139,75 €	280,25 €
PAP résine provisoire 11 dents	HBLD215	FDA	25/04/2019	420,00 €	150,50 €	269,50 €
PAP résine provisoire 12 dents	HBLD262	FDA	26/04/2019	420,00 €	161,25 €	258,75 €
PAP résine provisoire 13 dents	HBLD232	FDA	27/04/2019	450,00 €	172,00 €	278,00 €
PAC résine provisoire	HBLD032	FDA	28/04/2019	500,00 €	182,75 €	317,25 €
PAC résine provisoire bi-max	HBLD259	FDA	29/04/2019	1 000,00 €	365,50 €	634,50 €
PAPm 1-3 dents	HBLD131	FDA	30/04/2019	556,00 €	193,50 €	362,50 €
PAPm 4 dents	HBLD332	FDA	01/05/2019	715,00 €	204,25 €	510,75 €
PAPm 5 dents	HBLD452	FDA	02/05/2019	715,00 €	215,00 €	500,00 €
PAPm 6 dents	HBLD474	FDA	03/05/2019	715,00 €	225,75 €	489,25 €
PAPm 7 dents	HBLD075	FDA	04/05/2019	750,00 €	236,50 €	513,50 €
PAPm 8 dents	HBLD470	FDA	05/05/2019	750,00 €	247,25 €	502,75 €
PAP résine d'usage 9 dents	HBLD101	FDA	06/05/2019	479,98 €	129,00 €	350,98 €
PAPm 9 dents	HBLD435	FDA	07/05/2019	750,00 €	258,00 €	492,00 €
PAP résine d'usage 10 dents	HBLD138	FDA	08/05/2019	480,00 €	139,75 €	340,25 €
PAPm 10 dents	HBLD079	FDA	09/05/2019	750,00 €	268,75 €	481,25 €
PAP résine d'usage 11 dents	HBLD083	FDA	10/05/2019	570,00 €	150,50 €	419,50 €
PAPm 11 dents	HBLD203	FDA	11/05/2019	850,00 €	279,50 €	570,50 €
PAP résine d'usage 12 dents	HBLD370	FDA	12/05/2019	570,00 €	161,25 €	408,75 €
PAPm 12 dents	HBLD112	FDA	13/05/2019	850,00 €	290,25 €	559,75 €
PAP résine d'usage 13 dents	HBLD349	FDA	14/05/2019	570,00 €	172,00 €	398,00 €
PAPm 13 dents	HBLD308	FDA	15/05/2019	850,00 €	301,00 €	549,00 €
PAC résine d'usage	HBLD031	FDA	16/05/2019	728,05 €	182,75 €	545,30 €
PAC résine d'usage bimax	HBLD035	FDA	17/05/2019	1 456,10 €	365,50 €	1 090,60 €
PAPm 14 dents	HBLD047	FDA	18/05/2019	1 057,00 €	311,75 €	745,25 €
PAPm 14 dents bimax	HBLD046	FDA	19/05/2019	2 114,00 €	623,50 €	1 490,50 €
PAC résine d'usage et PAPm 14 dents	HBLD048	FDA	20/05/2019	1 785,00 €	494,50 €	1 290,50 €
Suppl 1 dent contreplaquée sur PA résine	YYYY176	FDA	21/05/2019	22,91 €	21,50 €	1,41 €
Suppl 2 dents contreplaquées sur PA résine	YYYY275	FDA	22/05/2019	45,82 €	43,00 €	2,82 €
Suppl 3 dents contreplaquées sur PA résine	YYYY246	FDA	23/05/2019	68,72 €	64,50 €	4,22 €
Suppl 4 dents contreplaquées sur PA résine	YYYY478	FDA	24/05/2019	91,63 €	86,00 €	5,63 €
Suppl 5 dents contreplaquées sur PA résine	YYYY426	FDA	25/05/2019	114,54 €	107,50 €	7,04 €
Suppl 6 dents contreplaquées sur PA résine	YYYY389	FDA	26/05/2019	137,45 €	129,00 €	8,45 €

LIBELLE	Code CCAM	Lettre-clé forfait C2S	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Tarif de responsabilité	Forfait dépassement C2S
Suppl 1 dent contreplaquée sur PA à chassis métallique	YYYY159	FDA	27/05/2019	34,36 €	32,25 €	2,11 €
Suppl 2 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY329	FDA	28/05/2019	68,72 €	64,50 €	4,22 €
Suppl 3 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY258	FDA	29/05/2019	103,09 €	96,75 €	6,34 €
Suppl 4 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY259	FDA	30/05/2019	137,45 €	129,00 €	8,45 €
Suppl 5 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY440	FDA	31/05/2019	171,81 €	161,25 €	10,56 €
Suppl 6 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY447	FDA	01/06/2019	206,17 €	193,50 €	12,67 €
Suppl 7 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY142	FDA	02/06/2019	240,54 €	225,75 €	14,79 €
Suppl 8 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY158	FDA	03/06/2019	274,90 €	258,00 €	16,90 €
Suppl 9 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY476	FDA	04/06/2019	309,26 €	290,25 €	19,01 €
Suppl 10 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY079	FDA	05/06/2019	343,62 €	322,50 €	21,12 €
Suppl 11 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY184	FDA	06/06/2019	377,99 €	354,75 €	23,24 €
Suppl 12 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY284	FDA	07/06/2019	412,35 €	387,00 €	25,35 €
Suppl 13 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY236	FDA	08/06/2019	446,71 €	419,25 €	27,46 €
Suppl 14 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY353	FDA	09/06/2019	481,07 €	451,50 €	29,57 €
<b>REPARATION PROTHESE</b>						
Réparation fracture PA résine	HBMD020	FDR	11/06/2019	75,00 €	21,50 €	53,50 €
Adjonction/réparation 1 élémt sur PA	HBMD017	FDR	12/06/2019	85,00 €	21,50 €	63,50 €
Adjonction/réparation 2 élémts sur PA	HBMD114	FDR	13/06/2019	110,00 €	32,25 €	77,75 €
Adjonction/réparation 3 élémts sur PA	HBMD322	FDR	14/06/2019	140,00 €	43,00 €	97,00 €
Adjonction/réparation 4 élémts sur PA	HBMD404	FDR	15/06/2019	170,00 €	53,75 €	116,25 €
Adjonction/réparation 5 élémts sur PA	HBMD245	FDR	16/06/2019	200,00 €	64,50 €	135,50 €
Adjonction/réparation 6 élémts sur PA	HBMD198	FDR	17/06/2019	240,00 €	75,25 €	164,75 €
Adjonction/réparation 7 élémts sur PA	HBMD373	FDR	18/06/2019	280,00 €	86,00 €	194,00 €
Adjonction/réparation 8 élémts sur PA	HBMD228	FDR	19/06/2019	320,00 €	96,75 €	223,25 €
Adjonction/réparation 9 élémts sur PA	HBMD286	FDR	20/06/2019	360,00 €	107,50 €	252,50 €
Adjonction/réparation 10 élémts sur PA	HBMD329	FDR	21/06/2019	400,00 €	118,25 €	281,75 €
Adjonction/réparation 11 élémts sur PA	HBMD226	FDR	22/06/2019	440,00 €	129,00 €	311,00 €
Adjonction/réparation 12 élémts sur PA	HBMD387	FDR	23/06/2019	480,00 €	139,75 €	340,25 €
Adjonction/réparation 13 élémts sur PA	HBMD134	FDR	24/06/2019	520,00 €	150,50 €	369,50 €
Adjonction/réparation 14 élémts sur PA	HBMD174	FDR	25/06/2019	560,00 €	161,25 €	398,75 €
Réparation fracture chassis ss démontage élémt	HBMD008	FDR	26/06/2019	75,00 €	32,25 €	42,75 €
Réparation fracture chassis avec remontage 1 élémt	HBMD002	FDR	27/06/2019	85,00 €	38,70 €	46,30 €
Réparation fracture chassis avec remontage 2 élémts	HBMD488	FDR	28/06/2019	95,00 €	45,15 €	49,85 €
Réparation fracture chassis avec remontage 3 élémts	HBMD469	FDR	29/06/2019	105,00 €	51,60 €	53,40 €
Réparation fracture chassis avec remontage 4 élémts	HBMD110	FDR	30/06/2019	115,00 €	58,05 €	56,95 €
Réparation fracture chassis avec remontage 5 élémts	HBMD349	FDR	01/07/2019	125,00 €	64,50 €	60,50 €
Réparation fracture chassis avec remontage 6 élémts	HBMD386	FDR	02/07/2019	135,00 €	70,95 €	64,05 €
Réparation fracture chassis avec remontage 7 élémts	HBMD339	FDR	03/07/2019	145,00 €	77,40 €	67,60 €
Réparation fracture chassis avec remontage 8 élémts	HBMD459	FDR	04/07/2019	155,00 €	83,85 €	71,15 €
Réparation fracture chassis avec remontage 9 élémts	HBMD438	FDR	05/07/2019	165,00 €	90,30 €	74,70 €
Réparation fracture chassis avec remontage 10 élémts	HBMD481	FDR	06/07/2019	175,00 €	96,75 €	78,25 €
Réparation fracture chassis avec remontage 11 élémts	HBMD449	FDR	07/07/2019	185,00 €	103,20 €	81,80 €
Réparation fracture chassis avec remontage 12 élémts	HBMD312	FDR	08/07/2019	195,00 €	109,65 €	85,35 €
Réparation fracture chassis avec remontage 13 élémts	HBMD289	FDR	09/07/2019	205,00 €	116,10 €	88,90 €
Réparation fracture chassis avec remontage 14 élémts	HBMD400	FDR	10/07/2019	215,00 €	122,55 €	92,45 €
Adjonction/changement 1 élémt soudé de PAPm	HBMD249	FDR	11/07/2019	70,00 €	43,00 €	27,00 €
Adjonction/changement 2 élémts soudés de PAPm	HBMD292	FDR	12/07/2019	110,00 €	86,00 €	24,00 €
Adjonction/changement 3 élémts soudés de PAPm	HBMD188	FDR	13/07/2019	150,00 €	129,00 €	21,00 €
Adjonction/changement 4 élémts soudés de PAPm	HBMD432	FDR	14/07/2019	190,00 €	172,00 €	18,00 €
Adjonction/changement 5 élémts soudés de PAPm	HBMD283	FDR	15/07/2019	230,00 €	215,00 €	15,00 €
Adjonction/changement 6 élémts soudés de PAPm	HBMD439	FDR	16/07/2019	270,00 €	258,00 €	12,00 €
Adjonction/changement 7 élémts soudés de PAPm	HBMD425	FDR	17/07/2019	310,00 €	301,00 €	9,00 €
Adjonction/changement 8 élémts soudés de PAPm	HBMD444	FDR	18/07/2019	350,00 €	344,00 €	6,00 €
Adjonction/changement 9 élémts soudés de PAPm	HBMD485	FDR	19/07/2019	390,00 €	387,00 €	3,00 €
Adjonction/changement 10 élémts soudés de PAPm	HBMD410	FDR	20/07/2019	430,00 €	430,00 €	0,00 €
Adjonction/changement 11 élémts soudés de PAPm	HBMD429	FDR	21/07/2019	473,00 €	473,00 €	0,00 €
Adjonction/changement 12 élémts soudés de PAPm	HBMD281	FDR	22/07/2019	516,00 €	516,00 €	0,00 €
Adjonction/changement 13 élémts soudés de PAPm	HBMD200	FDR	23/07/2019	559,00 €	559,00 €	0,00 €
Adjonction/changement 14 élémts soudés de PAPm	HBMD298	FDR	24/07/2019	602,00 €	602,00 €	0,00 €

LIBELLE	Code CCAM	Lettre-clé forfait C2S	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Tarif de responsabilité	Forfait dépassement C2S
Remplacement d'une facette de PA	HBKD396	FDR	25/07/2019	40,00 €	17,20 €	22,80 €
Remplacement de 2 facettes de PA	HBKD431	FDR	26/07/2019	70,00 €	34,40 €	35,60 €
Remplacement de 3 facettes de PA	HBKD300	FDR	27/07/2019	100,00 €	51,60 €	48,40 €
Remplacement de 4 facettes de PA	HBKD212	FDR	28/07/2019	130,00 €	68,80 €	61,20 €
Remplacement de 5 facettes de PA	HBKD462	FDR	29/07/2019	160,00 €	86,00 €	74,00 €
Remplacement de 6 facettes de PA	HBKD213	FDR	30/07/2019	190,00 €	103,20 €	86,80 €
Remplacement de 7 facettes de PA	HBKD140	FDR	31/07/2019	220,00 €	120,40 €	99,60 €
Remplacement de 8 facettes de PA	HBKD244	FDR	01/08/2019	250,00 €	137,60 €	112,40 €
<b>ORTHOPEDIE DENTO FACIALE</b>						
Traitement des dysmorphoses, par période de six mois, dans la limite de six périodes : - sans multiattaches	TO/ORT 90	FDO	03/08/2019	333,00 €	193,50 €	139,50 €
Traitement des dysmorphoses : - avec multiattaches	TO/ORT 90	FDO	04/08/2019	464,00 €	193,50 €	270,50 €
Séance de surveillance (au maximum deux par semestre)	TO/ORT 05	FDO	05/08/2019	10,75 €	10,75 €	0,00 €
Contention après traitement orthodontique : - première année	TO/ORT 75	FDO	06/08/2019	161,25 €	161,25 €	0,00 €
Contention après traitement orthodontique : - deuxième année	TO/ORT 50	FDO	07/08/2019	107,50 €	107,50 €	0,00 €
Disjonction intermaxillaire rapide pour dysmorphose maxillaire en cas d'insuffisance respiratoire confirmée	TO/ORT180	FDO	08/08/2019	387,00 €	387,00 €	0,00 €
Orthopédie des malformations consécutives au bec-de-lièvre total ou à la division palatine : - forfait annuel, par année	TO/ORT 200	FDO	09/08/2019	430,00 €	430,00 €	0,00 €
Orthopédie des malformations consécutives au bec-de-lièvre total ou à la division palatine : - en période d'attente	TO/ORT 60	FDO	10/08/2019	129,00 €	129,00 €	0,00 €
Traitement d'orthopédie dento-faciale avec multiattaches au-delà du seizième anniversaire, préalable à une intervention chirurgicale portant sur les maxillaires pour une période de six mois non renouvelable	TO/ORT 90	FDO	11/08/2019	381,12 €	193,50 €	187,62 €

## 4-2 IMPLANTOLOGIE

4-2.1 - IMPLANTOLOGIE - SOINS EXTERNES								
PRESTATIONS	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur CCAM	Majorat* travaux supp.	Valeur actes NPC	
<b>Phase préparatoire</b>								
Bilan préimplantaire		12/03/2019	90,00 €	dernière Mise à jour				90,00 €
<b>I- Phase chirurgicale</b>								
<b>A- Chirurgie implantaire (fournitures comprises)</b>								
Pose d' 1 implant intra-osseux intra-buccal, chez l'adulte	LBLD015	12/03/2019	750,00 €	dernière Mise à jour				750,00 €
Pose de 2 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD010	12/03/2019	1 405,00 €	dernière Mise à jour				1 405,00 €
Pose de 3 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD013	12/03/2019	2 060,00 €	dernière Mise à jour				2 060,00 €
Pose de 4 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD004	12/03/2019	2 710,00 €	dernière Mise à jour				2 710,00 €
Pose de 5 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD020	12/03/2019	3 360,00 €	dernière Mise à jour				3 360,00 €
Pose de 6 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD025	12/03/2019	4 015,00 €	dernière Mise à jour				4 015,00 €
Pose de 7 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD026	12/03/2019	4 670,00 €	dernière Mise à jour				4 670,00 €
Pose de 8 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD038	12/03/2019	5 320,00 €	dernière Mise à jour				5 320,00 €
Pose de 9 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD200	12/03/2019	5 970,00 €	dernière Mise à jour				5 970,00 €
Pose de 10 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD294	12/03/2019	6 625,00 €	dernière Mise à jour				6 625,00 €
Pose de 11 (et plus) implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD261	12/03/2019	7 030,00 €	dernière Mise à jour				7 030,00 €
<b>B- Actes complémentaires</b>								
Bilan préimplantaire		12/03/2019	90,00 €	dernière Mise à jour				90,00 €
Pose du 1er micro-implant ODF		12/03/2019	132,00 €	dernière Mise à jour				132,00 €
Pose à partir du 2ème micro-implant (tarif unitaire hors chirurgie) ODF		12/03/2019	50,00 €	dernière Mise à jour				50,00 €
Chirurgie muco-gingivale implantaire (plaque incluse)	HBED023	12/03/2019	255,00 €	dernière Mise à jour				255,00 €
Régénération osseuse guidée- petite étendue (1 à 3 dents) en pré ou per-implantaire (matériel inclus)	HBBA003	12/03/2019	400,00 €	dernière Mise à jour				400,00 €
Régénération osseuse guidée- grande étendue (+ de 3 dents) en pré ou per-implantaire (matériel inclus)	HBBA002	12/03/2019	560,00 €	dernière Mise à jour				560,00 €
Grefte osseuse d'apposition AUTOGREFFE (matériel inclus)	HBMA003	12/03/2019	650,00 €	dernière Mise à jour				650,00 €
Grefte osseuse d'apposition ALLOGREFFE (sans les matériaux- sur devis)	HBMA006	12/03/2019	650,00 €	dernière Mise à jour				650,00 €
Sinus lift - petite étendue (matériel inclus)	GBBA002	12/03/2019	800,00 €	dernière Mise à jour				800,00 €
Sinus lift - grande étendue (matériaux inclus)	GBBA002	12/03/2019	1 000,00 €	dernière Mise à jour				1 000,00 €
<b>C- Dégagement et activation</b>								
Dégagement et activation d'1 implant intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place d'une vis de cicatrisation	LAPB002	12/03/2019	90,00 €	dernière Mise à jour				90,00 €
Dégagement et activation de 2 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 2 vis de cicatrisation	LAPB004	12/03/2019	135,00 €	dernière Mise à jour				135,00 €
Dégagement et activation de 3 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 3 vis de cicatrisation	LAPB003	12/03/2019	135,00 €	dernière Mise à jour				135,00 €
Dégagement et activation de 4 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 4 vis de cicatrisation	LAPB001	12/03/2019	135,00 €	dernière Mise à jour				135,00 €
Dégagement et activation de 5 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 5 vis de cicatrisation	LAPB005	12/03/2019	135,00 €	dernière Mise à jour				135,00 €
Dégagement et activation de 6 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 6 vis de cicatrisation	LAPB006	12/03/2019	162,00 €	dernière Mise à jour				162,00 €
Dégagement et activation de 7 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 7 vis de cicatrisation	LAPB007	12/03/2019	162,00 €	dernière Mise à jour				162,00 €
Dégagement et activation de 8 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 8 vis de cicatrisation	LAPB047	12/03/2019	162,00 €	dernière Mise à jour				162,00 €
Dégagement et activation de 9 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 9 vis de cicatrisation	LAPB030	12/03/2019	162,00 €	dernière Mise à jour				162,00 €
Dégagement et activation de 10 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 10 vis de cicatrisation	LAPB122	12/03/2019	162,00 €	dernière Mise à jour				162,00 €
Dégagement et activation de 11 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 11 vis de cicatrisation	LAPB288	12/03/2019	162,00 €	dernière Mise à jour				162,00 €
<b>D- Ablation de matériel</b>								
Ablation d'1 implant intraosseux intrabuccal avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA004	12/03/2019	90,00 €	dernière Mise à jour				90,00 €
Ablation de 2 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA003	12/03/2019	117,00 €	dernière Mise à jour				117,00 €
Ablation de 3 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA002	12/03/2019	144,00 €	dernière Mise à jour				144,00 €
Ablation de 4 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA006	12/03/2019	171,00 €	dernière Mise à jour				171,00 €
Ablation de 5 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA007	12/03/2019	198,00 €	dernière Mise à jour				198,00 €
Ablation de 6 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA008	12/03/2019	225,00 €	dernière Mise à jour				225,00 €
Ablation de 7 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA009	12/03/2019	252,00 €	dernière Mise à jour				252,00 €
Ablation de 8 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA139	12/03/2019	279,00 €	dernière Mise à jour				279,00 €
Ablation de 9 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA052	12/03/2019	306,00 €	dernière Mise à jour				306,00 €
Ablation de 10 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LBGA168	12/03/2019	333,00 €	dernière Mise à jour				333,00 €
Ablation de 11 implants intraosseux intrabuccaux ou plus, avec résection osseuse,	LBGA009	12/03/2019	360,00 €	dernière Mise à jour				360,00 €
<b>E- Chirurgie guidée</b>								
Guide radiologique/chirurgical CFAO 1 à 4 implants Codiagnostix (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	382,00 €	dernière Mise à jour				382,00 €
Guide radiologique/chirurgical CFAO 5 à 8 implants Codiagnostix (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	514,00 €	dernière Mise à jour				514,00 €
Guide radiologique/chirurgical CFAO 1 à 4 implants Dentsply (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	507,00 €	dernière Mise à jour				507,00 €
Guide radiologique/chirurgical CFAO 5 à 8 implants Dentsply (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	669,00 €	dernière Mise à jour				669,00 €
Guide radiologique/chirurgical CFAO 1 à 4 implants Nobel (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	442,00 €	dernière Mise à jour				442,00 €
Guide radiologique/chirurgical CFAO 5 à 8 implants Nobel (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	654,00 €	dernière Mise à jour				654,00 €

PRESTATIONS	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur CCAM	Majorat* travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>2- Phase prothétique</b>							
<b>A- Pose de pilier</b>							
<b>A1- Pilier standard</b>							
Pilier standard sur 1 implant (transfert + analogue inclus)	LBLD019	12/03/2019	220,00 €	dernière Mise à jour			220,00 €
Pilier standard sur 2 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD073	12/03/2019	435,00 €	dernière Mise à jour			435,00 €
Pilier standard sur 3 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD086	12/03/2019	655,00 €	dernière Mise à jour			655,00 €
Pilier standard sur 4 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD193	12/03/2019	875,00 €	dernière Mise à jour			875,00 €
Pilier standard sur 5 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD447	12/03/2019	1 090,00 €	dernière Mise à jour			1 090,00 €
Pilier standard sur 6 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD270	12/03/2019	1 310,00 €	dernière Mise à jour			1 310,00 €
Pilier standard sur 7 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD143	12/03/2019	1 530,00 €	dernière Mise à jour			1 530,00 €
Pilier standard sur 8 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD235	12/03/2019	1 750,00 €	dernière Mise à jour			1 750,00 €
Pilier standard sur 9 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD311	12/03/2019	1 970,00 €	dernière Mise à jour			1 970,00 €
Pilier standard sur 10 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD214	12/03/2019	2 185,00 €	dernière Mise à jour			2 185,00 €
Pilier standard sur 11 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD420	12/03/2019	2 400,00 €	dernière Mise à jour			2 400,00 €
<b>A2- Pilier sur mesure CFAO</b>							
Pilier sur mesure CFAO sur 1 implant (transfert + analogue inclus)	LBLD019	12/03/2019	330,00 €	dernière Mise à jour			330,00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 2 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD073	12/03/2019	670,00 €	dernière Mise à jour			670,00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 3 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD086	12/03/2019	970,00 €	dernière Mise à jour			970,00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 4 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD193	12/03/2019	1 270,00 €	dernière Mise à jour			1 270,00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 5 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD447	12/03/2019	1 570,00 €	dernière Mise à jour			1 570,00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 6 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD270	12/03/2019	1 870,00 €	dernière Mise à jour			1 870,00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 7 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD143	12/03/2019	2 170,00 €	dernière Mise à jour			2 170,00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 8 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD235	12/03/2019	2 470,00 €	dernière Mise à jour			2 470,00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 9 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD311	12/03/2019	2 770,00 €	dernière Mise à jour			2 770,00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 10 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD214	12/03/2019	3 070,00 €	dernière Mise à jour			3 070,00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 11 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD420	12/03/2019	3 370,00 €	dernière Mise à jour			3 370,00 €
<b>A3- Pose de barre de jonction entre 2 implants</b>							
pose de barre de jonction CFAO titane entre 2 implants - 1 à 3 implants intrabuccaux	LBLD034	12/03/2019	720,00 €	dernière Mise à jour			720,00 €
pose de barre de jonction CFAO titane entre 2 implants - 4 à 5 implants intrabuccaux	LBLD057	12/03/2019	1 080,00 €	dernière Mise à jour			1 080,00 €
pose de barre de jonction CFAO titane entre 2 implants - 6 et plus implants intrabuccaux	LBLD057	12/03/2019	1 420,00 €	dernière Mise à jour			1 420,00 €
pose de barre de jonction coulée entre 2 implants - 1 à 3 implants intrabuccaux	LBLD034	12/03/2019	422,00 €	dernière Mise à jour			422,00 €
pose de barre de jonction coulée entre 2 implants - 4 à 5 implants intrabuccaux	LBLD057	12/03/2019	660,00 €	dernière Mise à jour			660,00 €
pose de barre de jonction coulée entre 2 implants - 6 et plus implants intrabuccaux	LBLD057	12/03/2019	816,00 €	dernière Mise à jour			816,00 €
Pose de LOCATOR Dentsply ou Straumann- attachements	LBLD019	12/03/2019	408,00 €	dernière Mise à jour			408,00 €
Pose de LOCATOR Nobel- attachements	LBLD019	12/03/2019	319,00 €	dernière Mise à jour			319,00 €
<b>B- Prothèse provisoire</b>							
<b>B1- Couronnes provisoires</b>							
Couronne provisoire par dent (pilier inclus)	HBLD087	12/03/2019	188,00 €	dernière Mise à jour			188,00 €
Couronne provisoire armée par dent (pilier inclus)	HBLD087	12/03/2019	249,00 €	dernière Mise à jour			249,00 €
<b>B2- Bridges provisoires</b>							
Bridge provisoire 3 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	280,00 €	dernière Mise à jour			280,00 €
Bridge provisoire 4 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	343,00 €	dernière Mise à jour			343,00 €
Bridge provisoire 5 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	496,00 €	dernière Mise à jour			496,00 €
Bridge provisoire 6 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	559,00 €	dernière Mise à jour			559,00 €
Bridge provisoire 7 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	668,00 €	dernière Mise à jour			668,00 €
Bridge provisoire 8 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	731,00 €	dernière Mise à jour			731,00 €
Bridge provisoire 9 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	794,00 €	dernière Mise à jour			794,00 €
Bridge provisoire 10 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	902,00 €	dernière Mise à jour			902,00 €
Bridge provisoire 11 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 055,00 €	dernière Mise à jour			1 055,00 €
Bridge provisoire 12 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 209,00 €	dernière Mise à jour			1 209,00 €
Bridge provisoire 13 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 272,00 €	dernière Mise à jour			1 272,00 €
Bridge provisoire 14 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 335,00 €	dernière Mise à jour			1 335,00 €
Bridge provisoire armé 3 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	328,00 €	dernière Mise à jour			328,00 €
Bridge provisoire armé 4 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	407,00 €	dernière Mise à jour			407,00 €
Bridge provisoire armé 5 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	577,00 €	dernière Mise à jour			577,00 €
Bridge provisoire armé 6 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	656,00 €	dernière Mise à jour			656,00 €
Bridge provisoire armé 7 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	780,00 €	dernière Mise à jour			780,00 €
Bridge provisoire armé 8 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	860,00 €	dernière Mise à jour			860,00 €
Bridge provisoire armé 9 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	939,00 €	dernière Mise à jour			939,00 €
Bridge provisoire armé 10 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 063,00 €	dernière Mise à jour			1 063,00 €
Bridge provisoire armé 11 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 233,00 €	dernière Mise à jour			1 233,00 €
Bridge provisoire armé 12 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 400,00 €	dernière Mise à jour			1 400,00 €
Bridge provisoire armé 13 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 480,00 €	dernière Mise à jour			1 480,00 €
Bridge provisoire armé 14 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 560,00 €	dernière Mise à jour			1 560,00 €
Pilier provisoire		12/03/2019	80,00 €	dernière Mise à jour			

PRESTATIONS	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur CCAM	Majorat* travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>C- Prothèse d'usage</b>							
Couronne coulée	HBLD418	12/03/2019	480,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	372,50 €	
Couronne céramo métallique	HBLD418	12/03/2019	533,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	425,50 €	
Couronne céramo-céramique/pressée	HBLD418	12/03/2019	583,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	475,50 €	
Bridge définitif résine transvissé à armature métallique 3 éléments implanto portés (2 piliers et 1 intermédiaire)	HBLD023	12/03/2019	2 534,70 €	dernière Mise à jour			2 534,70 €
Adjonction d'un 2ème élément sur bridge résine transvissé à armature métallique	HBMD479	12/03/2019	112,00 €	dernière Mise à jour			112,00 €
Adjonction d'un 3ème élément sur bridge résine transvissé à armature métallique	HBMD433	12/03/2019	112,00 €	dernière Mise à jour			112,00 €
Adjonction d'un 4e élément sur bridge résine transvissé à armature métallique	HBMD072	12/03/2019	167,00 €	dernière Mise à jour			167,00 €
Adjonction d'un pilier sur bridge résine transvissé à armature métallique	HBMD087	12/03/2019	122,00 €	dernière Mise à jour			122,00 €
Bridge complet résine transvissé à armature métallique sur implant 12 dents	HBLD030	12/03/2019	4 015,45 €	dernière Mise à jour	182,75 €	3 832,70 €	
Bridge complet résine transvissé à armature métallique sur implant 14 dents	HBLD030	12/03/2019	4 195,45 €	dernière Mise à jour	182,75 €	4 012,70 €	
Bridge céramo métallique 3 éléments implanto porté (2 piliers et 1 intermédiaire)	HBLD023	12/03/2019	1 601,40 €	dernière Mise à jour			1 601,40 €
Adjonction d'un 2e intermédiaire céramo-métallique sur bridge implanto-porté	HBMD479	12/03/2019	400,00 €	dernière Mise à jour			400,00 €
Adjonction d'un 3e intermédiaire céramo-métallique sur bridge implanto-porté	HBMD433	12/03/2019	400,00 €	dernière Mise à jour			400,00 €
Adjonction d'un intermédiaire céramo-métallique sur bridge implanto-porté (à partir du 4e)	HBMD072	12/03/2019	400,00 €	dernière Mise à jour			400,00 €
Adjonction d'un pilier céramo-métallique sur bridge implanto-porté	HBMD087	12/03/2019	400,00 €	dernière Mise à jour			400,00 €
Bridge complet céramique sur implant 12 dents	HBLD030	12/03/2019	5 256,00 €	dernière Mise à jour	182,75 €	5 073,25 €	
Bridge complet céramique sur implant 14 dents	HBLD030	12/03/2019	5 660,00 €	dernière Mise à jour	182,75 €	5 477,25 €	
transformation de la prothèse totale en prothèse transvissée sur 4 implants et mise en place entre les cylindres implantaires		12/03/2019	682,00 €	dernière Mise à jour			682,00 €
transformation de la prothèse totale en prothèse transvissée sur 5 implants et mise en place entre les cylindres implantaires		12/03/2019	805,00 €	dernière Mise à jour			805,00 €
transformation de la prothèse totale en prothèse transvissée sur 6 implants et mise en place entre les cylindres implantaires		12/03/2019	933,00 €	dernière Mise à jour			933,00 €
transformation de la prothèse totale en prothèse transvissée sur 8 implants et mise en place entre les cylindres implantaires		12/03/2019	1 058,00 €	dernière Mise à jour	64,50 €		993,50 €
Pose d'une prothèse dentaire complète transvissée implantoportée Résine	HBLD030	12/03/2019	3 448,00 €	dernière Mise à jour	182,75 €	3 265,25 €	
Pose d'une prothèse amovible définitive complète unimaxillaire à plaque base résine	HBLD031	01/01/2021	3 981,55 €	Décision n° 2021/004/FIN	182,75 €	3 798,80 €	
<b>D- Actes spécifiques et réparations</b>							
Accastillage - sur devis		12/03/2019	Devis	dernière Mise à jour			Prix du laboratoire
Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique directe	HBMD076	12/03/2019	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique indirecte	HBMD079	12/03/2019	180,00 €	dernière Mise à jour			180,00 €
Rescellement ou recollage d' 1 ou 2 couronnes ou d' 1 ou 2 ancrages d'une prothèse dentaire fixée	HBMD016	12/03/2019	45,00 €	dernière Mise à jour			45,00 €
Rescellement ou recollage de 3 couronnes ou plus ou de 3 ancrages ou plus d'une prothèse dentaire fixée	HBMD009	12/03/2019	90,00 €	dernière Mise à jour			90,00 €
Réparation de fracture de la plaque base résine	HBMD020	12/03/2019	153,00 €	dernière Mise à jour			153,00 €
Réfection des bords et/ou de finitros d'une prothèse dentaire amovible partielle	HBMD007	12/03/2019	330,00 €	dernière Mise à jour			330,00 €
Réfection de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	HBMD004	12/03/2019	330,00 €	dernière Mise à jour	21,50 €		308,50 €
Dents ou crochets ajoutés ou remplacés sur appareils en matière plastique : 1er élément	HBMD017	12/03/2019	130,00 €	dernière Mise à jour	32,25 €		97,75 €
Adjonction ou changement de 2 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD114	12/03/2019	170,00 €	dernière Mise à jour	43,00 €		127,00 €
Adjonction ou changement de 3 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD322	12/03/2019	210,00 €	dernière Mise à jour	53,75 €	108,50 €	156,25 €
Adjonction ou changement de 4 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD404	12/03/2019	251,00 €	dernière Mise à jour	64,50 €	137,75 €	186,50 €
Adjonction ou changement de 5 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD245	12/03/2019	291,00 €	dernière Mise à jour	75,25 €	167,00 €	215,75 €
Adjonction ou changement de 6 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD198	12/03/2019	331,00 €	dernière Mise à jour	86,00 €	197,25 €	245,00 €
Adjonction ou changement de 7 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD373	12/03/2019	372,00 €	dernière Mise à jour	96,75 €	226,50 €	275,25 €
Adjonction ou changement de 8 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD228	12/03/2019	457,00 €	dernière Mise à jour	107,50 €	255,75 €	349,50 €
Adjonction ou changement de 9 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD286	12/03/2019	497,00 €	dernière Mise à jour	118,25 €	286,00 €	378,75 €
Adjonction ou changement de 10 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD329	12/03/2019	537,00 €	dernière Mise à jour	129,00 €	360,25 €	408,00 €
Adjonction ou changement de 11 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD226	12/03/2019	623,00 €	dernière Mise à jour	139,75 €	389,50 €	483,25 €
Adjonction ou changement de 12 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD387	12/03/2019	708,00 €	dernière Mise à jour	150,50 €	418,75 €	557,50 €
Adjonction ou changement de 13 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD134	12/03/2019	748,00 €	dernière Mise à jour	161,25 €	494,00 €	586,75 €
Adjonction ou changement de 14 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD174	12/03/2019	788,00 €	dernière Mise à jour		568,25 €	788,00 €
Ablation d'un bloc métallique coulé	HBGD011	12/03/2019	90,00 €	dernière Mise à jour		597,50 €	90,00 €
Ablation d'une prothèse dentaire scellée unitaire	HBGD027	12/03/2019	90,00 €	dernière Mise à jour		626,75 €	90,00 €
Montage directeur 1 à 4 dents	LBMP001	12/03/2019	54,00 €	dernière Mise à jour			54,00 €
Montage directeur 5 à 10 dents	LBMP002	12/03/2019	99,00 €	dernière Mise à jour			99,00 €
Montage directeur 11 à 14 dents	LBMP002	12/03/2019	153,00 €	dernière Mise à jour			153,00 €

PRESTATIONS	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur CCAM	Majorat* travaux supp.	Valeur actes NPC
Wax-Up (prix par dent)		12/03/2019	17,00 €	dernière Mise à jour			17,00 €
Matériaux spéciaux sur devis		12/03/2019	Devis	dernière Mise à jour			Devis
Réalisation de moulage d'études des arcades dentaires	LBMP003	12/03/2019	50,00 €	dernière Mise à jour			50,00 €
Modélisation occlusale par la technique de la cire ajoutée par dent	HBMD014	12/03/2019	17,00 €	dernière Mise à jour			17,00 €
Séance de préparation [mise en condition] tissulaire des surfaces d'appui muqueux d'une prothèse dentaire, sur une arcade	HBMD018	12/03/2019	81,00 €	dernière Mise à jour			81,00 €
Bridge céramique collé à ailette 1 à 3 éléments	HBLD034	12/03/2019	401,00 €	dernière Mise à jour			401,00 €
Bridge résine collé à ailette 1 à 3 éléments	HBLD034	12/03/2019	240,00 €	dernière Mise à jour			240,00 €
Attelle résine dans les parodontopathies 1 à 3 dents	HBLD052	12/03/2019	225,00 €	dernière Mise à jour			225,00 €
Attelle résine dans les parodontopathies 4 à 6 dents	HBLD052	12/03/2019	342,00 €	dernière Mise à jour			342,00 €
Attelle résine dans les parodontopathies 7 dents et plus	HBLD050	12/03/2019	405,00 €	dernière Mise à jour			405,00 €
Calle de repositionnement		12/03/2019	17,00 €	dernière Mise à jour			17,00 €
Dent spéciale		12/03/2019	Devis	dernière Mise à jour			Devis
Matériaux spéciaux		12/03/2019	Devis	dernière Mise à jour			17,00 €
Réfection en résine molle de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	HBMD007	12/03/2019	273,00 €	dernière Mise à jour			273,00 €
Réfection en résine molle de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	HBMD004	12/03/2019	307,00 €	dernière Mise à jour			307,00 €
Révision des piliers implantoportés d'une prothèse dentaire (démontage, nettoyage bridges transvisés, remise en place)	HBMD019	12/03/2019	144,00 €	dernière Mise à jour			144,00 €
<b>E- Forfait traitement soins externes</b>							
Forfait soins externes	SE	12/03/2019	75,89 €	dernière Mise à jour			75,89 €

PRESTATIONS	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur CCAM	Majorat* travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>4-2-2 - IMPLANTOLOGIE - HOSPITALISATIONS</b>							
Décision n° 2018/0031/FIN							
<b>1 - Le Séjour à ajouter au tarif de l'acte</b>							
<b>BASE DE CALCUL DU SEJOUR</b>	<b>Séjour sans régime particulier</b>		<b>Séjour avec régime particulier</b>			<b>Lettre-clé</b>	
	<b>Pour chaque séjour ajouter au tarif de l'acte</b>						
<b>Séjour de base</b> = 350€	<b>Soit :</b>		<b>Soit :</b> Entrée et sortie le même jour				
Entrée et sortie le même jour = 350€ x 1 jour	entrée et sortie le même jour = <b>350 €</b>		+ 1 régime particulier			= 350 €	
ou	1 nuit = 350 €		<b>Total</b>			= 49 €	
A partir d'une nuit = 350€ x Nb nuit(s)	+ 2 forfaits journaliers = 40 €		+ 1 régime particulier			= <b>399 €</b>	
<b>Forfait Journalier</b> = 20€ x Nb jours	<b>Total 1 nuit</b> = <b>390 €</b>		1 nuit			= 350 €	
Entrée et sortie le même jour => pas de forfait journalier.			+ 2 forfaits journaliers			= 40 €	
Pour 1 nuit 2 forfaits journaliers			<b>Total 1 nuit</b>			= 49 €	
Pour 2 nuits 3 forfaits journaliers			2 nuits			= 700 €	
<b>Régime Particulier</b> = 49€ x Nb jours	2 nuits = 700 €		+ 3 forfaits journaliers			= 60 €	
(chambre à 1 lit)	+ 3 forfaits journaliers = 60 €		<b>Total 2 nuits</b>			= 88 €	
	<b>Total 2 nuits</b> = <b>760 €</b>		+ 2 régimes particuliers			= <b>858 €</b>	
						SEJ	
						SEJ	
						SEJ	
<b>2 - Les Actes</b>							
<b>Ajouter au tarif du séjour</b>							
<b>CHIRURGIE PREIMPLANTAIRE - Greffes osseuses et Ostéoplasie</b>							
Consultation externe de pré-anesthésie		CS à payer sur venue externe					
Acte non PEC							
Prélèvement d'autogreffe osseuse par dédoublement de la voûte du crâne		Tarif code CCAM = LAF008					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LAGA007 + Tarif anesthésie CCAM					
Prélèvement d'autogreffe osseuse corticale ou corticospongieuse, ou d'autogreffe périostée à distance du foyer opératoire, sur un site sans changement de position		Tarif code CCAM = PAF010					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LAF013 + Tarif anesthésie CCAM					
Supplément pour prélèvement peropératoire et pose d'autogreffe osseuse à distance du foyer opératoire		Tarif code CCAM = YYY188					
Acte non PEC		+ Tarif anesthésie CCAM					
Apposition modelante de l'étage moyen de la face, par abord direct		Tarif code CCAM = LABA004					
Acte non PEC		+ Tarif anesthésie CCAM					
Apposition modelante de la mandibule, par abord intrabuccal ou facial		Tarif code CCAM = LBBA003					
Acte non PEC		+ Tarif anesthésie CCAM					
Comblement préimplantaire sousmuqueux du sinus maxillaire		Tarif code CCAM = GBBA002					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA004 + Tarif anesthésie CCAM					
Ostéoplasie d'une alvéole dentaire avec comblement par biomatériau		Tarif code CCAM = HBMA006					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LZGA001 + Tarif anesthésie CCAM					
Ostéoplasie d'une alvéole dentaire avec comblement par autogreffe osseuse		Tarif code CCAM = HBMA003					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LBBA003 + Tarif anesthésie CCAM					
Ostéoplasie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents		Tarif code CCAM = HBBA002					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA004 + Tarif anesthésie CCAM					
Ostéoplasie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents		Tarif code CCAM = HBBA003					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA004 + Tarif anesthésie CCAM					
Ostéoplasie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus		Tarif code CCAM = HBBA004					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA004 + Tarif anesthésie CCAM					
<b>CHIRURGIE IMPLANTAIRE - Pose d'implants</b>							
Pose d'un implant intraosseux intrabuccal		Tarif code CCAM = LBLD015					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP030					
Pose de 2 implants intraosseux intrabuccaux		Tarif code CCAM = LBLD010					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Pose de 3 implants intraosseux intrabuccaux		Tarif code CCAM = LBLD013					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Pose de 4 implants intraosseux intrabuccaux		Tarif code CCAM = LBLD004					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Pose de 5 implants intraosseux intrabuccaux		Tarif code CCAM = LBLD020					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Pose de 6 implants intraosseux intrabuccaux		Tarif code CCAM = LBLD025					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Pose de 7 implants intraosseux intrabuccaux ou plus		Tarif code CCAM = LBLD026					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Implants		Tarif selon devis					
<b>CHIRURGIE IMPLANTAIRE - Dégagement et activation d'implants</b>							
Dégagement et activation d'un implant intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB002					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégagement et activation de 2 implants intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB004					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégagement et activation de 3 implants intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB003					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégagement et activation de 4 implants intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB001					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégagement et activation de 5 implants intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB005					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégagement et activation de 6 implants intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB006					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégagement et activation de 7 implants intraosseux ou plus		Tarif code CCAM = LAPB007					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					

[\(Sommaire\)](#)

## 4-3 TARIFS DE BIOLOGIE

LIBELLE	Cotation	dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>4-3.1 - ACTES NOMENCLATURES OPPOSABLES ASSURANCE MALADIE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>					
lien table NABM : <a href="http://www.codage.ext.cnamts.fr/codif/nabm/index_presentation.php?p_site=AMELI">http://www.codage.ext.cnamts.fr/codif/nabm/index_presentation.php?p_site=AMELI</a>					
<b>4-3.2 - ACTES DE BIOLOGIE ET D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES HORS NOMENCLATURE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>					
Lien santé.gouv.fr : <a href="http://social-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/rihn">http://social-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/rihn</a>					
<b>4-3.3 - TARIFS LETTRES-CLES</b> <a href="#">(Sommaire)</a>					
Actes d'exploration ou examens Hors Nomenclature	KHN	1-janv-06	1,92 €	dernière Mise à jour	Assimilation à la NGAP
Actes de biologie hors nomenclature	BHN	1-janv-10	0,27 €	dernière Mise à jour	
Facturation actes de laboratoire pour CDAG fixé par décision de tarification	B2	1-oct-06	0,24 €	dernière Mise à jour	
Actes de biologie effectués pour l'E.F.S.A.L.	BTS	1-janv-06	0,21 €	dernière Mise à jour	
Diagnostics Anténataux (caryotype foetal)					
Techniques avec incubation	ANT	1-janv-06	229,50 €	dernière Mise à jour	Assimilation au B850
Techniques avec culture	ANT	1-janv-06	351,00 €	dernière Mise à jour	Assimilation au B1300
Relecture de lames :					
	CS	1-janv-09	23,00 €	dernière Mise à jour	
	APC	1-juin-18	50,00 €	dernière Mise à jour	
	APU	1-juin-18	69,00 €	dernière Mise à jour	
<b>4-3.4 - ACTES D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES</b> <a href="#">(Sommaire)</a>					
Cotation AHC, dernière mise à jour 04/12/2012 applicable au 01/01/2012 (RHN_ACP.V5.0), tarif : 0,28 €					
<b>Pièces opératoires</b>					
A006 - Grand bloc en paraffine		1-janv-12	84,00 €	dernière Mise à jour	
<b>Examen extemporané</b>					
A080 - Dosage par RT-PCR en temps réel, exemple : ganglion sentinelle		1-janv-12	364,00 €	dernière Mise à jour	
<b>Tissuthèque / Tumorothèque</b>					
A063 - Echantillonnage de tumeur, organe cible ou de culot de cellules, par tube		1-janv-12	28,00 €	dernière Mise à jour	
A066 - Enregistrement et gestion des données dans logiciel tumorothèque, par demande d'examen		1-janv-12	2,80 €	dernière Mise à jour	
A085 - Sélection et désarchivage de lames techniques en réponse à une demande d'une autre structure ou institution		1-janv-12	28,00 €	dernière Mise à jour	
<b>Cytologie</b>					
A025 - Coloration complémentaire		1-janv-12	11,20 €	dernière Mise à jour	
<b>Autres techniques</b>					
A014 - Décalcification par bloc		1-janv-12	2,80 €	dernière Mise à jour	
A015 - Niveaux de coupe faits en 1ère intention, par niveau de coupe		1-janv-12	2,80 €	dernière Mise à jour	
A016 - Niveaux supplémentaires en 2ème intention, par niveau de coupe		1-janv-12	2,80 €	dernière Mise à jour	
A018 - Coloration spéciale		1-janv-12	11,20 €	dernière Mise à jour	
A067 - Enzymologie sur coupe, par lame		1-janv-12	42,00 €	dernière Mise à jour	
A043 - Inclusion en résine		1-janv-12	39,20 €	dernière Mise à jour	
A085 - Sélection et désarchivage de lames techniques en réponse à une demande d'une autre structure ou institution		1-janv-12	28,00 €	dernière Mise à jour	
A045 - Bloc de tissu array : par spot		1-janv-12	5,60 €	dernière Mise à jour	
<b>Microscopie électronique</b>					
A030 - Microscopie électronique, par prélèvement individualisé		1-janv-12	8,40 €	dernière Mise à jour	
A031 - Microscopie électronique : par bloc en résine (maximum 10)		1-janv-12	14,00 €	dernière Mise à jour	
A032 - Microscopie électronique : par lame de coupe semi-fine colorée		1-janv-12	11,20 €	dernière Mise à jour	
A033 - Microscopie électronique : par grille de coupe ultra-fine (maximum 5 par bloc)		1-janv-12	56,00 €	dernière Mise à jour	
A044 - Morphométrie : par dossier		1-janv-12	84,00 €	dernière Mise à jour	
<b>Cytométrie en flux</b>					
A034 - Cytométrie en flux, par examen		1-janv-12	22,40 €	dernière Mise à jour	
A035 - Cytométrie en flux, par anticorps		1-janv-12	42,00 €	dernière Mise à jour	
<b>Techniques préanalytiques pour la pathologie moléculaire</b>					
N923 - Extraction d'ADN à partir d'un bloc congelé, sélectionné et validé (inclus : étape de sélection + extraction + dosage)		1-janv-12	109,20 €	dernière Mise à jour	
<b>Immunohistochimie / Immunocytochimie / Immunofluorescence</b>					
A036 - Examen immunohistochimique sur coupe en paraffine ou résine		1-janv-12	56,00 €	dernière Mise à jour	

4-3 TARIFS DE BIOLOGIE

LIBELLE	Cotation	dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>Nécropsie</b>					
A011 - Bloc en paraffine autopsie (si patient > 4 jours)		1-janv-12	28,00 €	dernière Mise à jour	
A012 - Nécropsie : examen macroscopique et histologique / organe individualisé (si patient > 4 jours)		1-janv-12	33,60 €	dernière Mise à jour	
A013 - Nécropsie : dossier imagerie annexé au dossier (si patient > 4 jours)		1-janv-12	42,00 €	dernière Mise à jour	
A086 - Nécropsie : prélèvement et dissection du bloc viscéral (si patient > 4 jours)		1-janv-12	100,80 €	dernière Mise à jour	
A087 - Nécropsie : examen macroscopique externe (si patient > 4 jours)		1-janv-12	33,60 €	dernière Mise à jour	
<b>Neuropathologie</b>					
A047 - Neuropathologie étude macroscopique du cerveau		1-janv-12	33,60 €	dernière Mise à jour	
A048 - Neuropathologie : celloidine et grande paraffine (par bloc inclus, coupé, coloré)		1-janv-12	84,00 €	dernière Mise à jour	
A049 - Neuropathologie : étude des fibres nerveuses dissociées		1-janv-12	28,00 €	dernière Mise à jour	
A050 - Neuropathologie : histo enzymologie musculaire par réaction faite		1-janv-12	42,00 €	dernière Mise à jour	
A073 - Neuropathologie : technique de Koëlle pour plaque motrice		1-janv-12	42,00 €	dernière Mise à jour	
A074 - Neuropathologie : acte de prélèvement neuro-musculaire, par prélèvement		1-janv-12	67,20 €	dernière Mise à jour	
A075 - Western blot (WB), diagnostic de myopathie		1-janv-12	364,00 €	dernière Mise à jour	
A076 - Western blot (WB), prion, 4 régions cérébrales, diagnostic		1-janv-12	448,00 €	dernière Mise à jour	
A077 - Western blot (WB), prion, 4 régions cérébrales, typage		1-janv-12	560,00 €	dernière Mise à jour	
<b>Acte de prélèvement de l'encéphale</b>					
A091 - Autopsie sujet > 2 ans sans SNC		1-janv-12	12,60 €	dernière Mise à jour	
A092 - Autopsie sujet > 2 ans avec encéphale		1-janv-12	12,60 €	dernière Mise à jour	
A093 - Autopsie sujet > 2 ans avec encéphale et moëlle épinière		1-janv-12	12,60 €	dernière Mise à jour	
<b>Foetopathologie</b>					
A005 - Bloc en paraffine pièce opératoire, placenta fœtus		1-mars-12	84,00 €	dernière Mise à jour	
A051 - Fœtus : congélation par tube		1-janv-12	28,00 €	dernière Mise à jour	
A052 - Fœtus : dossier d'imagerie annexé au dossier		1-janv-12	42,00 €	dernière Mise à jour	
A057 - Fœtus : examen radiographique :squelette total, face et profil		1-janv-12	8,96 €	dernière Mise à jour	
A058 - Fœtus : prélèvement et dissection du bloc viscéral		1-janv-12	100,80 €	dernière Mise à jour	
A059 - Fœtus : prélèvement et examen macroscopique de l'encéphale		1-janv-12	33,60 €	dernière Mise à jour	
<b>Examens particuliers</b>					
A019 - Demande d'avis		1-janv-12	28,00 €	dernière Mise à jour	
A071 - Compte rendu fiches structuré		1-janv-12	36,40 €	dernière Mise à jour	
A096 - Examen par télépathologie		1-janv-12	12,60 €	dernière Mise à jour	
A097 - Acquisition de lames virtuelle par lame		1-janv-12	12,60 €	dernière Mise à jour	
A098 - Télépathologie téléexpertise, seconde lecture réseau Inca		1-janv-12	12,60 €	dernière Mise à jour	
A099 - Télépathologie téléexpertise demande d'avis		1-janv-12	12,60 €	dernière Mise à jour	
A100 - Télédiagnostic		1-janv-12	12,60 €	dernière Mise à jour	
A105 - Demande d'avis en cancérologie		1-janv-12	12,60 €	dernière Mise à jour	

4-3.5 - ACTES D'HYGIENE HOSPITALIERE

[\(Sommaire\)](#)

Cotation BHN, applicable au 01/01/2020, tarif : 0,27 €

F003 - Conservation d'une souche par congélation ou gélose profonde		1-janv-20	5,40 €	dernière Mise à jour	
F007 - Acte de prélèvement d'environnement (sauf air, eau et surface par gélose « contact »)		1-janv-20	2,70 €	dernière Mise à jour	
F008 - Acte de prélèvement de surface par gélose « contact »		1-janv-20	2,70 €	dernière Mise à jour	
F009 - Réalisation d'un prélèvement d'air (acte de prélever) par sédimentation		1-janv-20	10,80 €	dernière Mise à jour	
F010 - Analyse d'un prélèvement d'air : dénombrement des bactéries		1-janv-20	22,95 €	dernière Mise à jour	
F011 - Analyse d'un prélèvement d'air : dénombrement des champignons		1-janv-20	21,60 €	dernière Mise à jour	
F012 - Réalisation de filtration d'eau (hors Légionelles) – acte de filtrer	Complément de F014 qui cote l'analyse e	1-janv-20	10,80 €	dernière Mise à jour	
F013 - Contrôles d'eau: dénombrement de la flore totale (hors Légionelles)		1-janv-20	16,20 €	dernière Mise à jour	
F014 - Recherche de bactérie nommément désignée en hygiène (eaux, surface...),	par bactérie (hors Légionelle	1-janv-20	16,20 €	dernière Mise à jour	
F015 - Analyse d'un prélèvement de surface : dénombrement de la flore totale		1-janv-20	22,95 €	dernière Mise à jour	
F020 - Contrôle de stérilité d'un soluté ou produit liquide: filtration		1-janv-20	33,75 €	dernière Mise à jour	
F021 - Contrôle de stérilité d'un soluté ou produit liquide: sans filtration		1-janv-20	22,95 €	dernière Mise à jour	
F022 - Bactériologie alimentaire : par bactérie recherchée		1-janv-20	22,95 €	dernière Mise à jour	
F023 - Dénombrement et identification de levures et/ou champignons filamenteux	sur prélèvement d'environne	1-janv-20	35,10 €	dernière Mise à jour	
F026 - Recherche de Légionella dans l'eau : filtration + culture		1-janv-20	102,60 €	dernière Mise à jour	
F027 - Recherche de Légionella dans l'eau : identification par immunofluorescence	ou par agglutination : par sou	1-janv-20	16,20 €	dernière Mise à jour	
F042 - Antibiogramme d'une bactérie aérobie isolée d'un prélèvement d'environnement		1-janv-20	10,80 €	dernière Mise à jour	
F048 - Réalisation d'un prélèvement d'air (acte de prélever) par impaction		1-janv-20	27,00 €	dernière Mise à jour	
F049 - Supplément pour identification de levures et/ou champignons filamenteux	sur prélèvement d'environne	1-janv-20	13,50 €	dernière Mise à jour	
F054 - Prélèvement sur endoscope : rinçage du canal opérateur à l'aide d'un liquide spécifique		1-janv-20	40,50 €	dernière Mise à jour	

### 4-3 TARIFS DE BIOLOGIE

LIBELLE	Cotation	dernière mise à j	Tarifs (€)	Base	Observations
F055 - Contrôle de lait (avant ou après pasteurisation) : par bactérie recherchée et numérée		1-janv-20	<b>22,95 €</b>	dernière Mise à jour	
F057 - Réalisation d'un prélèvement d'air pour comptage particulaire		1-janv-20	<b>45,90 €</b>	dernière Mise à jour	
F059 - Analyse du liquide de rinçage du canal opérateur d'un endoscope : filtration + identification + dénombrement		1-janv-20	<b>33,75 €</b>	dernière Mise à jour	
F063 - Identification de Légionella par agglutination		1-janv-20	<b>16,20 €</b>	dernière Mise à jour	
F065 - Acte de prélèvement d'un liquide (eau d'hémodialyse....)		1-janv-20	<b>10,80 €</b>	dernière Mise à jour	
F070 - Analyse de potabilité		1-janv-20	<b>27,00 €</b>	dernière Mise à jour	
- Collecte, analyse et interprétation des résultats : QUANTIFERON		1-janv-21	<b>46,80 €</b>	Décision n°2021/004/FIN	
- KIT de prélèvement QUANTIFERON		1-janv-21	<b>13,98 €</b>	Décision n°2021/004/FIN	
<b>4-3.6 - TOXICOLOGIE PROFESSIONNELLE</b>					<a href="#">(Sommaire)</a>
- KIT Analyse anticancéreux - Prélèvement surfacique		1-janv-21	<b>67,50€</b>	Décision n°2021/004/FIN	

[\(Sommaire\)](#)

## 4-4 TARIFS D'OPHTALMOLOGIE NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

### ACTES A VISEE THERAPEUTIQUE, DIAGNOSTIQUE OU PREVENTIVE (NON SOUMIS A TVA)

LIBELLE	Lettre clé CHU ou CCAM	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>4-4.1 - ACTES CCAM NON PRIS EN CHARGE PAR ASSURANCE MALADIE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Rétinographie par stéréophotographie, clichés composés de la périphérie rétinienne ou cliché grand champ supérieur à 60°	BGQP006	Acte	1-janv-06	17,28 €	Assimilation cotation NGAP 'K9'	
Mesure de l'acuité visuelle, par étude de la sensibilité au contraste	BLQP003	Acte	1-janv-06	24,96 €	Assimilation cotation NGAP 'K13'	
<b>4-4.2 - ACTES AMBULATOIRES</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Devis signé préalablement						
PKR (EXIMER)	LE1	Séance	1-janv-20	900,00 €	dernière Mise à jour	
Lasik (FEMTO SECONDE)	LE2	Séance	1-janv-20	1 050,00 €	dernière Mise à jour	
<b>Traitement de la sécheresse oculaire</b>						
Activateur LIPIFLOW	LIP	Dose	1-janv-21	300,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	
Stimulateur Eyelight	IPL	Soins	12-nov-20	150,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	
Pack 3 sessions Eyelight	IPLP	Soins	1-janv-21	450,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	
Pack 2 sessions Eyelight et 1 session Lipiflow	LIPP	Soins	1-janv-21	450,00 €	Décision n° 2021/004/FIN	
<b>4-4.3 - HOSPITALISATION</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Devis signé préalablement						
<b>-&gt; CHIRURGIE CONVENTIONNELLE AVEC PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE LA LENTILLE INTRA OCCULAIRE</b>						
Tarif journalier chirurgie ambulatoire		Journée	1-juil-13	830,00 €	Arrêté préfectoral	
Forfait journalier d'hospitalisation MCO		Journée	1-janv-10	20,00 €	Arrêté ministériel	
Tarif de la chambre particulière en hospitalisation de jour		Journée	1-juil-13	15,00 €	dernière Mise à jour	
Lentille Intra-oculaire		Implant	1-avr-13	Facture	dernière Mise à jour	
<b>CHIRURGIE REFRACTIVE DE L'OEIL DE CONFORT (Chirurgie du cristallin clair, chirurgie par implants phaque, Implantation secondaire)</b>						
LE SEJOUR						
Tarif Forfaitaire			1-juin-14	845,00 €	dernière Mise à jour	
L'IMPLANT						
Lentille intra oculaire			1-juin-14	Facture	dernière Mise à jour	

## 4-5 SOINS ESTHETIQUES ET SOINS DE CONFORT SOUMIS A TVA

### 4-5.1 - ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE

Devis signé préalablement aux soins

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>-&gt; TRAITEMENTS ESTHETIQUES</b>						
Consultation de dermatologie esthétique	EST	Acte	1-janv-05	30,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Ablation de naevus dans un but esthétique	EST	Séance	1-janv-05	61,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Ablation de tumeurs bénignes cutanées dans un but esthétique	EST	Séance	1-janv-05	46,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Microscléroses de télangiectasies des membres inférieurs	EST	Séance	1-janv-05	25,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
<b>-&gt; TRAITEMENTS ESTHETIQUES PEELING</b>						
Peeling TCA – 1 séance	EST	Séance	1-janv-05	230,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Peeling résorcine – 2 séances	EST	Séance	1-janv-05	230,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Peeling TCA 15% – 1 séance - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	65,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Peeling TCA 15% – 1 séance - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	15,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Week-end peel - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	150,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Week-end peel - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	70,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Alpha et Béta complex coffret avec neutralisateur et pré peeling à 20% - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	60,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Alpha et Béta complex coffret avec neutralisateur et pré peeling à 20% - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	10,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Néo Strata peeling 20% par peeling - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	40,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Néo Strata peeling 20% par peeling - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	10,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Néo Strata peeling 35% par peeling - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	40,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Néo Strata peeling 35% par peeling - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	10,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Néo Strata peeling 50% par peeling - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	40,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Néo Strata peeling 50% par peeling - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	10,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Néo Strata peeling 70% par peeling - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	40,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Néo Strata peeling 70% par peeling - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	10,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Amelan (association 3 produits achetés en même temps)					dernière Mise à jour	
Amelan (association 3 produits achetés en même temps) - R (masque) - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	80,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Amelan (association 3 produits achetés en même temps) - R (masque) - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	70,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Amelan (association 3 produits achetés en même temps) - M (crème)	PPH	Séance	1-janv-05	100,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
<b>-&gt; TRAITEMENTS ESTHETIQUES INJECTIONS DE COMBLEMENT AVEC UN PRODUIT RESORBABLE</b>						
Rides - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	140,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Rides - Produits de comblement	PMS	Produit	1-janv-05	Variable	dernière Mise à jour	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
Remodelage des lèvres - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	140,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Remodelage des lèvres - Produits de comblement	PMS	Produit	1-janv-05	Variable	dernière Mise à jour	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
Volumétrie - Traitements	EST	Séance	1-janv-09	140,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Volumétrie - Produits de comblement	PMS	Produit	1-janv-09	Variable	dernière Mise à jour	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
<b>-&gt; TRAITEMENTS ESTHETIQUES PAR LASER</b>						
Traitement par laser à colorant pulsé - 1 à 100 impacts	EST	Séance	1-janv-05	75,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Traitement par laser à colorant pulsé - 101 à 200 impacts	EST	Séance	1-janv-05	130,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Traitement par laser à colorant pulsé - 201 à 300 impacts	EST	Séance	1-janv-05	180,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Traitement par laser à colorant pulsé - 301 à 400 impacts	EST	Séance	1-janv-05	250,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Traitement par laser à colorant pulsé - 401 à 500 impacts	EST	Séance	1-janv-05	320,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Traitement par laser à colorant pulsé - Plus de 500 impacts	EST	Séance	1-janv-05	400,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 1 à 100 impacts	EST	Séance	1-janv-09	30,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 101 à 250 impacts	EST	Séance	1-janv-09	50,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 251 à 500 impacts	EST	Séance	1-janv-09	80,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 501 à 1000 impacts	EST	Séance	1-janv-09	130,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 1001 à 2000 impacts	EST	Séance	1-janv-09	200,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 2001 à 3000 impacts	EST	Séance	1-janv-09	300,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 3001 à 4000 impacts	EST	Séance	1-janv-09	400,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - Plus de 4000 impacts	EST	Séance	1-janv-09	500,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Laser CO2 resurfacing - 2 localisations (zone péri buccale et péri-orbitaire)	EST	Séance	1-janv-09	700,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Laser CO2 resurfacing - 1 localisation (zone péri buccale ou péri-orbitaire)	EST	Séance	1-janv-09	400,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Laser CO2 resurfacing - 1/2 localisation (lèvre supérieure seulement)	EST	Séance	1-janv-09	250,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA

**4-5 SOINS ESTHETIQUES ET SOINS DE CONFORT SOUMIS A TVA**

**4-5.1 - ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE**

[\(Sommaire\)](#)

Devis signé préalablement aux soins

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations		
-> Laser FRAXEL					Forfait mise à disposition	acte		
Laser FRAXEL - Visage entier	EST	Séance	1-sept-07	600,00€ HT	383,00 €	102,00 €		
Laser FRAXEL - 2/3 visage	EST	Séance	1-sept-07	400,00€ HT				
Laser FRAXEL - 1/2 visage	EST	Séance	1-sept-07	300,00€ HT				
Laser FRAXEL - Tour de bouche	EST	Séance	1-sept-07	100,00€ HT				
Laser FRAXEL - Lèvre supérieure	EST	Séance	1-sept-07	50,00€ HT				
Laser FRAXEL - Paupières inférieures et pattes d'oies	EST	Séance	1-sept-07	70,00€ HT				
Laser FRAXEL - Région péri-oculaire et paupières	EST	Séance	1-sept-07	100,00€ HT				
Laser FRAXEL - Paupières supérieures	EST	Séance	1-sept-07	50,00€ HT				
Laser FRAXEL - Mains (face dorsale des 2 mains et des phalanges proximales)	EST	Séance	1-sept-07	270,00€ HT				
Laser FRAXEL - Cou (faces latérales et partie basse de la face antérieure)	EST	Séance	1-sept-07	370,00€ HT			355,00 €	95,00 €
Laser FRAXEL - Décolleté antérieur	EST	Séance	1-sept-07	200,00€ HT			167,00 €	45,00 €
Laser FRAXEL - Cicatrices (à l'exception des cicatrices d'acné traitées par surface de visage) < ou égal à 1 cm2	EST	Séance	1-sept-07	40,00€ HT				
Laser FRAXEL - Cicatrices 1 à 3 cm²	EST	Séance	1-sept-07	80,00€ HT			50,00 €	50,00 €
Laser FRAXEL - Cicatrices 3 à 6 cm²	EST	Séance	1-sept-07	100,00€ HT			80,00 €	70,00 €
Laser FRAXEL - Cicatrices 6 à 10 cm²	EST	Séance	1-sept-07	120,00€ HT			80,00 €	120,00 €
Laser FRAXEL - Cicatrices 10 à 20 cm²	EST	Séance	1-sept-07	150,00€ HT			80,00 €	170,00 €
Laser FRAXEL - Avant-bras (zones isolées des 2 faces d'extension)	EST	Séance	1-sept-07	600,00€ HT				
Laser FRAXEL - Jambes (zones isolées des 2 faces d'extension)	EST	Séance	1-sept-07	820,00€ HT				
Laser FRAXEL - Genoux (faces antérieures)	EST	Séance	1-sept-07	200,00€ HT				
Laser FRAXEL - Genoux (faces postérieures)	EST	Séance	1-sept-07	135,00€ HT				

-> TRAITEMENTS ESTHETIQUES PAR INJECTIONS DE TOXINE BOTULIQUE

Rides glabellaires - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	140,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Rides glabellaires - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	dernière Mise à jour	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
Rides glabellaires et frontales - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	160,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Rides glabellaires et frontales - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	dernière Mise à jour	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
Rides frontales - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	90,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Rides frontales - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	dernière Mise à jour	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
Rides de la patte d'oie - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	140,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Rides de la patte d'oie - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	dernière Mise à jour	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
Rides glabellaires, frontales et de la patte d'oie - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	180,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Rides glabellaires, frontales et de la patte d'oie - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	dernière Mise à jour	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
Traitement des hypersudations pathologiques - Creux axillaires - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	100,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Traitement des hypersudations pathologiques - Creux axillaires - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	dernière Mise à jour	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
Traitement des hypersudations pathologiques - Main					dernière Mise à jour	
Traitement des hypersudations pathologiques - Main - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	200,00€ HT	dernière Mise à jour	soumis à TVA
Traitement des hypersudations pathologiques - Main - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	dernière Mise à jour	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
Toxine botulique		Dose	1-janv-05	Prix produit HT	dernière Mise à jour	Paiement en régie (soumis à TVA)

**4-5.2 - HOSPITALISATION**

[\(Sommaire\)](#)

**LE SEJOUR**

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base
Entrée et sortie le même jour	SJT			350,00€ HT	dernière Mise à jour
1 nuit	SJT			390,00€ HT	dernière Mise à jour
Par nuit supplémentaire	SJT			370,00€ HT	dernière Mise à jour
chambre particulière par nuit	SJT			49,00€ HT	dernière Mise à jour

## 4-5 SOINS ESTHETIQUES ET SOINS DE CONFORT SOUMIS A TVA

4-5.1 - ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE <span style="float: right;"><a href="#">(Sommaire)</a></span>						
Devis signé préalablement aux soins						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
LES ACTES						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Code CCAM à 0	Code CCAM par assimilation	Tarifs (€)	Date d'effet	Base
<b>-&gt; DERMATOLOGIE</b>						
-> TRAITEMENT DES RIDES ET DU VIEILLISSEMENT CUTANE PAR LASER CO2 RESURFACING Traitement du visage entier (y compris pansements post-opératoires) Traitement des paupières et/ou des lèvres (y compris pansements post-opératoires) 2 localisations 1 localisation 1/2 localisation (lèvre supérieure uniquement)	RV1/RV2			1 704,00€ HT	1-janv-05	dernière Mise à jour
	RP1/RP2			900,00€ HT	1-janv-05	dernière Mise à jour
	RL1/RL2			610,00€ HT	1-janv-05	dernière Mise à jour
	RLS			220,00€ HT	1-janv-05	dernière Mise à jour
<b>-&gt; CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE ET ESTHETIQUE - LES ACTES</b>						
dernière mise à jour : 01/01/2013						
<b>-&gt; -&gt; LIFTING</b>						
Lifting temporal bilatéral, par abord direct - acte chirurgical	LIT	QAMA007	QAMA002	191,24€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lifting temporal bilatéral, par abord direct - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86,40€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lifting frontal par abord coronal - acte chirurgical	LIT	QAMA016	QAMA002	191,24€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lifting frontal par abord coronal - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86,40€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Hémilifting facial - acte chirurgical	LIT	QAMA006	QAMA002	191,24€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Hémilifting facial - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86,40€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lifting cervicofacial bilatéral par abord direct - acte chirurgical	LIT	QAMA010	QAMA002	191,24€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lifting cervicofacial bilatéral par abord direct - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86,40€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lifting cervicofacial bilatéral avec platysmaplastie - acte chirurgical	LIT	QAMA009	QAMA002	191,24€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lifting cervicofacial bilatéral avec platysmaplastie - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86,40€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lifting cervical par abord direct - acte chirurgical	LIT	QAMA011	QAMA002	191,24€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lifting cervical par abord direct - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86,40€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
<b>-&gt; -&gt; BLEPHAROPLASTIE</b>						
Blépharoplastie supérieure bilatérale - acte chirurgical	BST	BAFA008		188,10€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Blépharoplastie supérieure bilatérale - acte d'anesthésie	BST	BAFA008		86,40€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Blépharoplastie inférieure bilatérale - acte chirurgical	BST	BAFA011		188,10€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Blépharoplastie inférieure bilatérale - acte d'anesthésie	BST	BAFA011		86,40€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Blépharoplasties supérieure et inférieure bilatérales - acte chirurgical	BST	BAFA009		190,03€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Blépharoplasties supérieure et inférieure bilatérales - acte d'anesthésie	BST	BAFA009		88,34€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
<b>-&gt; -&gt; OREILLE DECOLLEE</b>						
Plastie unilatérale d'oreille décollée, acte chirurgie	DET	CAMA008		118,59€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie unilatérale d'oreille décollée, acte d'anesthésie	DET	CAMA008		67,81€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie bilatérale d'oreille décollée, acte chirurgie	DET	CAMA013		190,01€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie bilatérale d'oreille décollée, acte d'anesthésie	DET	CAMA013		76,97€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour

**4-5 SOINS ESTHETIQUES ET SOINS DE CONFORT SOUMIS A TVA**

**4-5.1 - ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE**

[\(Sommaire\)](#)

Devis signé préalablement aux soins

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>-&gt; -&gt; PLASTIE ABDOMINALE</b>						
Dermolpectomie abdominale en quartier d'orange, acte chirurgie	PLT	QBFA009	QBFA005	<b>270,09€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Dermolpectomie abdominale en quartier d'orange, acte d'anesthésie	PLT		QBFA005	<b>148,71€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale sans transposition, acte chirurgie	PLT	QBFA011	QBFA005	<b>270,09€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale sans transposition, acte d'anesthésie	PLT		QBFA005	<b>148,71€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale sans transposition + lipo, acte chirurgie	PLT	QBFA013	QBFA008	<b>290,24€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale sans transposition + lipo, acte d'anesthésie	PLT		QBFA008	<b>157,51€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale sans transposition + diastasis, acte chirurgie	PLT	QBFA006		<b>273,79€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale sans transposition + diastasis, acte d'anesthésie	PLT	QBFA006		<b>125,98€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale sans transposition + lipo + diastasis, acte chirurgie	PLT	QBFA010		<b>300,52€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale sans transposition + lipo + diastasis, acte d'anesthésie	PLT	QBFA010		<b>130,01€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale + transposition, acte chirurgie	PLT	QBFA005		<b>270,09€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale + transposition, acte d'anesthésie	PLT	QBFA005		<b>148,71€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale + transposition + lipo, acte chirurgie	PLT	QBFA008		<b>290,24€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale + transposition + lipo, acte d'anesthésie	PLT	QBFA008		<b>157,51€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale + transposition + diastasis, acte chirurgie	PLT	QBFA001		<b>297,64€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale + transposition + diastasis, acte d'anesthésie	PLT	QBFA001		<b>159,34€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale + transposition + lipo + diastasis, acte chirurgie	PLT	QBFA012		<b>321,91€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Plastie abdominale + transposition + lipo + diastasis, acte d'anesthésie	PLT	QBFA012		<b>166,67€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Dermolpectomie abdominale totale circulaire, acte chirurgie	PLT	QBFA003		<b>342,47€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Dermolpectomie abdominale totale circulaire, acte d'anesthésie	PLT	QBFA003		<b>152,73€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Dermolpectomie des membres, acte chirurgie	PLT	QZFA014		<b>233,07€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Dermolpectomie des membres, acte d'anesthésie	PLT	QZFA014		<b>122,07€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
<b>-&gt; -&gt; LIPOASPIRATION</b>						
Lipo inframentonnaire, acte chirurgie	LST	QAJB001	QJB001	<b>149,16€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lipo inframentonnaire, acte d'anesthésie	LST		QJB001	<b>88,34€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lipo de l'abdomen, acte chirurgie	LST	QJB001		<b>149,16€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lipo de l'abdomen, acte d'anesthésie	LST	QJB001		<b>88,34€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lipo culotte, acte chirurgie	LST	QDJB001	QJB001	<b>149,16€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lipo culotte, acte d'anesthésie	LST		QJB001	<b>88,34€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lipo face médiale genou, acte chirurgie	LST	QDJB002	QJB001	<b>149,16€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lipo face médiale genou, acte d'anesthésie	LST		QJB001	<b>88,34€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lipo autres, acte chirurgie	LST	QZJB003	QJB001	<b>149,16€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour
Lipo autres, acte d'anesthésie	LST		QJB001	<b>88,34€ HT</b>	1-janv-13	dernière Mise à jour

**4-5 SOINS ESTHETIQUES ET SOINS DE CONFORT SOUMIS A TVA**

**4-5.1 - ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE**

[\(Sommaire\)](#)

Devis signé préalablement aux soins

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>-&gt; -&gt; MASTOPLASTIE</b>						
Mastopexie unilatérale AVEC pose d'implants prothétique, acte chirurgie	PMT	QEDA001	QEMA003	154,65€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Mastopexie unilatérale AVEC pose d'implants prothétique, acte d'anesthésie	PMT		QEMA003	75,88€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Prothèse	PRM	Tarif de la prothèse = tarif du marché (PDMS)		+ frais de gestion 15% HT		dernière Mise à jour
Mastopexie unilatérale SANS pose d'implant prothétique, acte chirurgie	PMT	QEDA002	QEMA012	234,17€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Mastopexie unilatérale SANS pose d'implant prothétique, acte d'anesthésie	PMT		QEMA012	116,12€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Mastopexie bilatérale AVEC pose d'implant prothétique, acte chirurgie	PMT	QEDA003	QEMA004	255,01€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Mastopexie bilatérale AVEC pose d'implant prothétique, acte d'anesthésie	PMT		QEMA004	105,57€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Prothese	PRM	Tarif de la prothèse = tarif du marché (PDMS)		+ frais de gestion 15% HT		dernière Mise à jour
Mastopexie bilatérale SANS pose d'implant prothétique, acte chirurgie	PMT	QEDA004	QEMA013	368,53€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Mastopexie bilatérale SANS pose d'implant prothétique, acte d'anesthésie	PMT		QEMA013	149,07€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Réduction unilatérale, acte chirurgie	PMT	QEMA012		234,17€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Réduction unilatérale, acte d'anesthésie	PMT	QEMA012		116,12€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Réduction unilatérale + lambeau ou greffe PAM, acte chirurgie	PMT	QEMA005		319,72€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Réduction unilatérale + lambeau ou greffe PAM, acte d'anesthésie	PMT	QEMA005		131,96€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Réduction bilatérale, acte chirurgie	PMT	QEMA013		368,53€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Réduction bilatérale, acte d'anesthésie	PMT	QEMA013		149,07€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Prothèse unilatérale, acte chirurgie	PMT	QEMA003		154,65€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Prothèse unilatérale, acte d'anesthésie	PMT	QEMA003		75,88€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Prothèse	PRM	Tarif de la prothèse = tarif du marché (PDMS)		Directement réglée au praticien (facturation CHU au praticien)		dernière Mise à jour
Prothèses bilatérales, acte chirurgie	PMT	QEMA004		255,01€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Prothèses bilatérales, acte d'anesthésie	PMT	QEMA004		105,57€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Prothèses	PRM	Tarif de la prothèse = tarif du marché (PDMS)		+ frais de gestion 15% HT		dernière Mise à jour
<b>-&gt; -&gt; RHINOPLASTIE</b>						
Rhinoseptoplastie avec ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte chirurgie	RHT	GAMA004		251,85€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Rhinoseptoplastie avec ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte d'anesthésie	RHT	GAMA004		87,60€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Rhinoseptoplastie avec ostéotomie et autogreffe de cartilage de septum nasal, acte chirurgie	RHT	GAMA016		306,83€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Rhinoseptoplastie avec ostéotomie et autogreffe de cartilage de septum nasal, acte d'anesthésie	RHT	GAMA016		119,04€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Rhinoseptoplastie sans ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte chirurgie	RHT	GAMA001		218,55€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Rhinoseptoplastie sans ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte d'anesthésie	RHT	GAMA001		77,71€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Rhinoplastie avec ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte de chirurgie	RHT	GAMA024		237,05€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Rhinoplastie avec ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte d'anesthésie	RHT	GAMA024		104,50€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
<b>-&gt; -&gt; PHARYNGOPLASTIE</b>						
Uvulopharyngoplastie sans laser avec turbinectomie, acte chirurgie	PHT	HDMA001	HDA003	208,08€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Uvulopharyngoplastie sans laser avec turbinectomie, acte d'anesthésie	PHT		HDA003	151,75€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Uvulopharyngoplastie sans laser avec septoplastie, acte de chirurgie	PHT	HDMA004	HDA003	208,08€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Uvulopharyngoplastie sans laser avec septoplastie, acte d'anesthésie	PHT		HDA003	151,75€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
<b>-&gt; -&gt; AUTRES PLASTIES</b>						
Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision de 2 à 5 zones cutanées de moins de 5 cm²	APT		QZFA031	36,87€ HT	1-janv-13	dernière Mise à jour
Reprise esthétique d'une lésion cicatricielle de moins de 10cm	SEJ/ACTT			143,09€ HT	15-févr-16	dernière Mise à jour

[\(Sommaire\)](#)

## 4-6 ACTIVITE MEDICO LEGALE

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>4-6.1 - UNITE DE MEDECINE LEGALE THANATOLOGIQUE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<b>1- Honoraires autopsie de cadavre frais</b> Examen médico légal et description détaillée Examen radiologique Autopsie médico légale <b>Total</b>		C 1.5 Z 20 CS 6	1-juil-07	34,50 € 26,60 € 138,00 € <b>199,10 €</b>		Lettre-clé saisie : CA  Lettre-clé saisie : SCA TGI
<b>2- Honoraires autopsie de cadavre putréfié</b> Examen médico légal et description détaillée Examen radiologique Autopsie médico légale <b>Total</b>		C 1.5 Z 35 CS 10	1-juil-07	34,50 € 46,55 € 230,00 € <b>311,05 €</b>		Lettre-clé saisie : CA  Lettre-clé saisie : SCA TGI
<b>3- Frais de fonctionnement liés aux autopsies</b>	<b>MLA</b>	Unité	26-avr-07	<b>258,00 €</b>		TGI
<b>4- Conservation de corps à but médico légal</b>	<b>MLJ</b>	Jour	1-juil-18	<b>20,00 €</b>		TGI
<b>5- Conservation des scellés</b> Gardiennage quotidien (1er mois) scellés conservatoires Gardiennage quotidien (à partir du 2ème mois) scellés conservatoires Frais de destruction de dossier		Jour Jour par dossier	1-juin-12 1-juin-12 1-juin-12	<b>0,30 €</b> <b>0,15 €</b> <b>2,00 €</b>		
<b>6- Scanner sur cadavre</b> Scanner corps entier Scanner tête + cou ou toute autre partie du corps			1-juin-12 1-juin-12	<b>304,00 €</b> <b>250,00 €</b>		
<b>7- Foetopathologie :</b> Fœtus :Crémation de corps en cas d'acte d'enfant sans vie suite à demande d'examen de foetopathologie par des établissements extérieurs Fœtus : autopsie cadavre nouveau né putréfié	<b>INC</b>	Crémation	1-mars-12 1-juin-12	<b>150,00 €</b> <b>115,00 €</b>	dernière Mise à jour	
<b>4-6.2 - UNITE DE MEDECINE LEGALE DU VIVANT</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<b>1- Ivresse Publique Manifeste :</b> Examen médico-légal préalable à la mise en rétention (certificat de non-hospitalisation)	<b>IPM</b>	Examen	1-janv-06	<b>46,00 €</b>	dernière Mise à jour	100% au particulier
<b>2- CAUVA accueil médico légal</b> Kit examens et conservation des prélèvements Avis d'un psychologue Expertise psychologique : 1 examen avis technique d'un psychologue Expertise médico-psychologique Evaluation pluridisciplinaire prise sang / prélèvement / dépistage stupéfiants de 7h à 22h prise sang / prélèvement / dépistage stupéfiants de 22h à 7h prise sang / prélèvement / dépistage stupéfiants dimanche ou férié PSA check Interprétation radio âge osseux	<b>KIT PSY</b>	K90  C1.5 C1.5 + IN 10,67 C1.5 + IDF 7,62	1-janv-06 1-janv-06 1-janv-16 1-juin-12 1-janv-14 1-juin-12 1-juin-12 1-juin-12 1-juin-12 1-juin-12	<b>57,00 €</b> <b>150,00 €</b> <b>172,80 €</b> <b>80,50 €</b> <b>144,00 €</b> <b>34,50 €</b> <b>45,17 €</b> <b>42,12 €</b> <b>2,00 €</b> <b>57,50 €</b>	dernière Mise à jour	TGI TGI  <b>120 € H.T. par séance</b>
<b>3- Visites judiciaires</b> (réquisition à personne) Examen de corps Visite garde à vue (GAV) Visite interruption de travail (ITT) Visite législation sur les stupéfiants (ILS)		C1.5 C2.5 C3.5 C2	1-juil-07 1-juil-07 1-juil-07 1-juil-07	<b>34,50 €</b> <b>57,50 €</b> <b>80,50 €</b> <b>46,00 €</b>		TGI TGI TGI TGI
<b>4- Activité de conseil et de soins psychologiques</b> (post-immédiat auprès de groupes de professionnels) Tarif forfaitaire		Séance	1-janv-14	<b>434,40 €</b>	dernière Mise à jour	<b>362 € H.T. par séance</b>
<b>4-6.3 - DEPOSITOIRE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<b>Conservation de corps en absence d'inhumation</b> personnes décédées au CHU (au delà du 3ème jour)	<b>MLS</b>	Jour	1-mars-12	<b>16,00 €</b>	dernière Mise à jour	
<b>Conservation de corps à la demande d'un établissement extérieur</b> personnes décédées hors CHU (du 1er au 3ème jour)		Jour	1-avr-13	<b>50,00 €</b>	dernière Mise à jour	
<b>Conservation de corps à la demande d'un établissement extérieur</b> personnes décédées hors CHU (au-delà du 3ème jour)		Jour	1-avr-13	<b>16,00 €</b>	dernière Mise à jour	
<b>4-6.4 - LABORATOIRE PHARMACOLOGIE - TOXICOLOGIE MEDICO-LEGALE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<b>1- Vivant / AVP</b> Recherche et dosage de l'alcool (GC-FID)  Recherche et dosage de l'alcool dans le sang par méthode chimique  Recherche et dosage des stupéfiants (GC-MS) après AVP 4 familles (amphétamines, opiacés, cocaïnes, cannabinoïdes) Recherche et dosage de psychotropes (LC-DAD et LC-MS/MS) après AVP Benzodiazépines, antidépresseurs, neuroleptiques Dépistage urinaire immunologique de stupéfiants		B120  B50  B800  B900  B150	1-janv-06  1-juin-12  1-janv-06  1-janv-06  1-janv-06	32,40 €  13,50 €  216,00 €  243,00 €  40,50 €		Code de Procédure Pénale  Code de Procédure Pénale  Code de Procédure Pénale  Code de Procédure Pénale  Code de Procédure Pénale

<b>2 - Autopsies / RCM</b>						
Expertise toxicologique complète		B1500	1-janv-06	405,00 €	Code de Procédure Pénale	
Expertise toxicologique de référence ETR			1-avr-15	1 006,00 €	<b>circulaire garde des sceaux revisee juillet 2012</b>	dernière Mise à jour
Recherche et dosage des stupéfiants par chromatographie couplée à spectrométrie de masse (RCM) : 4 familles (amphétamines, opiacés, cocaïniques, cannabinoïdes) + produits de substitution + NPS +...	4,5 heures		1-janv-15	405,00 €	CNBAE	dernière Mise à jour
Recherche et dosage médicaments psychoactifs par chromatographie couplée à spectrométrie de masse (RCM) : 4 familles (benzodiazépines, neuroleptiques, antidépresseurs, barbituriques) + antiepileptiques dont lithium + ...	3,1 heures		1-janv-15	280,00 €	CNBAE	dernière Mise à jour
Recherche et dosage de l'alcool, des stupéfiants et médicaments psychoactifs (RCM)	8 heures		1-janv-15	720,00 €	CNBAE	dernière Mise à jour
Recherche et dosage de l'alcool, des stupéfiants et médicaments (psychoactifs ou non psychoactifs)	10,5 heures		1-oct-15	945,00 €	CNBAE	dernière Mise à jour
Recherche spécifique + dosage (CPG ou HPLC) d'un toxique nommément désigné, après extraction (1,5 h)			1-juin-12	135,00 €	CNBAE	dernière Mise à jour
Recherche et dosage de l'oxycarbonémie (HbCO)		B50	1-janv-06	13,50 €	Code de Procédure Pénale	dernière Mise à jour
Expertise toxicologique de référence (4° acte CPP) - B4074			5-oct-17	1 100,00 €	Code de Procédure Pénale	dernière Mise à jour
Recherche et dosage ethanol dans le sang (1° acte CPP) - B150			5-oct-17	40,50 €	Code de Procédure Pénale	dernière Mise à jour
Rech. et dosage stupéfiants (cannabinoïde, amphétaminique, cocaïne, opiacé et métabolite) dans le sang (2° acte CPP) - B800			5-oct-17	216,00 €	Code de Procédure Pénale	dernière Mise à jour
Rech. et dosage méd. psychoactifs (hypnotique, anxiolytique, neuroleptique et antidépresseur) dans le sang (3° acte CPP) - B900			5-oct-17	243,00 €	Code de Procédure Pénale	dernière Mise à jour
Recherche et dosage du strontium (5° acte CPP) - B1037			5-oct-17	280,00 €	Code de Procédure Pénale	dernière Mise à jour
Rech. et dosage de soumission chimique, ethanol, stupefiants, med. psychoactifs sedatifs dans sang et urines (6° acte CPP) B4074			5-oct-17	1 100,00 €	Code de Procédure Pénale	dernière Mise à jour
Rech. et dosage de soumission chimique, stupefiants, med. psychoactifs sedatifs dans les phanères (7° acte CPP) - B4444			5-oct-17	1 200,00 €	Code de Procédure Pénale	dernière Mise à jour
Recherche et dosage de médicaments psychoactifs et sedatifs dans les phanères (8° acte CPP) - B2963			5-oct-17	800,00 €	Code de Procédure Pénale	dernière Mise à jour
Rech. et dosage stupefiants (cannabinoïde, amphétaminique, cocaïne, opiacé et métabolite) dans les phanères (9° acte CPP) - B2963			5-oct-17	800,00 €	Code de Procédure Pénale	dernière Mise à jour
<b>3- Cheveu</b> Cheveux : recherche de psychotropes par chromatographie couplée à spectrométrie de masse Cheveux : recherche de stupéfiants par chromatographie couplée à spectrométrie de masse	8 heures 8 heures		1-janv-15 1-janv-15	720,00 € 720,00 €	CNBAE CNBAE	dernière Mise à jour dernière Mise à jour
<b>3- Soumission chimique</b> Recherche des agents de la soumission chimique par chromatographie couplée à la spectrométrie de masse dans le sang et/ou les urines	11,2 heures		1-janv-15	1 006,00 €	CNBAE	dernière Mise à jour
<b>4- autre</b> insuline peptide C		B70 B65	1-janv-15 1-janv-15	18,90 € 17,55 €	Nomenclature de Montpellier Nomenclature de Montpellier	dernière Mise à jour dernière Mise à jour
<b>5- Expertise</b> Forfait heure d'expertise	heure		5-oct-17	100,00 €	CNBAE	dernière Mise à jour
<b>4-6.5 - PRESTATION FOETOPATHOLOGIE</b> <span style="float: right;">(Sommaire)</span>						
<b>Unité de médecine légale - Dépotoire</b>						
Coût en personnel soignant			1-mars-12	98,00 €		dernière Mise à jour
Coût en consommables			1-mars-12	62,00 €		dernière Mise à jour
<b>Total</b>			1-mars-12	<b>160,00 €</b>		
<b>Service d'anatomie pathologique - Foetopathologie</b>						
Réception-Enregistrement		26,78 €	1-janv-19	26,78 €		dernière Mise à jour
Macroscopie		365,83 €	1-janv-19	365,83 €		dernière Mise à jour
Techniques élémentaires		28 x 6,27€	1-janv-19	175,55 €		dernière Mise à jour
Techniques spécifiques congélation		34,29 €	1-janv-19	34,29 €		dernière Mise à jour
Lecture histologique		168,52 €	1-janv-19	168,52 €		dernière Mise à jour
Archivage blocs et lames		28 x 2,10€	1-janv-19	58,84 €		dernière Mise à jour
Rapport Expert		42,43 €	1-janv-19	42,43 €		dernière Mise à jour
Gestion administrative		17,31 €	1-janv-19	17,31 €		dernière Mise à jour
Technique spécifique coloration spéciale		4 x 14,19 €	1-janv-19	56,75 €		dernière Mise à jour
Examen anatomopathologique d'autopsie médico-légale	AN09	Unité	1-janv-20	71,20 €		dernière Mise à jour
Autopsie médicale d'un fœtus ou d'un nouveau né de moins de 4 jours de vie, avec examen de l'encéphale		JQQP003	1-mars-12	61,60 €		Remplacement ZZQP164 et YYYY467
<b>TOTAL PRESTATION FOETOPATHOLOGIE</b>				<b>1 079,10 €</b>		dernière Mise à jour
<b>FORFAITS : devis de prestations d'anatomie pathologique</b>						
Devis MIN :			1-janv-16	<b>1 927,87 €</b>		dernière Mise à jour
Devis hors MIN :			1-janv-16	<b>1 402,60 €</b>		dernière Mise à jour
Devis cerveau :			1-janv-16	<b>1 582,93 €</b>		dernière Mise à jour
Devis cerveau (avec avis d'expert) :			1-janv-16	<b>1 194,95 €</b>		dernière Mise à jour
<b>4-6.6 - CONSULTATIONS EXTERNES - GERIATRIE</b> <span style="float: right;">(Sommaire)</span>						
Certificat Médical pour Protection Juridique			1-juil-17	160,00 €		dernière Mise à jour









[\(Sommaire\)](#)

## 4-7 PHARMACIE - STERILISATION

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>4-7.1 - TARIFS CONVENTIONNELS PHARMACIE</b>						
<a href="#">(Sommaire)</a>						
Nutrition Parentérale		Unité HT	1-janv-16	<b>60,00 €</b>	dernière Mise à jour	
Collyres		Unité HT	1-janv-16	<b>38,70 €</b>	dernière Mise à jour	
Préparations Injectables		Unité HT	1-janv-16	<b>38,00 €</b>	dernière Mise à jour	
Formes Sèches		Unité HT	1-janv-16	<b>2,50 €</b>	dernière Mise à jour	
Formes Buvables		Unité HT	1-janv-16	<b>38,20 €</b>	dernière Mise à jour	
Topiques		Unité HT	1-janv-16	<b>14,10 €</b>	dernière Mise à jour	

[\(Sommaire\)](#)

## 5 ACTIVITES DE TRANSPORT

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>5.1 - TRANSPORT SMUR</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Transport hélicoptère entreprises privées	TRH	Minute	1-févr-19	5,54 €	Arrêté préfectoral	
Transport hélicoptère vecteur entreprise privée	TRA	Transport	1-juil-14	Prix coutant	Fact. transporteur	
Transport hélicoptère de la Protection Civile	TRC	Minute	1-févr-19	5,54 €	Arrêté préfectoral	
Transport véhicules SMUR	TRS	1/2 heure	1-févr-19	395,28 €	Arrêté préfectoral	
Transport Ambulance régulé par le centre 15	TRM	1/2 heure	1-févr-19	395,28 €	Arrêté préfectoral	
Forfait intervention non médicalisée sans transport opposable aux tiers ayant refusé le transport et les soins	SOR			61,00 €	Convention 14/09/05	
<b>5.2 - UNITE MOBILE D'ASSISTANCE CARDIO-RESPIRATOIRE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Prestation facturable aux établissements demandeurs						
Mission UMAC			1-janv-14	27 980,00 €	dernière Mise à jour	
<b>5.3 - GRANDS RASSEMBLEMENTS</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Manifestation publique sans caractère festif		1/2 heure	1-juil-15	64,02 €	Arrêté ARS	
<b>Mobilisation équipe médicale d'urgence (autres manifestations publiques)</b>						
Réunion préparatoire			1-août-16	404,00 €	dernière Mise à jour	
Mobilisation d'un véhicule du SAMU SMUR (incluant frais d'assurance, d'amortissement, de carburant)				200,00 €	dernière Mise à jour	
<b>Intervention d'une équipe SMUR : module de base (vacation de 4 heures)</b>						
Médecin assistant		vacation		556,00 €	dernière Mise à jour	
IADE		vacation		156,00 €	dernière Mise à jour	
Conducteur ambulancier		vacation		96,00 €	dernière Mise à jour	
<b>Intervention d'une équipe SMUR : module renforcé (vacation de 4 heures)</b>						
ARM		vacation		111,00 €	dernière Mise à jour	
Médecin assistant		vacation		556,00 €	dernière Mise à jour	
NB : Facturation possible proportionnelle en 1/2 vacation						
<b>Forfait dispositifs et consommables médicaux, par patient pris en charge (incluant les moniteurs et appareils de diagnostic embarqués, leurs consommables et les produits de premiers secours)</b>						
Prise en charge à dominante médicale			1-août-16	150,00 €	dernière Mise à jour	
Prise en charge à dominante chirurgicale			1-août-16	200,00 €	dernière Mise à jour	

## 6 TARIFS DU LACTARIUM

LIBELLE	Lettre clé AM ou CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
Vente lait maternel humain frais ou congelé (frais transport en sus)	<b>LAI</b>	Litre	18-mars-09	<b>80,00 €</b>	Arrêté ministériel du 18 mars 2009	
Forfait collecte du lait maternel		Forfait	1-déc-01	<b>32,47 €</b>	Arrêté ministériel	
Lactarium - Forfait mise à disposition de flacons	<b>ELM</b>	Forfait	1-janv-12	<b>150,00 €</b>	dernière Mise à jour	
Lactarium - Lait lyophilisé (flacon) (frais de transport en sus)		100 g	1-janv-12	<b>133,00 €</b>	Arrêté ministériel du 18 mars 2009	
Lactarium - Consigne DOM TOM		carton	1-janv-12	<b>75,00 €</b>	dernière Mise à jour	
Dépôt de garantie métropole		carton	1-janv-12	<b>75,00 €</b>	dernière Mise à jour	
Lactarium - Flacon à la charge du transporteur (constat de casse)		flacon	1-janv-12	<b>2,18 €</b>	dernière Mise à jour	
Lactarium - Frais d'envoi ou de transport			1-janv-12		dernière Mise à jour	<b>au réel</b>

[\(Sommaire\)](#)

## 7 RECHERCHE CLINIQUE

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
facturation suivant la "Grille actualisée de calcul des surcoûts hospitaliers des essais cliniques industriels" diffusée par le CeNGEPS <a href="http://www.cengeps.fr/fr/harmonisation-procedures">http://www.cengeps.fr/fr/harmonisation-procedures</a> <a href="http://www.cengeps.fr/sites/default/files/fichiers-pages/Grille_nationale_surcouts_2012.doc">http://www.cengeps.fr/sites/default/files/fichiers-pages/Grille_nationale_surcouts_2012.doc</a> + actes suivant la nomenclature applicable (NGAP, CCAM...)						

[\(Sommaire\)](#)

## 8 CENTRES DE FORMATIONS

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>8.1 - FRAIS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Frais de concours hors IFSI	FIC	Dossier	1-janv-14	100,00 €		dernière Mise à jour
Frais de concours IFSI	FIF	Dossier	1-janv-15	110,00 €		dernière Mise à jour
Droits d'inscription	FIE	Dossier	1-sept-18	175,00 €		dernière Mise à jour
Droits d'inscription école niveau Master	FIEM	Dossier	1-sept-18	248,00 €		dernière Mise à jour
<b>8.2 - FRAIS PEDAGOGIQUES</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Frais de scolarité institut des cadres de santé, étudiants non salariés	FS0	Année scolaire	1-janv-17	6 690,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité institut des cadres de santé, étudiants salariés	FS0	Année scolaire	1-janv-17	11 700,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école d'infirmière de bloc opératoire, étudiants non salariés	FS1	Année scolaire	1-janv-12	2 626,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école d'infirmière de bloc opératoire, étudiants salariés	FS1	Année scolaire	1-janv-12	12 000,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école masseur kinésithérapeute, étudiants non salariés	FS2	Année scolaire	1-janv-12	871,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école masseur kinésithérapeute, étudiants salariés	FS2	Année scolaire	1-janv-12	5 000,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école de puériculture, étudiants non salariés	FS3	Année scolaire	1-janv-12	3 800,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école de puériculture, étudiants en continuum de scolarité	FS3	Année scolaire	1-janv-17	871,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école de puériculture, étudiants salariés	FS3	Année scolaire	1-janv-12	12 000,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école d'infirmier anesthésiste, étudiants non salariés	FS4	Année scolaire	1-janv-12	1 740,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école d'infirmier anesthésiste, étudiants salariés	FS4	Année scolaire	1-sept-19	5 600,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école d'ergothérapie, étudiants non salariés	FS5	Année scolaire	1-janv-12	963,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école d'ergothérapie, étudiants salariés	FS5	Année scolaire	1-janv-12	5 000,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école de pédicurie podologie, étudiants non salariés	FS6	Année scolaire	1-janv-12	871,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école de pédicurie podologie, étudiants salariés	FS6	Année scolaire	1-janv-12	5 000,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école d'aide soignant, étudiants non salariés	FS7	Année scolaire	1-janv-12	2 626,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école d'aide soignant, étudiants salariés	FS7	Année scolaire	1-janv-12	5 900,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école d'auxiliaire de puériculture, étudiants non salariés	FS8	Année scolaire	1-janv-12	871,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école d'auxiliaire de puériculture, étudiants salariés	FS8	Année scolaire	1-sept-19	5 900,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école manipulateur radio, étudiants non salariés	FS9	Année scolaire	1-janv-12	871,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité école manipulateur radio, étudiants salariés	FS9	Année scolaire	1-janv-12	5 000,00 €		dernière Mise à jour
Frais pédagogiques centre de formation des préparateurs en pharmacie hospitalière, non salarié	F10	Année scolaire	1-janv-12	6 532,00 €		dernière Mise à jour
Frais pédagogiques centre de formation des préparateurs en pharmacie hospitalière, salariés	F10	Année scolaire	1-janv-12	6 532,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), étudiants non salariés	F11	Année scolaire	1-sept-12	160,00 €		dernière Mise à jour
Frais de scolarité IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), étudiants salariés	F11	Année scolaire	1-sept-12	6 500,00 €		dernière Mise à jour
<b>8.3 - FORMATIONS CATALOGUE CFPPS ET CESU</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Catalogue disponible sur le site du CHU : <a href="http://www.chu-bordeaux.fr/">http://www.chu-bordeaux.fr/</a> Rubrique "Etudiant, emploi et formation / formation continue / CFPPS / les formations du CFPPS"						

## 8 CENTRES DE FORMATIONS

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>8.4 - AUTRES FORMATIONS</b>						<a href="#">(Sommaire)</a>
Formation réalisée en intra-muros à l'extérieur - animation simple		Journée	1-janv-12	<b>1 150,00 €</b>		dernière Mise à jour
Formation réalisée en intra-muros à l'extérieur - co-animation		Journée	1-janv-12	<b>1 550,00 €</b>		dernière Mise à jour
Formation réalisée en intra-muros CHU - animation simple		Journée	1-janv-12	<b>1 150,00 €</b>		dernière Mise à jour
Formation réalisée en intra-muros CHU - animation simple		1/2 journée	1-janv-15	<b>575,00 €</b>		dernière Mise à jour
Formation actes exclusifs - IBODE		4 Jours	1-janv-17	<b>1 150,00 €</b>		dernière Mise à jour
Formation tutorat intra-muros - IBODE		3 Jours	1-janv-17	<b>450,00 €</b>		dernière Mise à jour
Formation accompagnement VAE - IBODE		4 Jours	1-janv-17	<b>900,00 €</b>		dernière Mise à jour
Formation CHU - tarif individuel en présentiel		1/2 journée	1-janv-15	<b>239,00 €</b>		dernière Mise à jour
Colloques (sauf cadres)		Journée	1-janv-15	<b>150,00 €</b>		dernière Mise à jour
Colloques : cadres, recherche en soins		Journée	1-janv-15	<b>250,00 €</b>		dernière Mise à jour
Diner de gala colloques (RMEF...)		Journée	1-juin-12	<b>50,00 €</b>		dernière Mise à jour
<b>8.5 - HEURES DE FORMATION PAYEE PAR LE CHU</b>						<a href="#">(Sommaire)</a>
Heure dispensée par un personnel secteur privé au sein du CFPPS		heure	1-déc-13	<b>62,00 €</b>		dernière Mise à jour

# Guide de la Tarification du CHU de Bordeaux

[\(Sommaire\)](#)

## 9 MAIN D'OEUVRE

9.1 - PERSONNEL NON MEDICAL <span style="float: right;"><a href="#">(Sommaire)</a></span>						
(coût moyen, charges comprises, hors frais de gestion de 4% applicable aux conventions)						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
PERSONNEL ADMINISTRATIF						
Adjoint des cadres CN		Année	1-janv-20	46 798 €	1 575 h	Indice 415
		Mois		3 900 €		
		Heure		29,71 €		
Adjoint administratif Pl2cl - Echelle C2		Année	1-janv-20	39 891 €	1 575 h	Indice 364
		Mois		3 324 €		
		Heure		25,33 €		
Adjoint administratif - Echelle C1		Année	1-janv-20	37 042 €	1 575 h	Indice 338
		Mois		3 087 €		
		Heure		23,52 €		
Assistante médico administrative CN		Année	1-janv-20	45 544 €	1 575 h	Indice 415
		Mois		3 795 €		
		Heure		28,92 €		
Attaché administration hospitalière		Année	1-janv-20	61 343 €	1 575 h	Indice 545
		Mois		5 112 €		
		Heure		38,95 €		
Assistant médico administrative CN ARM - assistant de régulation médicale		Année	1-janv-20	50 447 €	1 547 h	Indice 415 + 20
		Mois		4 204 €		
		Heure		32,61 €		
PERSONNEL SOIGNANT						
Cadre de santé paramédical Infirmier		Année	1-janv-20	64 730 €	1 575 h	Indice 561
		Mois		5 394 €		
		Heure		41,10 €		
Cadre de santé paramédical IADE		Année	1-janv-20	68 332 €	1 575 h	Indice 561 + 41
		Mois		5 694 €		
		Heure		43,39 €		
Cadre de santé paramédical IBODE / Puéricultrice		Année	1-janv-20	66 748 €	1 575 h	Indice 561 + 19
		Mois		5 562 €		
		Heure		42,38 €		
Cadre de santé paramédical Rééducation / Médico-technique		Année	1-janv-20	64 062 €	1 575 h	Indice 561 + 13
		Mois		5 339 €		
		Heure		40,67 €		
Sage-femme 2nd gré fc encad.		Année	1-janv-20	75 190 €	1 575 h	Indice 667
		Mois		6 266 €		
		Heure		47,74 €		
Cadre supérieur de santé paramédical Infirmier		Année	1-janv-20	74 999 €	1 575 h	Indice 650
		Mois		6 250 €		
		Heure		47,62 €		
Cadre supérieur de santé paramédical IADE		Année	1-janv-20	79 463 €	1 575 h	Indice 650 + 41
		Mois		6 622 €		
		Heure		50,45 €		
Cadre supérieur de santé paramédical IBODE / Puéricultrice		Année	1-janv-20	77 958 €	1 575 h	Indice 650 + 19
		Mois		6 497 €		
		Heure		49,50 €		
Cadre supérieur de santé paramédical Rééducation / Médico Technique		Année	1-janv-20	75 209 €	1 575 h	Indice 650 + 13
		Mois		6 267 €		
		Heure		47,75 €		
Infirmière ISGS 1er grade		Année	1-janv-20	59 211 €	1 547 h	Indice 503
		Mois		4 934 €		
		Heure		38,27 €		
ISGS 3ème grade - IADE		Année	1-janv-20	67 637 €	1 547 h	Indice 549
		Mois		5 636 €		
		Heure		43,72 €		
ISGS 2ème grade - IBODE CN / Puéricultrice CN		Année	1-janv-20	61 583 €	1 547 h	Indice 521
		Mois		5 132 €		
		Heure		39,81 €		
Sage-femme 1er grade		Année	1-janv-20	63 730 €	1 547 h	Indice 555
		Mois		5 311 €		
		Heure		41,20 €		
Aide soignant CN - Auxiliaire de puériculture CN - C2		Année	1-janv-20	45 817 €	1 547 h	Indice 364
		Mois		3 818 €		
		Heure		29,62 €		
ASHQ CS - C2		Année	1-janv-20	40 988 €	1 547 h	Indice 364
		Mois		3 416 €		
		Heure		26,50 €		

PERSONNEL EDUCATIF						
Assistant socio-éducatif 1qd CN	Année	1-janv-20	49 076 €	1 575 h	Indice 448	
	Mois		4 090 €			
	Heure		31,16 €			
Cadre Socio-Educatif	Année	1-janv-20	61 766 €	1 575 h	Indice 549	
	Mois		5 147 €			
	Heure		39,22 €			
Educateur jeunes enfants 1e gd CN	Année	1-janv-20	47 168 €	1 575 h	Indice 448	
	Mois		3 931 €			
	Heure		29,95 €			
Psychologue	Année	1-janv-20	58 640 €	1 575 h	Indice 557	
	Mois		4 887 €			
	Heure		37,23 €			
PERSONNEL REEDUCATION						
Kinésithérapeute CN Psychomotricien Orthophoniste	Année	1-janv-20	54 961 €	1 575 h	Indice 475 + 13	
	Mois		4 580 €			
	Heure		34,90 €			
Orthoptiste Pédicure Podologue	Année	1-janv-20	54 614 €	1 575 h	Indice 472 + 13	
	Mois		4 551 €			
	Heure		34,68 €			
Diététicienne CN	Année	1-janv-20	47 324 €	1 575 h	Indice 409 + 13	
	Mois		3 944 €			
	Heure		30,05 €			
Ergothérapeute CN	Année	1-janv-20	57 759 €	1 575 h	Indice 503 + 13	
	Mois		4 813 €			
	Heure		36,67 €			
PERSONNEL MEDICO-TECHNIQUE						
Technicien de laboratoire CN Préparateur en Pharmacie CN	Année	1-janv-20	47 324 €	1 575 h	Indice 409 + 13	
	Mois		3 944 €			
	Heure		30,05 €			
Manipulateur radio CN	Année	1-janv-20	54 614 €	1 575 h	Indice 472 + 13	
	Mois		4 551 €			
	Heure		34,68 €			
PERSONNEL TECHNIQUE & OUVRIER						
Ingénieur hospitalier	Année	1-janv-20	77 519 €	1 575 h	Indice 540	
	Mois		6 460 €			
	Heure		49,22 €			
Ingénieur hospitalier principal	Année	1-janv-20	84 960 €	1 575 h	Indice 650	
	Mois		7 080 €			
	Heure		53,94 €			
Ingénieur en chef CE empl. Fonct.	Année	1-janv-20	105 649 €	1 575 h	Indice 792	
	Mois		8 804 €			
	Heure		67,08 €			
Technicien Supérieur Hospitalier 2 <sup>ème</sup> classe	Année	1-janv-20	58 072 €	1 575 h	Indice 452	
	Mois		4 839 €			
	Heure		36,87 €			
Technicien Supérieur Hospitalier 2ème classe (encadrant + 25 pts NBI)	Année	1-janv-20	61 283 €	1 575 h	Indice 452 + 25 Encadrement 2 secteurs	
	Mois		5 107 €			
	Heure		38,91 €			
Technicien Supérieur Hospitalier 2ème classe (+ 15 pts NBI)	Année	1-janv-20	59 999 €	1 575 h	Indice 452 + 15 Encadrement au moins 5 personnes	
	Mois		5 000 €			
	Heure		38,09 €			
Technicien Hospitalier	Année	1-janv-20	49 222 €	1 575 h	Indice 415	
	Mois		4 102 €			
	Heure		31,25 €			
Agent de maîtrise ppal - C3	Année	1-janv-20	45 048 €	1 575 h	Indice 415	
	Mois		3 754 €			
	Heure		28,60 €			
Ouvrier Professionnel Qualifié - C2	Année	1-janv-20	42 042 €	1 575 h	Indice 364	
	Mois		3 504 €			
	Heure		26,69 €			
Agent Entretien Qualifié - C1	Année	1-janv-20	37 471 €	1 575 h	Indice 334	
	Mois		3 123 €			
	Heure		23,79 €			
Conducteur ambulancier C2	Année	1-janv-20	41 474 €	1 575 h	Indice 364	
	Mois		3 456 €			
	Heure		26,33 €			
PERSONNEL DE RECHERCHE CLINIQUE contractuel avec part perte d'emploi						
GRILLE GR1 - Technicien ; Attaché recherche clinique	Année	1-janv-20	35 491 €	1 575 h	Indice 371	
	Mois		2 958 €			
	Heure		22,53 €			
GR2 - Technicien ; ARC coordinateur, Moniteur - Gestionnaire de Données Biomédicales	Année	1-janv-20	43 174 €	1 575 h	Indice 449	
	Mois		3 598 €			
	Heure		27,41 €			
GR3 - Ingénieur d'Etudes	Année	1-janv-20	50 247 €	1 575 h	Indice 521	
	Mois		4 187 €			
	Heure		31,90 €			
GR4 - BioStatisticien, Chef de Projet de RC, Coordinateur Etudes Cliniques, Ingénieur RC	Année	1-janv-20	53 771 €	1 575 h	Indice 557	
	Mois		4 481 €			
	Heure		34,14 €			
GR5 - IRC : Chef de projet structure ou projet	Année	1-janv-20	70 997 €	1 575 h	Indice 734	
	Mois		5 916 €			
	Heure		45,08 €			

9.2 - PERSONNEL MEDICAL (hors frais de gestion de 4% applicable aux conventions)					(Sommaire)	
			TARIF ANNUEL (ou unitaire)	TARIF MENSUEL	(Charges incluses)	
<b>Praticiens hospitalo-universitaires titulaires</b>						
PU-PH		Année	69 200,00 €	5 766,67 €		
MCU-PH Temps Plein		Année	53 500,00 €	4 458,33 €		
MCU-PH Temps Partiel		Année	18 400,00 €	1 533,33 €		
<b>Praticiens hospitalo-universitaires temporaires et non titulaires</b>						
PHU		Année	56 000,00 €	4 666,67 €		
CCA-AHU		Année	44 000,00 €	3 666,67 €		
AHU Odontologie		Année	44 700,00 €	3 725,00 €		
AHU Odontologie Temps Partiel		Année	10 300,00 €	858,33 €		
<b>Praticiens hospitaliers</b>						
PH Temps plein		Année	122 400,00 €	10 200,00 €		
PH Temps partiel 40%		Année	45 800,00 €	3 816,67 €		
PH Temps partiel 50%		Année	57 250,00 €	4 770,83 €		
PH Temps partiel 60%		Année	68 700,00 €	5 725,00 €		
<b>Praticiens sous contrat</b>						
Praticien contractuel Temps plein		Année	95 810,00 €	7 984,17 €		
Assistant Spécialiste temps plein		Année	69 600,00 €	5 800,00 €		
1/2 journée hebdomadaire d'un praticien attaché		1/2 journée	6 860,00 €	571,67 €		
<b>Juniors (internes ou étudiants hospitaliers)</b>						
Interne		Année	41 400,00 €	3 450,00 €		
DR Junior		Année	49 800,00 €	4 150,00 €		
F.F.I.		Année	39 600,00 €	3 300,00 €		
Etudiant hospitalier		Année	5 600,00 €	466,67 €		
<b>9.3 - PERMANENCE DES SOINS (coût charges patronales incluses)</b>					<b>(Sommaire)</b>	
<b>Gardes</b>						
Gardes effectuées par les praticiens hospitaliers dans le cadre des obligations de service hebdomadaires		1 garde	388,34 €			
Gardes effectuées par les praticiens hospitalo-universitaires dans le cadre des obligations de service hebdomadaires		1 garde	695,48 €			
<b>Coût moyen d'une ligne de garde</b>						
450 plages de garde assurées à égalité par des praticiens H et HU		1 ligne / an	235 125,00 €			
78 plages de garde w/e assurées à égalité par des praticiens H et HU		1 ligne/an	40 755,00 €			
<b>Astreintes</b>						
Il existe au CHU de Bordeaux 11 tarifs de rémunération des astreintes (forfaitisation), définis selon le degré d'activité requis pendant l'astreinte, indépendamment du statut de celui qui l'assure.						
<b>Indemnités de temps additionnel</b>						
Gardes effectuées par les praticiens hospitaliers au-delà des obligations de service hebdomadaires		1 plage TA	466,00 €			
<b>Greffes</b>						
Indemnités pour greffes effectuées par des universitaires		1 greffe	695,48 €			
Indemnités pour greffes effectuées par des hospitaliers		1 greffe	388,34 €			
Indemnités pour greffes effectuées par des internes		1 greffe	190,79 €			

# Guide de la Tarification du CHU de Bordeaux

[\(Sommaire\)](#)

## 10 PRESTATIONS DE SERVICES ET LOGISTIQUES

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>10.1 - PRESTATIONS DE SERVICE</b>						<a href="#">(Sommaire)</a>
<b>PRESTATIONS DE REPROGRAPHIE</b>						
				<b>P.U.H.T.</b>		
<b>Impression noir A4 recto seul</b>						
de 0 à 250		la page	1-avr-18	<b>0,035 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	NB : 1 A4 recto/verso = 2 x A4 1 A3 recto = 2 x A4 1 A3 recto /verso = 4 x A4
de 251 à 500		la page	1-avr-18	<b>0,030 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
de 501 à 1 000		la page	1-avr-18	<b>0,025 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
de 1 001 à 2 000		la page	1-avr-18	<b>0,020 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
de 2 001 à 5 000		la page	1-avr-18	<b>0,015 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
au-delà de 5 000		la page	1-avr-18	<b>0,010 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Impression couleur A4 recto seul</b>						
de 0 à 250		la page	1-avr-18	<b>0,200 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
de 251 à 500		la page	1-avr-18	<b>0,180 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
de 501 à 750		la page	1-avr-18	<b>0,160 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
de 751 à 1 000		la page	1-avr-18	<b>0,140 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
de 1 001 à 2 000		la page	1-avr-18	<b>0,120 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
au-delà de 2 000		la page	1-avr-18	<b>0,100 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs des supports</b>						
Papier Blanc A4 / 80 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,0056 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A4 / 100 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,020 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A4 / 120 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,025 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A4 / 160 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,034 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A4 / 200 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,046 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A4 / 250 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,059 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Couleur A4 / 80 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,020 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Couleur A4 / 160 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,026 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 80 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,012 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 100 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,041 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 120 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,050 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 160 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,068 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 200 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,093 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 250 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,150 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Couleur A3 / 80 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,040 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Couleur A3 / 160 gr		la feuille	1-janv-20	<b>0,048 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs des supports spéciaux</b>						
Jeu d'intercalaires 6 onglets blanc		le jeu	1-janv-20	<b>1,78 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Jeu d'intercalaires 8 onglets couleur		le jeu	1-janv-20	<b>2,30 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Jeu d'intercalaires 12 onglets blanc		le jeu	1-janv-20	<b>3,31 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Polyester A4 300 gr		l'unité	1-janv-20	<b>1,09 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Polyester A3 300 gr		l'unité	1-janv-20	<b>2,16 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier autocopiant A4 cb,cf,cfb		l'unité	1-janv-20	<b>0,050 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier autocopiant A3 cb,cf,cfb		l'unité	1-janv-20	<b>0,070 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Planche étiquettes autocollantes de 24 poses		la planche	1-janv-20	<b>0,12 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Planche étiquettes autocollantes de 12 poses		la planche	1-janv-20	<b>0,12 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Planche étiquettes autocollantes de 8 poses		la planche	1-janv-20	<b>0,12 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Planche étiquettes autocollantes de 4 poses		la planche	1-janv-20	<b>0,12 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Enveloppe C4 (229x334mm)		l'enveloppe	1-janv-20	<b>0,16 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Enveloppe C5 (162x229mm)		l'enveloppe	1-janv-20	<b>0,120 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Enveloppe DL (114x229mm)		l'enveloppe	1-janv-20	<b>0,050 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	

**10 PRESTATIONS DE SERVICES ET LOGISTIQUES**

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>Tarifs des finitions</b>						
Couverture transparente dos carré collé		l'unité	1-avr-18	<b>0,84 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Collage bandeau		l'unité	1-avr-18	<b>0,25 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Agrafage un point ou deux points		l'unité	1-avr-18	<b>0,010 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Perforation trous		l'unité	1-avr-18	<b>0,10 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Plastification A4		l'unité	1-avr-18	<b>0,51 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Plastification A3		l'unité	1-avr-18	<b>1,00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Reliures métal A4 diamètre 4,6		l'unité	1-avr-18	<b>0,20 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Reliures métal A4 diamètre 8		l'unité	1-avr-18	<b>0,20 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Reliures métal A4 diamètre 9,5		l'unité	1-avr-18	<b>0,20 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Reliures métal A4 diamètre 12,7		l'unité	1-avr-18	<b>0,34 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Reliures métal A4 diamètre 14,3		l'unité	1-avr-18	<b>0,34 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs des autres prestations</b>						
Poster format 60x90 cm papier photo semi-brillant 210 gr		l'unité	1-avr-18	<b>38,00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Poster format 60x90 cm papier mat 180 gr		l'unité	1-avr-18	<b>25,00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs PAO</b>						
Réalisation de maquette (avec fourniture des textes et des photos libre de droit)		l'heure	1-avr-18	<b>30,92 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Modification de documents inférieure à 10 mn		la modification	1-avr-18	<b>5,00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Modification de documents inférieure à 20 mn		la modification	1-avr-18	<b>10,00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Modification de documents inférieure à 30 mn		la modification	1-avr-18	<b>15,00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Modification de documents au-delà de 30 mn		l'heure	1-avr-18	<b>30,92 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs mise sous pli</b>						
Impression + enveloppe format DL + mise sous pli		l'unité	1-janv-20	<b>0,3340 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Temps agent		l'heure	1-avr-18	<b>30,92 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs des livraisons - Département Gironde</b>						
0 à 500 gr		la prestation	1-avr-18	<b>10,82 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
500 gr à 1 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>11,04 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
1 à 4 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>11,47 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
4 à 5 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>11,84 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
5 à 10 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>12,30 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
10 à 20 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>12,88 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
20 à 30 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>13,54 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
30 à 40 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>14,21 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
40 à 50 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>14,90 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
50 à 60 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>16,39 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
60 à 70 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>18,05 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
70 à 80 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>19,85 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
80 à 90 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>21,84 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
90 à 100 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>24,01 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
au-delà de 100 Kg		la prestation	1-avr-18	<b>sur devis</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>PRESTATIONS INFORMATIQUES</b>						
<b>GRH</b>						
Infogérance PH7		Dossier agent / mois	1-janv-17	<b>3,47 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 2,89 €
Infogérance Cpage / RH PH7		Dossier agent / mois	1-janv-17	<b>5,23 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 4,36 €
<b>GMF</b>						
Infogérance CASH		Dossiers pondérés	1-janv-17	<b>3,14 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 2,62 €
<b>RESEAU</b>						
Hébergement du site internet		Montant du Budget mensuel	1-janv-17	<b>136,64 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 113,87 €
<b>JOURNEES</b>						
Technicien		Journée hors frais de déplacement	1-janv-17	<b>462,60 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Hors frais de déplacement Tarif H.T. 385,50 €
Ingénieur ou analyste		Journée hors frais de déplacement	1-janv-17	<b>550,69 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Hors frais de déplacement Tarif H.T. 458,91 €
Responsable projet ou consultant		Journée hors frais de déplacement	1-janv-17	<b>770,26 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Hors frais de déplacement Tarif H.T. 641,88 €
<b>TELEPHONIE (VISIO CONFERENCE)</b>						
Heure		Heure	1-janv-17	<b>51,00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 42,50 €
Demi-Journée		1/2 journée	1-janv-17	<b>115,00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 95,83 €
Journée		Journée	1-janv-17	<b>210,00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 175,00 €

**10 PRESTATIONS DE SERVICES ET LOGISTIQUES**

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>MEDECINE PREVENTIVE PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES</b>						
Visite médicale Université Bordeaux 2, 3 et 4	MTU	Dossier	1-janv-08	75,00 €	Convention	Avenant 4 du 18/03/05
Visite médicale INSERM, agence biomédecine	MTI	Dossier	1-janv-08	50,00 €	Convention	
Visite médicale DRASS, ARH	MTX	Dossier	1-janv-08	45,73 €	Convention	
Forfait dossier CRAMA	FRD	Dossier	1-janv-08	58,00 €	Convention	
<b>10.2 - TRANSMISSION DE DOSSIERS MEDICAUX</b>						<a href="#">(Sommaire)</a>
Coût copie, par page format A4, en impression noir et blanc	CDM	copie	1-juin-15	0,18 €	Arrêté du 1er octobre 2001	
Coût copie, par page format A4, couleur	CDM	Copie	1-juin-15	0,31 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais d'envoi des copies :			1-juin-15			
Poids jusqu'à 20g	CDM		1-janv-20	5,08 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 50g	CDM		1-janv-20	5,53 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 100g	CDM		1-janv-20	6,14 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 250g	CDM		1-janv-20	7,22 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 500g	CDM		1-janv-20	8,23 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 1000g	CDM		1-janv-20	9,38 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 2000g	CDM		1-janv-20	10,82 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 3000g	CDM		1-janv-20	11,94 €	Décision n° 2020/032/FIN	
> à 3000g	CDM		1-juin-15	au réel	Décision n° 2020/032/FIN	
CD Rom	CDM	unité	1-juin-15	2,75 €	Arrêté du 1er octobre 2001	
Films radio	CDM	unité	1-juin-15	2,89 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Contre type scanner et IRM		Unité	1-mars-12	11,63 €	Décision n° 2020/032/FIN	Pour promoteur essais clinique
<b>10.3 - DIVERSES FACTURATIONS</b>						<a href="#">(Sommaire)</a>
<b>Perte du matériel fourni dans le cadre de la mise à disposition de vélos électriques :</b>						
Carte d'accès au parking silo du GH Pellegrin			1-nov-14	17,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Casque			1-nov-14	15,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Gilet de sécurité			1-nov-14	5,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poncho coupe-vent			1-nov-14	7,50 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais de déplacement (indemnité basée sur le barème kilométrique du ministère des finances publiques 6 CV)		km	1-janv-16	0,568 €		barème ministère des finances
Frais d'envoi (médicaments, nutriments etc) jusqu'à 5kg	FEM	Envoi	1-sept-12	15,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais d'envoi (médicaments, nutriments etc) colis entre 5 et 15 kg	FEM	Envoi	1-sept-12	21,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais d'envoi médicaments à +5°C par transporteur Bordeaux Métropole	FEM	Envoi	1-juil-17	36,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais d'envoi médicaments à +5°C par transporteur hors Bordeaux Métropole	FEM	Envoi	1-juil-17	120,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais d'envoi nutriments par transporteur	FEM	Envoi	1-janv-13	au réel	Décision n° 2020/032/FIN	
CUSTODIOL - Produit de conservation transport d'organe		Litre	1-janv-16	112,44 €	Décision n° 2020/032/FIN	en sus du transport
IGL - Produit de conservation transport d'organe		Litre	1-sept-17	183,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	en sus du transport
VITAL PACK		Unité	1-juil-18	407,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Carte self (blanche)	PCM	Unité	1-sept-12	8,50 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Carte self et parking (bleue)	PCM	Unité	1-sept-12	17,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Carte parking GH Saint-André	PCM	Unité	1-janv-16	60,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Tenue étudiant en cas de non-restitution		Tenue	1-mars-12	16,80 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vente de ferraille		kg	1-mars-12	26,50 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vente platin		Tonne	1-août-13	suivant le cour du mois	Décision n° 2020/032/FIN	
Vente de linge blanc réformé		kg	1-mars-12	0,34 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vente de linge bleu réformé		kg	1-mars-12	0,07 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vente de clichés radio à visée de destruction		kg	1-mars-12	0,80 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Produit argentifère		kg	1-mars-12	62,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Adhésion à un groupement de commande		Adhésion	1-mars-12	570,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	

[\(Sommaire\)](#)

## 11 LOCATIONS IMMOBILIERES

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>11.1 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Indemnité d'occupation de locaux à usage de bureaux par m <sup>2</sup>		Année par m <sup>2</sup>	1-janv-17	<b>188,86 €</b>	Selon convention	Revalorisée selon indice référence des loyers 2ème trimestre (n° INSEE 001515333)
Indemnité d'occupation de locaux à usage de laboratoires (L1) par m <sup>2</sup>		Année par m <sup>2</sup>	1-janv-17	<b>202,08 €</b>	Selon convention	
Indemnité d'occupation de locaux à usage de laboratoires (L2) par m <sup>2</sup>		Année par m <sup>2</sup>	1-janv-17	<b>188,86 €</b>	Selon convention	
Location journalière de studios et chambres pour 1 personne		Nuit	1-janv-17	<b>17,65 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Majoration pour 2e nuit		Nuit	1-janv-17	<b>7,19 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Location hebdomadaire de studios et chambres pour 1 personne		Semaine	1-janv-17	<b>49,13 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Location mensuelle de studios et chambres pour 1 personne		Mois	1-janv-17	<b>137,47 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Location mensuelle de logements (hors studios et chambres)		Mois par m <sup>2</sup>	1-janv-17	<b>5,85 €</b>	dernière Mise à jour	
<b>11.2 - MISE A DISPOSITION BATIMENTS POUR TOURNAGE CINEMATOGRAPHIQUE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Film de long métrage - bâtiment exceptionnel ou historique					dernière Mise à jour	Revalorisée selon indice référence des loyers 2ème trimestre (n° INSEE 001515333)
Journée		Journée	1-avr-18	<b>4 000,00 €</b>	dernière Mise à jour	
demi-journée		1/2 Journée	1-avr-18	<b>2 800,00 €</b>	dernière Mise à jour	
Film de long métrage - bâtiment ordinaire					dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Journée		Journée	1-sept-19	<b>2 050,00 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
demi-journée		1/2 Journée	1-sept-19	<b>1 435,00 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Film de court métrage, téléfilm ou série TV - bâtiment exceptionnel ou historique					dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Journée		Journée	1-sept-19	<b>3 075,00 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
demi-journée		1/2 Journée	1-sept-19	<b>1 742,50 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Film de court métrage, téléfilm ou série TV - bâtiment ordinaire					dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
Journée		Journée	1-sept-19	<b>1 537,50 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
demi-journée		1/2 Journée	1-sept-19	<b>922,50 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisée ONDAM
<b>11.3 - DOMICILIATION DES ASSOCIATIONS</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Forfait Domiciliation seule		Année	1-août-16	<b>653,59 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisé ONDAM
Forfait Domiciliation + fournitures		Année	1-août-16	<b>1 139,74 €</b>	dernière Mise à jour	Revalorisé ONDAM
<b>11.4 - LOCATIONS D'ESPACES DU CHU</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<b>Formulaires de demande de réservation d'espaces du CHU de Bordeaux à signer par le demandeur</b>						
<input type="checkbox"/> <b>Organisme de droit privé</b> (laboratoires médicaux, écoles extérieures au CHU...) <input type="checkbox"/> <b>Organisme de droit public</b> <input type="checkbox"/> <b>Structures de coopération au sein de laquelle le CHU est partie prenante</b> <input type="checkbox"/> <b>Associations à but non lucratif œuvrant dans l'objet du CHU</b> (associations domiciliées au CHU, associations d'étudiants du CHU...)						
	Capacité offerte	CRP/ CRA	Tarif plein TTC	Demi-tarif TTC	Tarif de base TTC	
<b>IMS Xavier Arnozan</b>						
Grand Amphi	300	H	1 000 €	500 €	80 €	
Amphi école X0	200	C	870 €	435 €	80 €	
Salle 1	200	C	600 €	300 €	80 €	
Salle 10	200	C	600 €	300 €	80 €	
Salle 80	50 à 100 places	C	250 €	125 €	60 €	
Salles < 50 places	<50	C	150 €	75 €	60 €	
Hall moitié		H	1 000 €	500 €	80 €	
Hall complet		H	2 000 €	1 000 €	80 €	
Forfait emplacement d'exposition		H	350 €	175 €	60 €	
Forfait projectionniste IMS XA		H	170 €	170 €	170 €	
Forfait week end et soirée projectionniste IMS XA		C	45 €	45 €	45 €	

## 11 LOCATIONS IMMOBILIERES

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>IMS PELLEGRIN</b>						
Amphithéâtre	315	C	1 000 €	500 €	80 €	
Forfait emplacement d'exposition		H	350 €	175 €	60 €	
Salle verte	50 à 100 places	C	250 €	125 €	60 €	
Salles < 50 places	<50	C	150 €	75 €	60 €	
Hall moitié		H	1 000 €	500 €	80 €	
Hall complet		H	2 000 €	1 000 €	80 €	
<b>PELLEGRIN</b>						
Salle direction	50 à 100 places	H	250 €	125 €	60 €	
<b>PELLEGRIN -Ecole de sages-femmes</b>						
Amphithéâtre	90 places	C	250 €	125 €	60 €	
Salles de cours n°1 ou n°2	35 places	C	150 €	75 €	60 €	
<b>SAINT ANDRE</b>						
Salle VITAL CARLES	de 50 à 100 places	H	250 €	125 €	80 €	
Salles < 50 places salles A2, A3, Saint Marc rdc et 1er	<50	H	150 €	75 €	60 €	
<b>Salles de visio-conférence</b>						
Heure de visio-conférence		H	51 €	51 €	51 €	
Demi-journée de visio-conférence		H	115 €	115 €	115 €	
journée de visio-conférence		H	210 €	210 €	210 €	

[\(Sommaire\)](#)

## 12 PRESTATIONS DE RESTAURATION ET D'HOTELLERIE

LIBELLE	Dernière mise à jour	Tarifs TTC (€)	Base	Observations
<b>12.1 - PRESTATIONS AUX ACCOMPAGNANTS</b> <a href="#">(Sommaire)</a>				
Repas accompagnant	1-févr-22	11,40 €		2022 HT Source Monewin Tarif H.T. 10,36 €
Petit déjeuner accompagnant	1-févr-22	2,89 €		Tarif H.T. 2,63 €
Nuit accompagnant	1-févr-22	8,72 €		Tarif H.T. 7,93 €
<b>12.2 - RESTAURATION DU PERSONNEL</b> <a href="#">(Sommaire)</a>				
<b>Forfaits obligatoires d'accès au self</b>				
Offre froide, forfait minimum d'accès au self (2 HO ou salade+1 fromage/laitage ou 1 fruit+1pain)	1-févr-22	2,50 €		Tarif H.T. 2,27 €
Offre froide, forfait minimum d'accès au self (1 HO ou salade + 3 fromages/laitages ou 3 fruits + 1pain)	1-févr-22	2,50 €		Tarif H.T. 2,27 €
Repas complet (5 éléments dont un plat unique + 1 pain)	1-févr-22	5,40 €		Tarif H.T. 4,91 €
Offre plat unique (viande/légumes : chaud, froid ou végétarien)	1-févr-22	2,99 €		Tarif H.T. 2,72 €
Droit d'entrée (plateau, vaisselle, couverts, serviette) pour les agents qui apportent leur repas.	1-févr-22	0,95 €		Tarif H.T. 0,86 €
<b>Tarifs en supplément des forfaits obligatoires pour 1 portion</b>				
Hors d'œuvre	1-févr-22	0,90 €		Tarif H.T. 0,82 €
Salade	1-févr-22	0,90 €		Tarif H.T. 0,82 €
Légume en accompagnement	1-févr-22	0,98 €		Tarif H.T. 0,89 €
Assiette de légumes (3)	1-févr-22	2,99 €		Tarif H.T. 2,72 €
Viande ou poisson	1-févr-22	2,01 €		Tarif H.T. 1,83 €
Pizza	1-févr-22	4,09 €		Tarif H.T. 3,72 €
Grillade, roti de bœuf, sans accompagnement	1-févr-22	2,86 €		Tarif H.T. 2,6 €
Dessert (fruit, produit lacté, fromage)	1-juil-17	0,40 €		Tarif H.T. 0,36 €
Dessert' bar	1-févr-22	0,90 €		Tarif H.T. 0,82 €
Boisson	1-févr-22	0,72 €		Tarif H.T. 0,65 €
Café	1-févr-22	0,59 €		Tarif H.T. 0,54 €
Pâtisserie	1-févr-22	0,68 €		Tarif H.T. 0,62 €
Pain	1-juil-17	0,10 €		Tarif H.T. 0,09 €
<b>SNACKING</b>				
Formule Snacking Tradition	1-févr-22	3,49 €		Tarif H.T. 3,17 €
Formule Snacking Gourmande	1-févr-22	4,63 €		Tarif H.T. 4,21 €
Menu 1 Distribution automatique (2 HO + 1 laitage ou 1 fruit + pain)	1-févr-22	2,50 €		Tarif H.T. 2,27 €
Menu 2 Distribution automatique (1 sandwich +1 chips + 1 dessert)	1-févr-22	2,76 €		Tarif H.T. 2,51 €
Menu 3 Distribution automatique (1 plat unique + 1 pain)	1-févr-22	2,99 €		Tarif H.T. 2,72 €
Menu 4 Distribution automatique (1 sandwich + 1 chips)	1-févr-22	2,50 €		Tarif H.T. 2,27 €
Menu 5 Distribution automatique (1 sandwich + 1 chips + 1 pâtisserie)	1-févr-22	2,99 €		Tarif H.T. 2,72 €
Menu 6 Distribution automatique (pasta box)	1-févr-22	2,99 €		Tarif H.T. 2,72 €
Menu 7 Distribution automatique (pasta box + dessert)	1-févr-22	3,39 €		Tarif H.T. 3,08 €
Menu 8 Distribution automatique (1 plat unique + 1 laitage + 1 pain)	1-févr-22	3,39 €		Tarif H.T. 3,08 €
<b>INTERNES</b>				
Association des internes : repas complet	1-févr-22	5,40 €		Tarif H.T. 4,91 €
Association des internes : repas interne hors CHU	1-févr-22	5,40 €		Tarif H.T. 4,91 €
Association des internes : repas visiteurs et invité	1-févr-22	11,40 €		Tarif H.T. 10,36 €
<b>17.3 - PERSONNES EXTERIEURES AU CHU</b> <a href="#">(Sommaire)</a>				
Repas pris au self par des personnes exterieures au CHU autres qu'accompagnants, formateurs et congressistes	1-févr-22	11,40 €		Tarif H.T. 10,36 €
Repas amélioré pris au self par des personnes extérieures au CHU en congrès ou en formation	1-févr-22	24,51 €		Tarif H.T. 22,28 €
Repas de réception (vin non compris)	1-févr-22	37,44 €		Tarif H.T. 34,04 €
Pause ordinaire	1-févr-22	2,96 €		Tarif H.T. 2,69 €
Café + jus de fruit (par personne)	1-févr-22	3,52 €		Tarif H.T. 3,2 €
Vin				Facturé au coût d'achat + 15 % (soumis à TVA)

DDTM DE LA GIRONDE

33-2022-03-10-00005

Arrêté Préfectoral régime forestier Hourtin et Naujac  
sur Mer

**ARRETE**

**portant application du régime forestier pour certains bois situés sur le territoire  
de la commune d'Hourtin et de la commune de Naujac sur Mer .**

**La Préfète de la Gironde**

**VU** les articles L.211-1, L214-3, R.214-1, R 214-2 et R.214-6 à 8 du Code Forestier,

**VU** la circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture DGFAR/SDFB/C2003-5002 du 3 avril 2003,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2021,

**VU** les fiches techniques et le PV de reconnaissance de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS,

**VU** l'avis de M. le Directeur d'Agence de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS à Bruges en date du 14 février 2022,

**VU** l'avis de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer en date du 7 mars 2022,

**VU** le plan des lieux,

**SUR** proposition du Secrétaire Général,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Les parcelles désignées dans le tableau joint en Annexe 1, propriétés de la commune d'**HOURTIN** et sises sur le territoire des communes d'**HOURTIN** et **NAUJAC SUR MER**, sont distraites du régime forestier,

**Soit une surface totale de 42ha 28a 18ca**

**ARTICLE 2** – Le régime forestier est appliqué aux parcelles désignées dans le tableau joint en Annexe 2, propriétés de la commune d'**HOURTIN** et sises sur le territoire communal d'**HOURTIN**,

**Soit une surface totale de 27ha 92a 51ca**

**ARTICLE 3** – La présente décision ne préjuge pas des suites données aux instructions des autres procédures.

**ARTICLE 4** - A l'issue de ce mouvement foncier, la surface de la forêt propriété de la commune d'**HOURTIN** bénéficiant du Régime Forestier s'établira, comme mentionné dans le tableau ci-joint en Annexe 3, à :

- 4143 ha 90 a 54 ca sur le territoire de la commune d'Hourtin
  - 64 ha 02 a 46 ca sur le territoire de la commune de Naujac sur Mer
- Soit une surface totale de 4207 ha 93 a 00 ca**

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de Gironde dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou être déféré devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les mêmes conditions de délai

**ARTICLE 6** – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Monsieur le Directeur d'Agence de l'Office National des Forêts à BRUGES, Monsieur le Maire de la Commune d'**HOURTIN** sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'Etat dans le Département de la Gironde et affiché en Mairie de d'**HOURTIN** et de **NAUJAC SUR MER**.

Bordeaux, le **10 MARS 2022**

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

# ANNEXE 1

## Forêt Communale d'Hourtin Communes de HOURTIN et NAUJAC sur MER

### Distraction du Régime Forestier : liste des parcelles

Commune de situation	Section	Numéro de parcelle cadastrale	Lieu-dit	Surface cadastrale totale (ha)	Surface cadastrale (ha) A DISTRAIRE du Régime Forestier
HOURTIN	AC	136p	MOULUA	5,6448	1,7376
HOURTIN	AC	0139	LANDE DE LOULEY	0,2885	0,2885
HOURTIN	AC	0163	LANDE DE LOULEY	0,1208	0,1208
HOURTIN	AD	0114	LOULEY	4,2640	4,2640
HOURTIN	AD	0115	LOULEY	0,1680	0,1680
HOURTIN	AD	0116	LOULEY	0,2620	0,2620
HOURTIN	AE	0001	LANDE DU PORT	4,0456	4,0456
HOURTIN	AE	0002	LANDE DU PORT	0,4941	0,4941
HOURTIN	AE	0003	LANDE DU PORT	0,6636	0,6636
HOURTIN	AE	0005p	LANDE DU PORT	33,7760	1,4409
HOURTIN	AE	0006p	LANDE DU PORT	5,7800	5,6322
HOURTIN	AH	0001	PEYBOUSTRUC	0,1308	0,1308
HOURTIN	AI	102p	CABEILLAN	32,7775	8,9517
HOURTIN	AI	104p	CABEILLAN	42,2240	5,6524
HOURTIN	AI	0177	LES LANDES DE VIGNOLES	0,0063	0,0063
HOURTIN	AI	0178	LES LANDES DE VIGNOLES	0,0041	0,0041
HOURTIN	AI	0179	LES LANDES DE VIGNOLES	0,1957	0,1957
HOURTIN	AI	0180	LES LANDES DE VIGNOLES	0,0057	0,0057
HOURTIN	AL	0029p	LANDES DE CINDRAOUT	30,0890	2,1756
HOURTIN	AL	0032p	LANDES DE CINDRAOUT	6,6315	1,1133
HOURTIN	AV	768p	COMMUNAL DU PEY DU CAMIN	15,8505	2,2714
HOURTIN	AV	0958	COMMUNAL DU PEY DU CAMIN	0,9788	0,9788
HOURTIN	AV	0959	COMMUNAL DU PEY DU CAMIN	0,0742	0,0742
HOURTIN	AV	0960	COMMUNAL DU PEY DU CAMIN	0,0390	0,0390
HOURTIN	BK	68p	GARTHIEU	0,8220	0,1671
HOURTIN	BK	0274	GARTHIEU	0,0211	0,0104
HOURTIN	BK	0351	GARTHIEU	0,1461	0,1461
HOURTIN	BK	0352	GARTHIEU	0,0250	0,0250
HOURTIN	BL	0123p	SAINTE HELENE	0,6960	0,0360
HOURTIN	BL	0124p	SAINTE HELENE	6,5680	0,0462
Territoire communal d'Hourtin - Sous total surface A DISTRAIRE du Régime Forestier					41,1471
NAUJAC	BP	0162	LANDES DE LISAN	0,6099	0,6099
NAUJAC	BP	164p	BELSARIEU	1,9926	0,5248
Territoire communal de Naujac sur Mer - Sous total surface A DISTRAIRE du Régime Forestier					1,1347
<b>FORET COMMUNALE D'HOURTIN</b> Surface totale A DISTRAIRE du Régime Forestier					<b>42,2818</b>

## ANNEXE 2

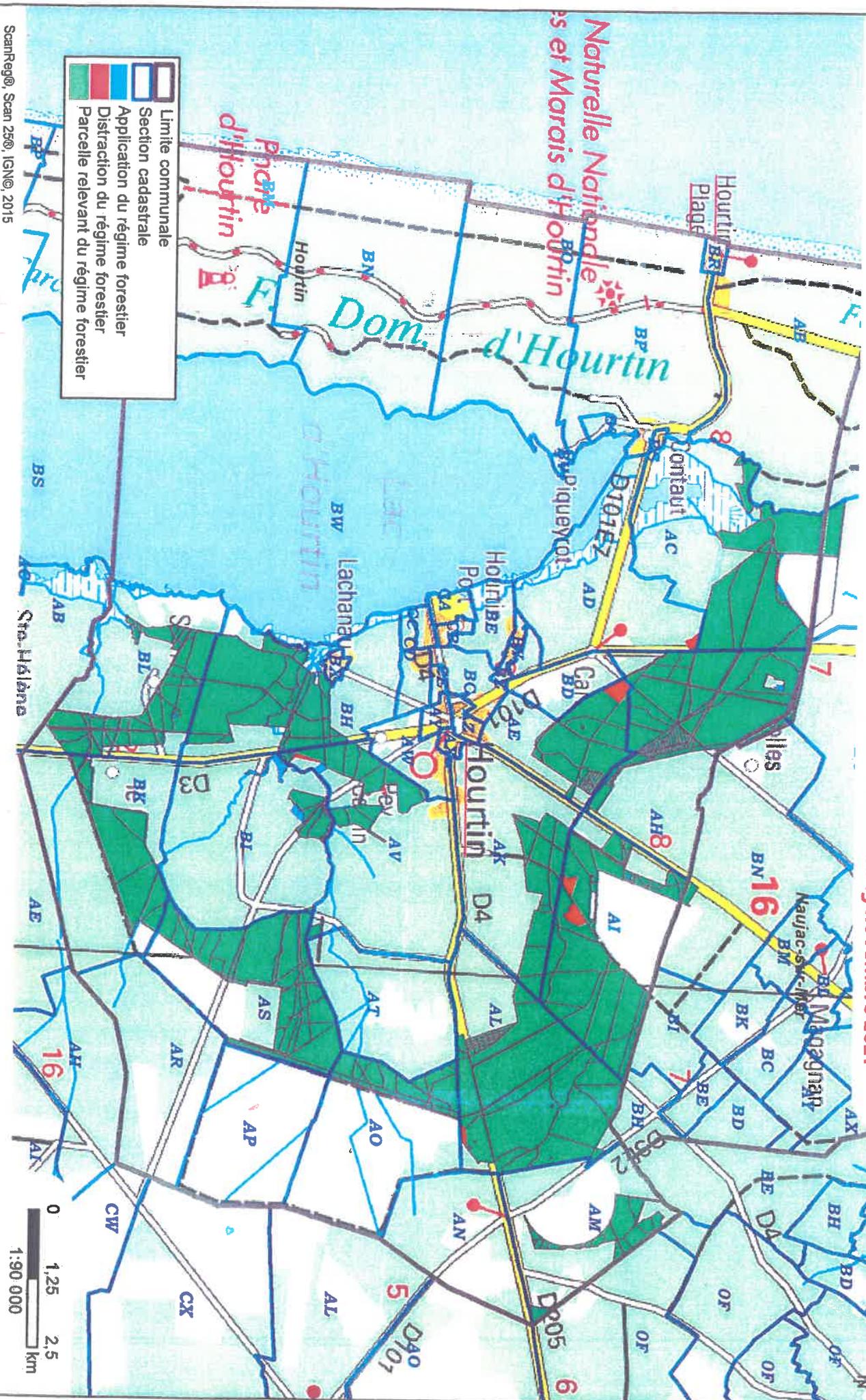
### Forêt Communale d'Hourtin Communes de HOURTIN et NAUJAC sur MER

Application du Régime Forestier : liste des parcelles

Commune de situation	Section	Numéro de parcelle cadastrale	Lieu-dit	Surface cadastrale totale (ha)	Surface cadastrale (ha) POUR APPLICATION du Régime Forestier
HOURTIN	AC	135p	MOULUA	60,5520	<b>1,3952</b>
HOURTIN	AH	0007	PEYBOUSTRUC	1,2513	<b>1,2513</b>
HOURTIN	AI	0042	LES LANDES DE VIGNOLES	0,5610	<b>0,5610</b>
HOURTIN	AL	0003	LANDES DU CLOT DE LA PEYRE	0,1272	<b>0,1272</b>
HOURTIN	AL	0004	LANDES DU CLOT DE LA PEYRE	1,6482	<b>1,6482</b>
HOURTIN	AV	0758	AU CAILLAVA	2,1930	<b>2,1930</b>
HOURTIN	AV	0759	AU CAILLAVA	2,4437	<b>2,4437</b>
HOURTIN	BI	0001	A BARBARIN	2,0160	<b>2,0160</b>
HOURTIN	BI	0009	A BARBARIN	1,0600	<b>1,0600</b>
HOURTIN	BI	0010	A BARBARIN	0,2760	<b>0,2760</b>
HOURTIN	BI	0014	A BARBARIN	0,6375	<b>0,6375</b>
HOURTIN	BI	0150	LES GRANDS PRESES	0,1820	<b>0,1820</b>
HOURTIN	BI	0151	LES GRANDS PRESES	1,4257	<b>1,4257</b>
HOURTIN	BI	0152	LES GRANDS PRESES	1,1855	<b>1,1855</b>
HOURTIN	BI	0153	LES GRANDS PRESES	1,4320	<b>1,4320</b>
HOURTIN	BI	0843	LUPIAN	0,8930	<b>0,8930</b>
HOURTIN	BI	0942	LUPIAN	1,9560	<b>1,9560</b>
HOURTIN	BI	0943	LUPIAN	2,8860	<b>2,8860</b>
HOURTIN	BI	0944	LUPIAN	1,1600	<b>1,1600</b>
HOURTIN	BI	0945	LUPIAN	0,7920	<b>0,7920</b>
HOURTIN	BI	0946	LUPIAN	0,5960	<b>0,5960</b>
HOURTIN	BI	0947	LUPIAN	0,5535	<b>0,5535</b>
HOURTIN	BI	0948	LUPIAN	0,1012	<b>0,1012</b>
HOURTIN	BI	0949	LUPIAN	0,2288	<b>0,2288</b>
HOURTIN	BI	0967	LUPIAN	0,0195	<b>0,0195</b>
HOURTIN	BI	0969	LUPIAN	0,0630	<b>0,0630</b>
HOURTIN	BI	0971	LUPIAN	0,4235	<b>0,4235</b>
HOURTIN	BL	0036	LANDES DE SAINTE HELENE	0,4183	<b>0,4183</b>
<b>Territoire communal d'Hourtin - surface POUR APPLICATION du Régime Forestier</b>					<b>27,9251</b>
<b>Territoire communal de Naujac sur Mer - surface POUR APPLICATION du Régime Forestier</b>					<b>/</b>
<b>FORET COMMUNALE D'HOURTIN</b>					
<b>Surface totale POUR APPLICATION du Régime Forestier</b>					<b>27,9251</b>

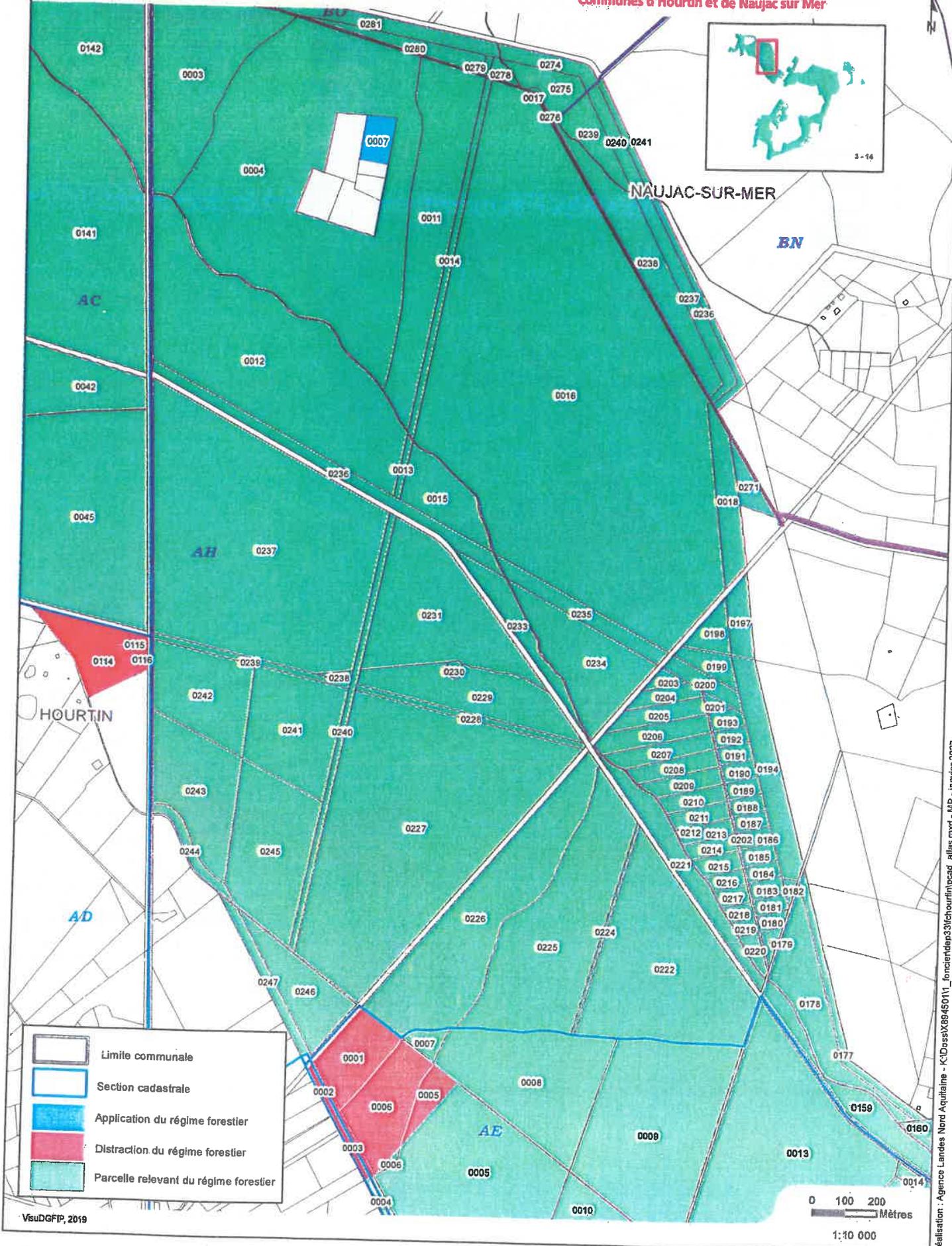
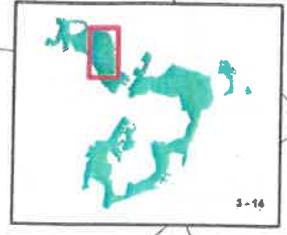
## FORÊT COMMUNALE D'HOURTIN (33)

Application et distraction du régime forestier  
 Délibération du 15 novembre 2021



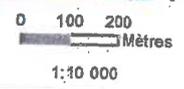
Réalisation : Agence LNA - K:\Doss\X894501\1\_foncier\dep33\vhourtin\adhesion\_distraction\_2021\_11\_15\_general.mxd - 13/12/2021 - MR



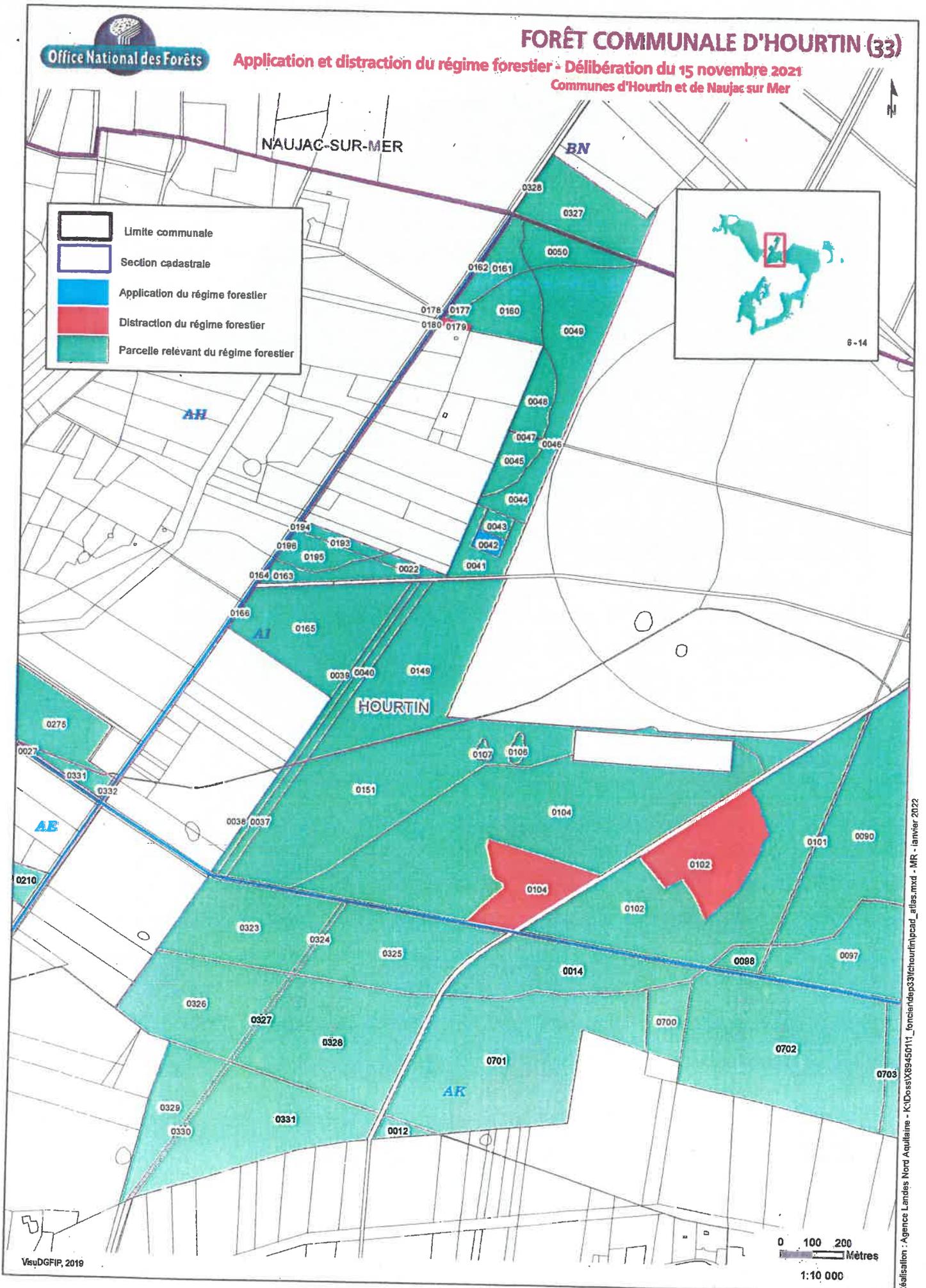


	Limite communale
	Section cadastrale
	Application du régime forestier
	Distraction du régime forestier
	Parcelle relevant du régime forestier

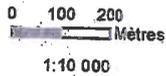
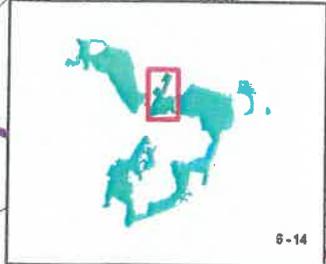
VisuDGFP, 2019



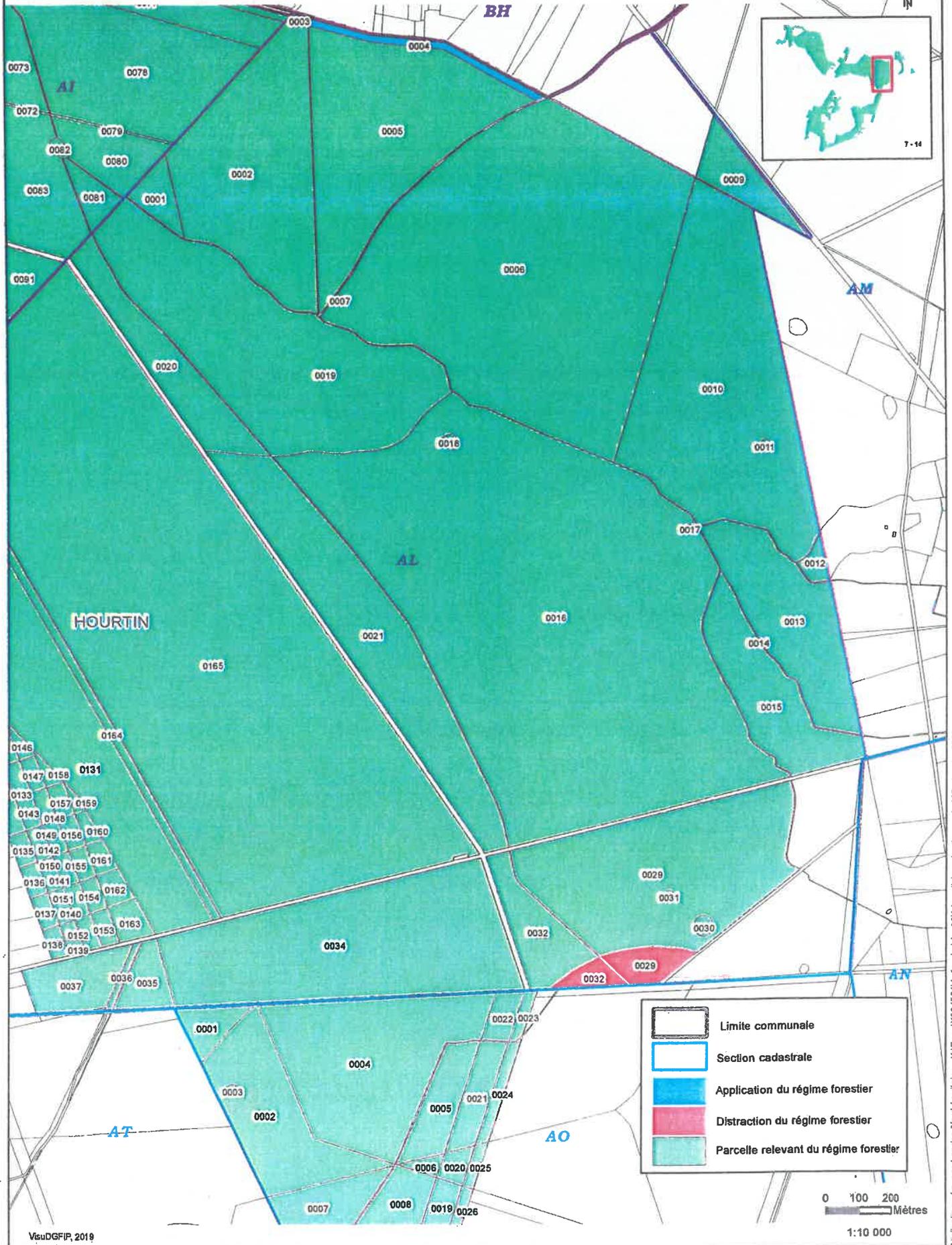
Réalisation : Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Dess\3894501\foncier\dep33\hourtin\pcad\_allias.mxd - MPR - janvier 2022

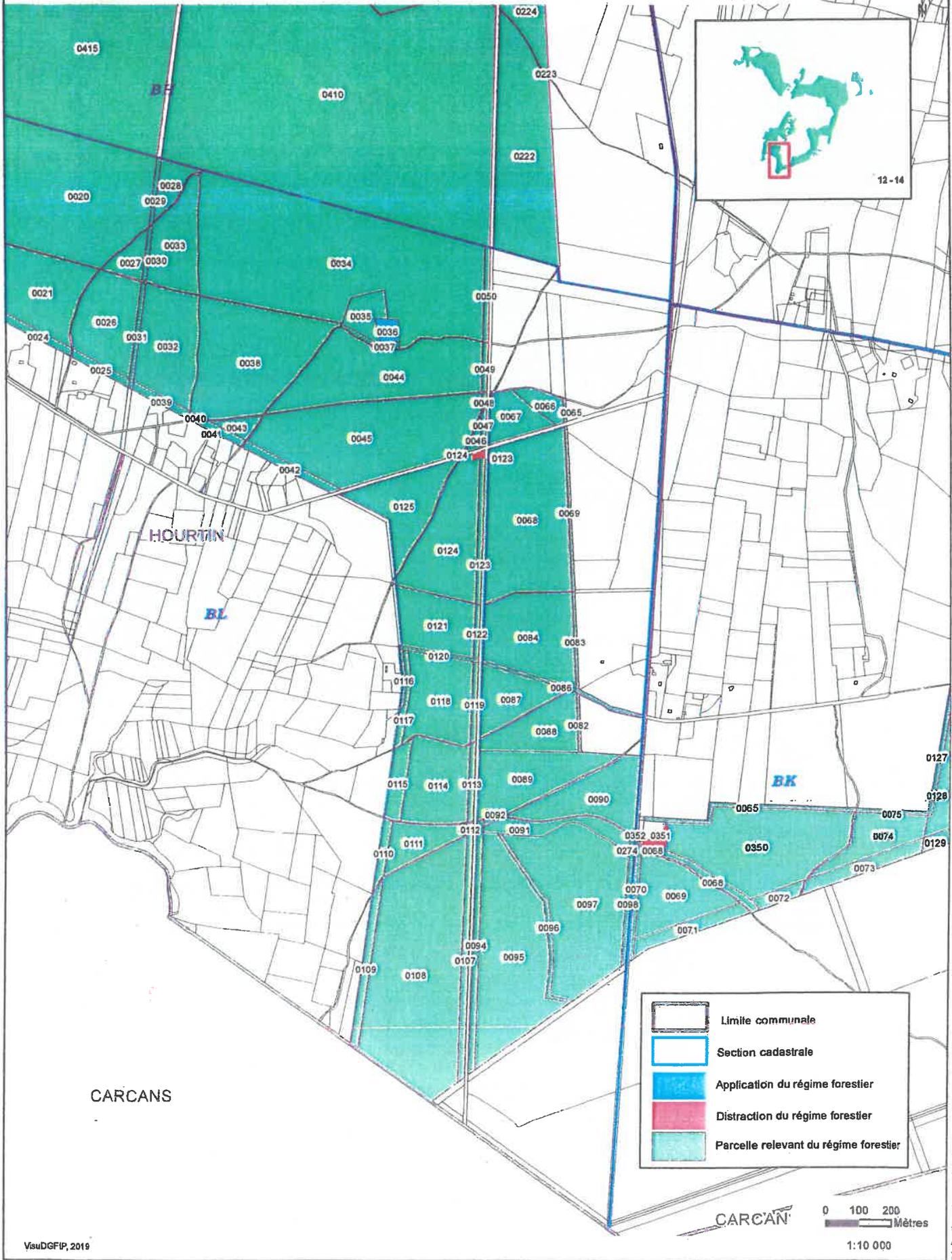


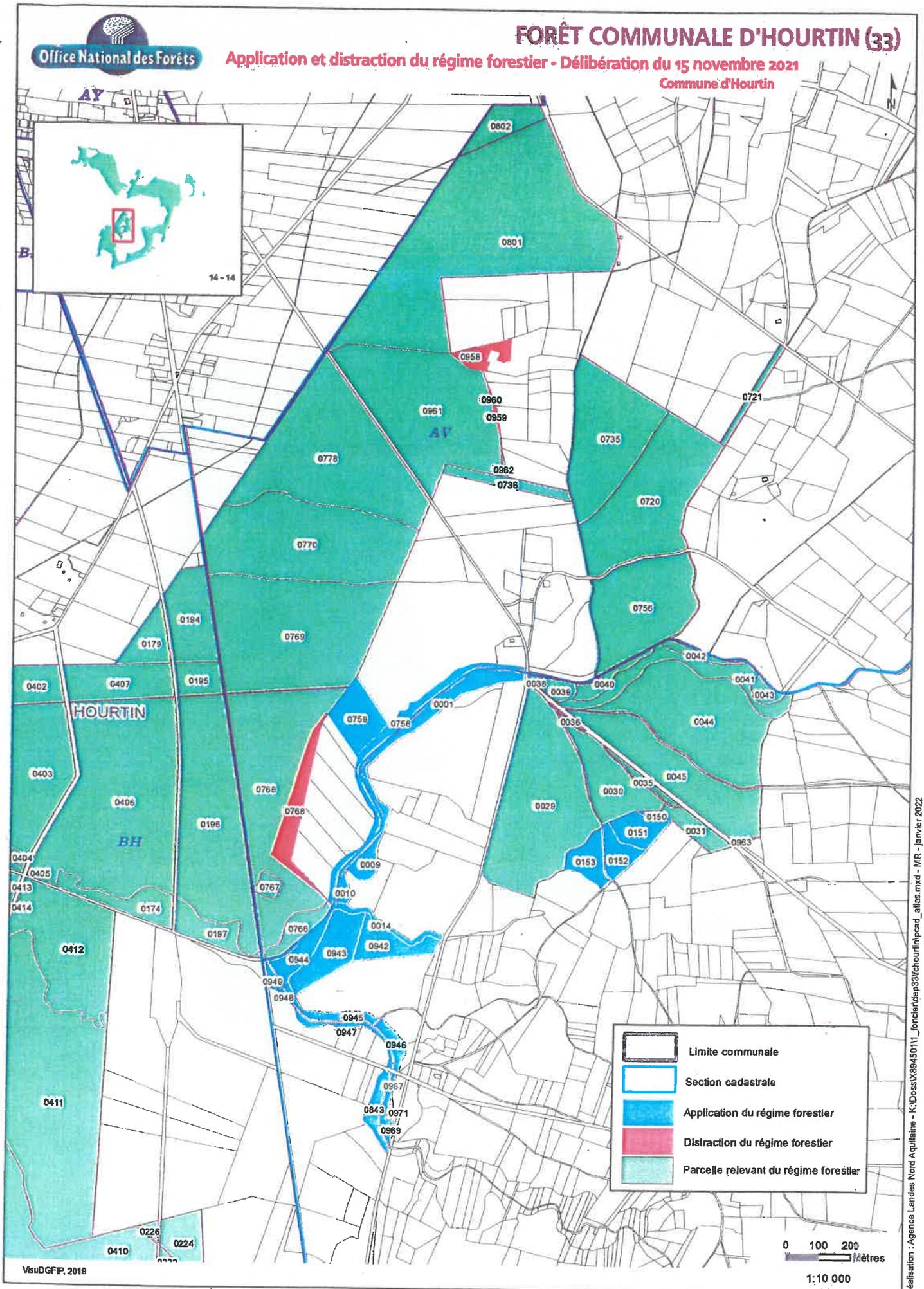
	Limite communale
	Section cadastrale
	Application du régime forestier
	Distraction du régime forestier
	Parcelle relevant du régime forestier



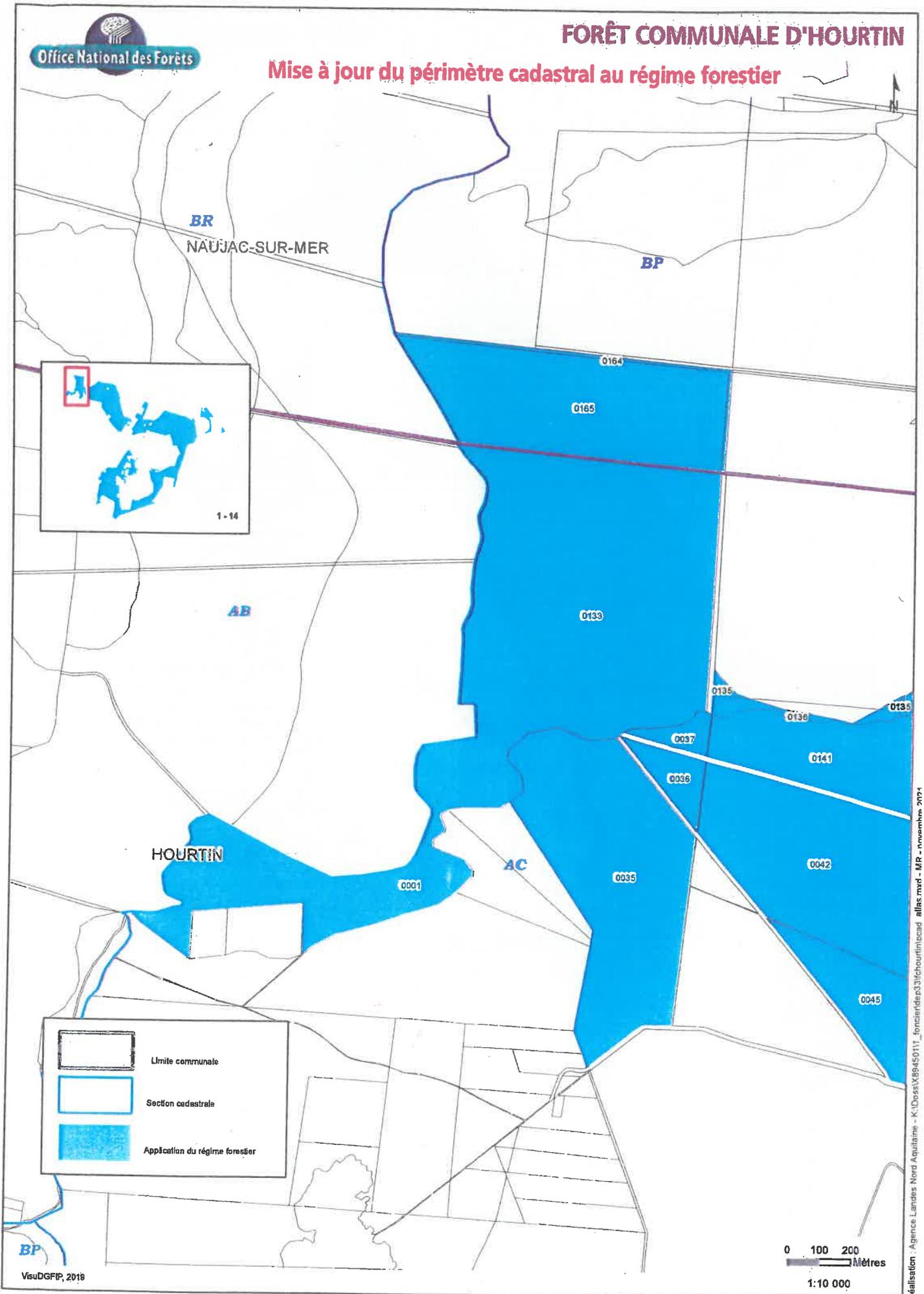
Réalisation : Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Doss\X8945011\_foncier\dep33\hourtin\pcad\_atlas.mxd - MR - Janvier 2022





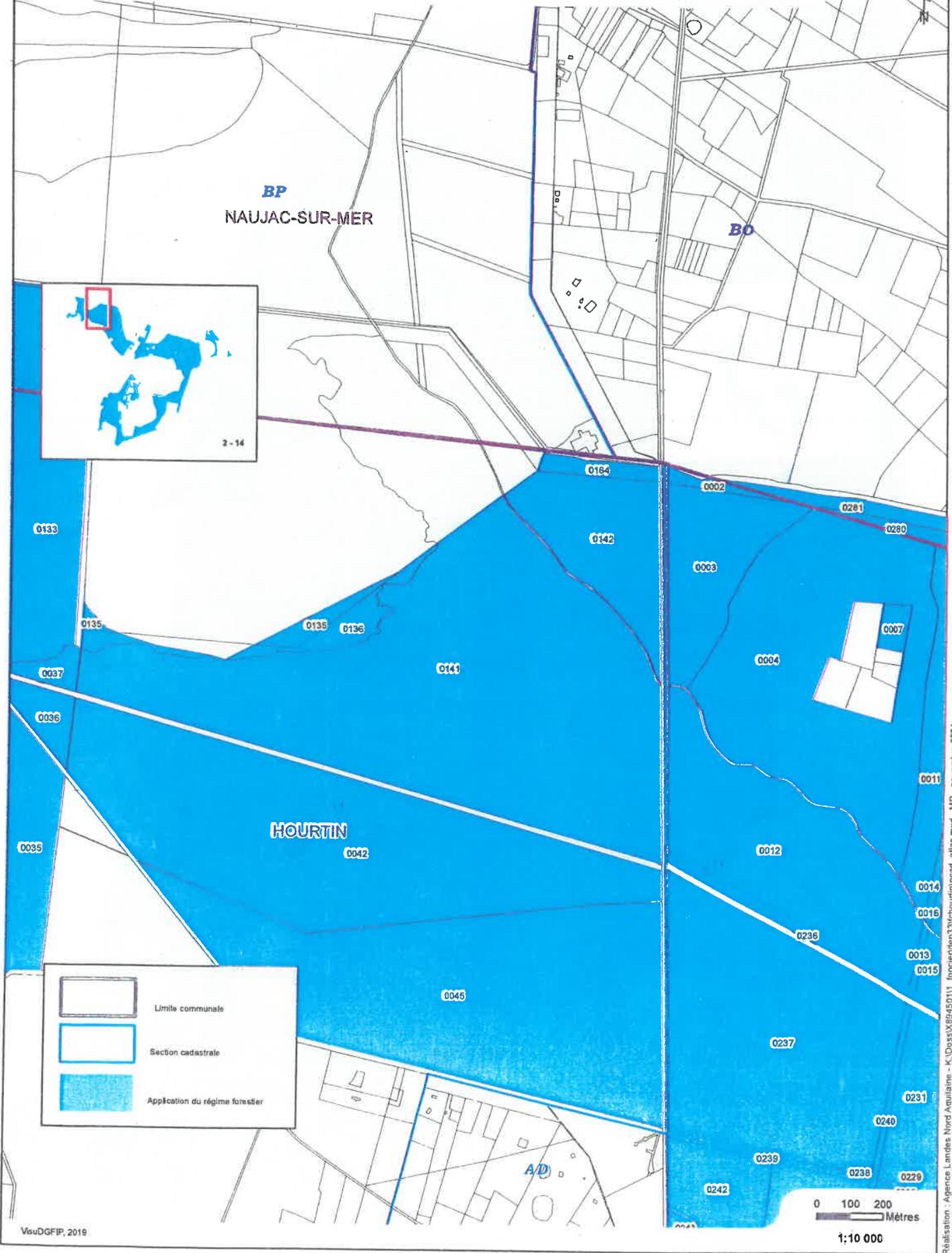


## Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier



Réalisation : Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Dossiers\89450111\_fonctiondes31\hourtin\cad allas.mxd - M/P - novembre 2014

## Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier



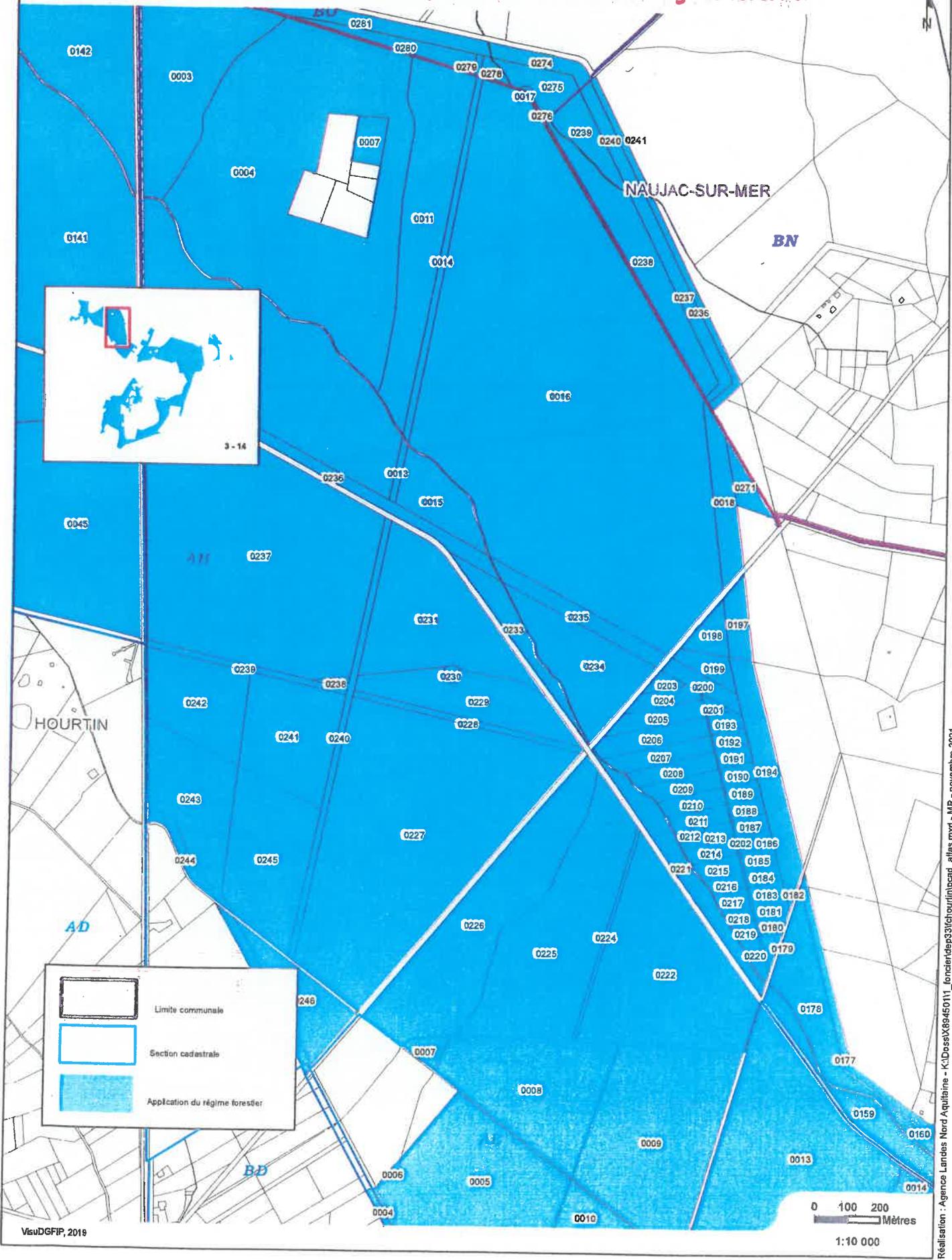
	Limite communale
	Section cadastrale
	Application du régime forestier

Visu DGFiP, 2019

0 100 200  
Mètres  
1:10 000

Réalisation: Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Dossiers\869450111\_\fichierdep33\hourtin\pcaad\_giflas.mxd - MR - novembre 2021

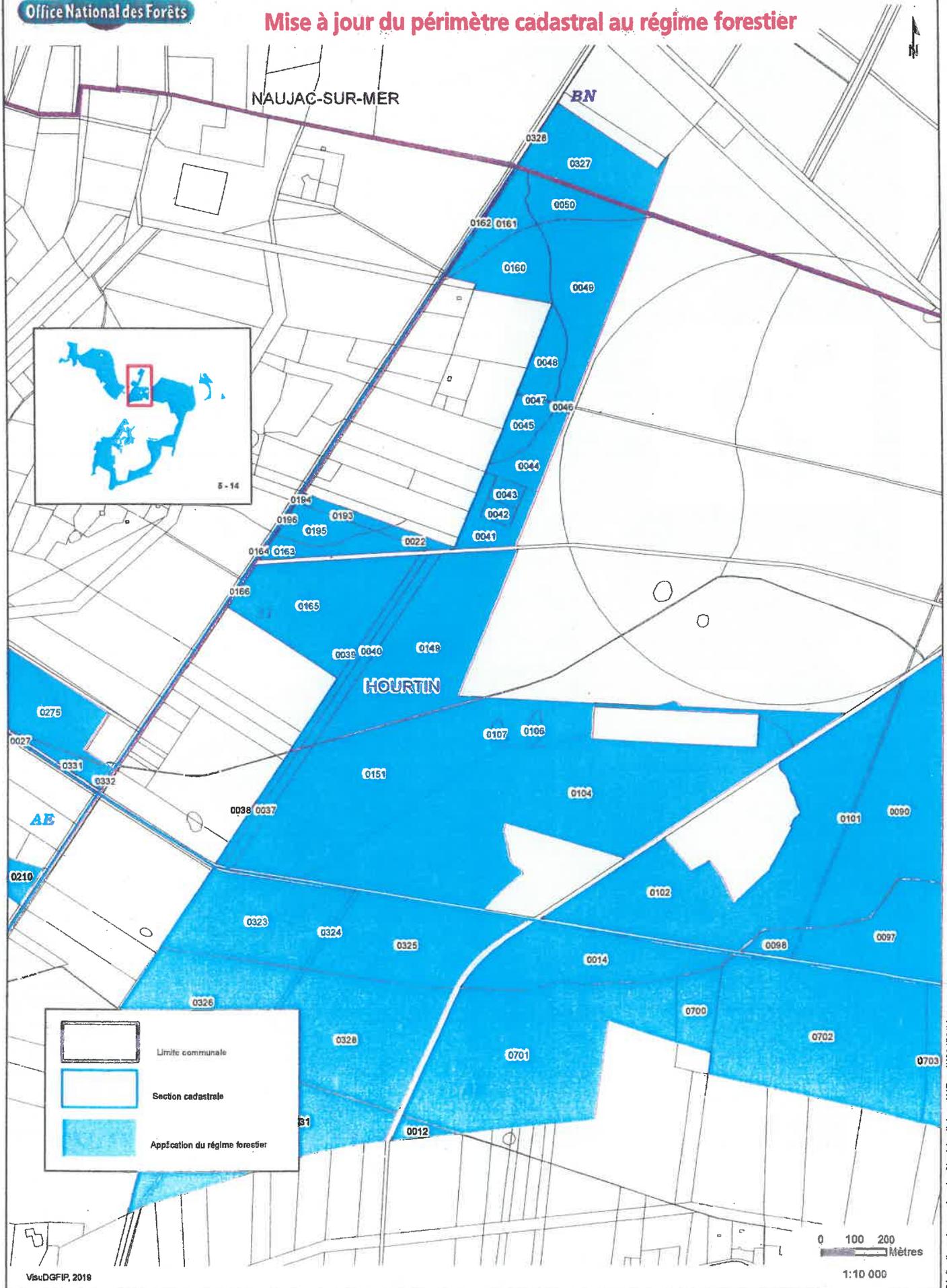
Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier



Realisation : Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Doss\X8945011\_foncier\dep33\chourtin\pcad\_allas.mxd - MR - novembre 2021



Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier

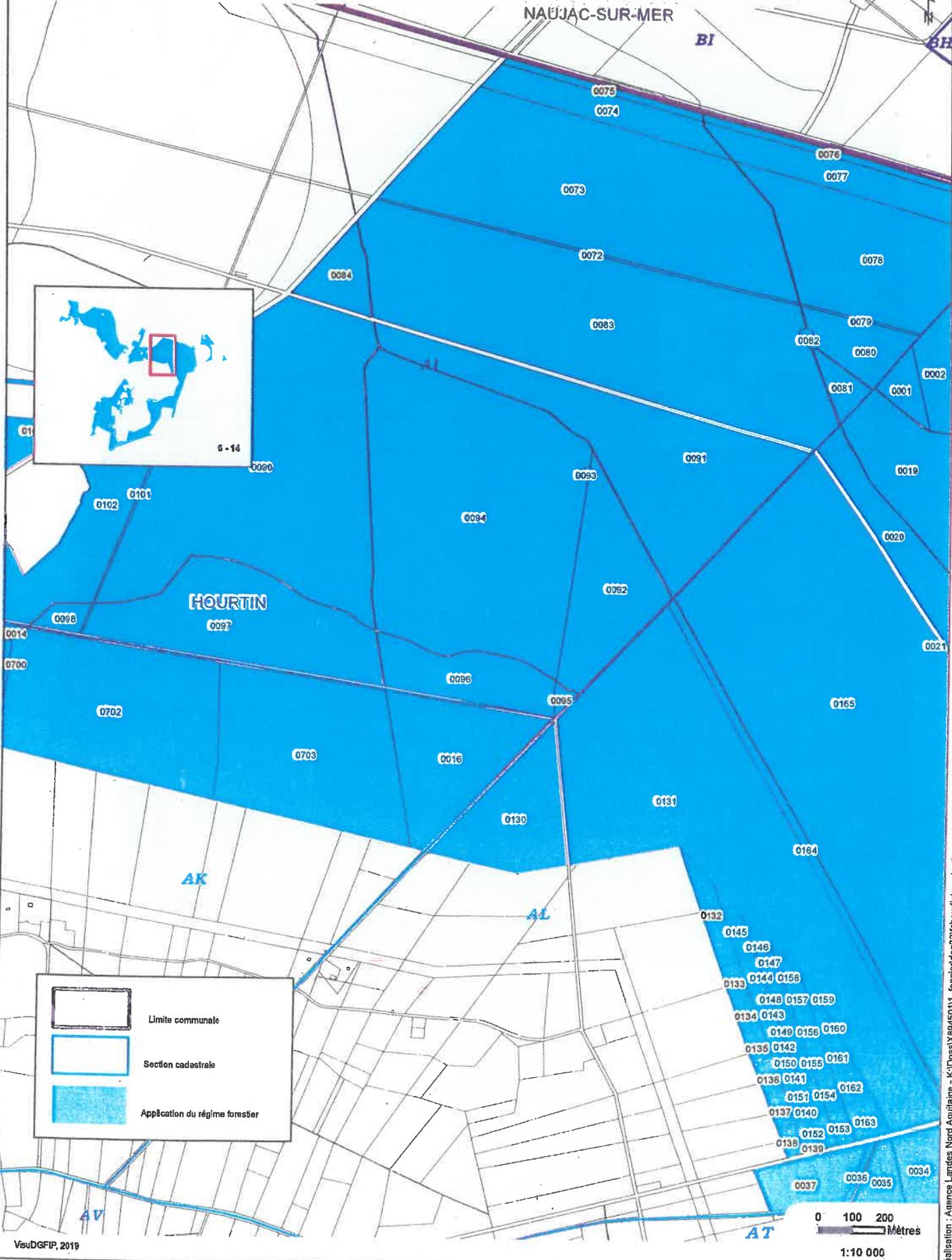
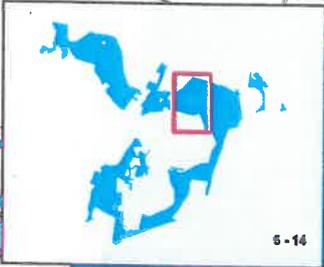


Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier

NAUJAC-SUR-MER

BI

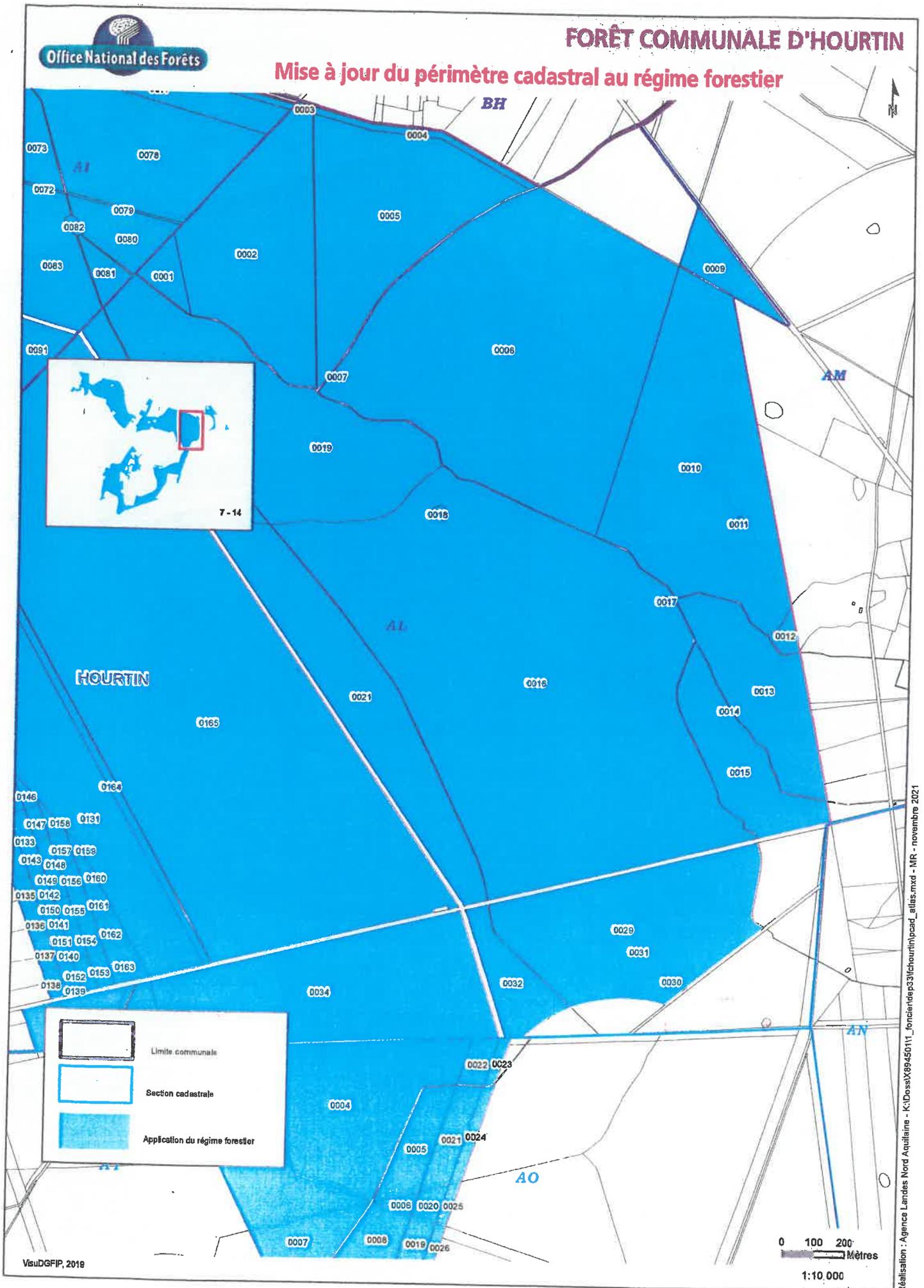
BH



	Limite communale
	Section cadastrale
	Application du régime forestier

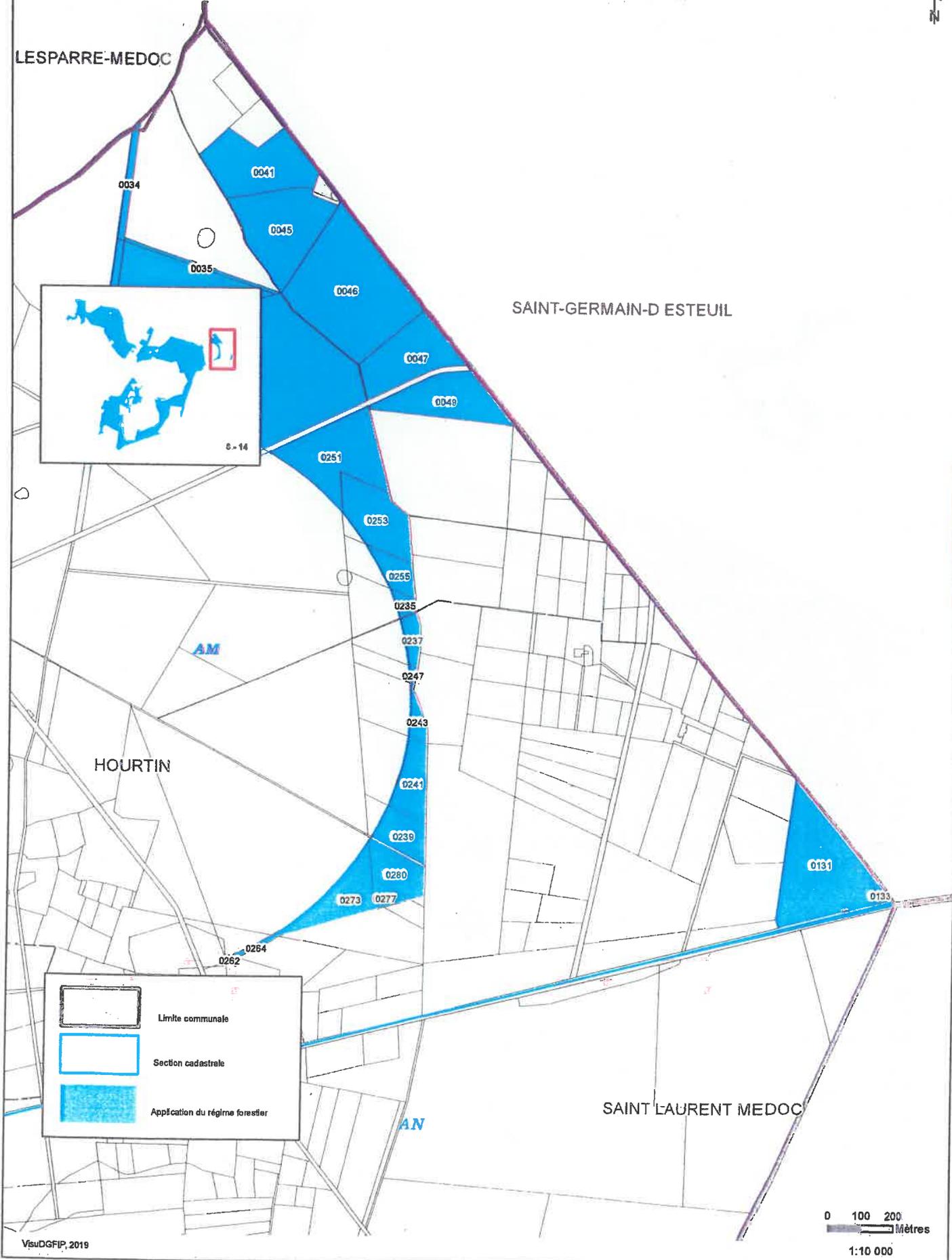
Réalisation : Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Dossiers\69450111\_foncier\dep33\chourtin\pcsd\_allias.mxd - MR - novembre 2021

Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier



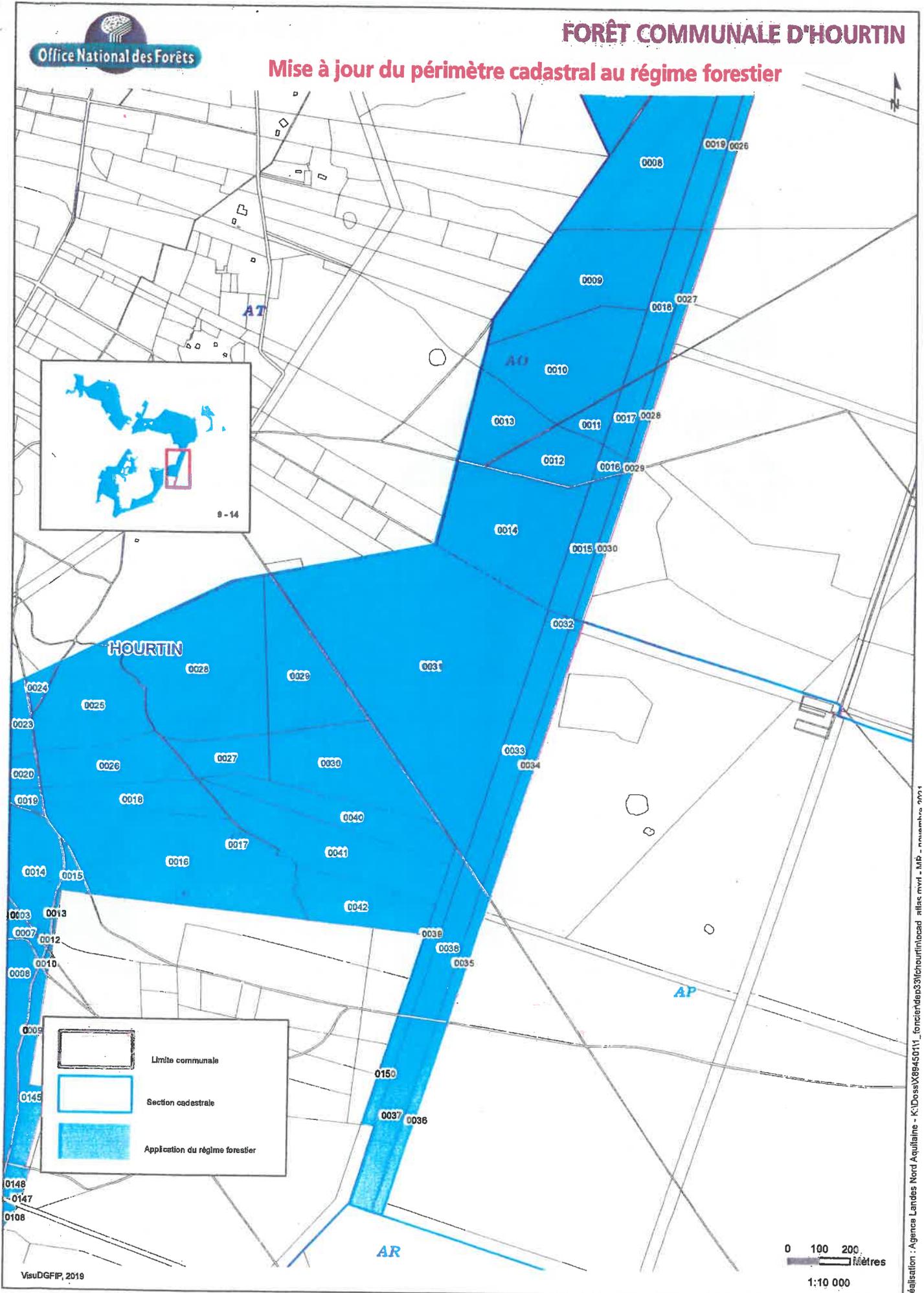
Réalisation : Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Dossier\99450111\_foncierdep33\hourtin\pcad\_atlas.mxd - MR - novembre 2021

Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier



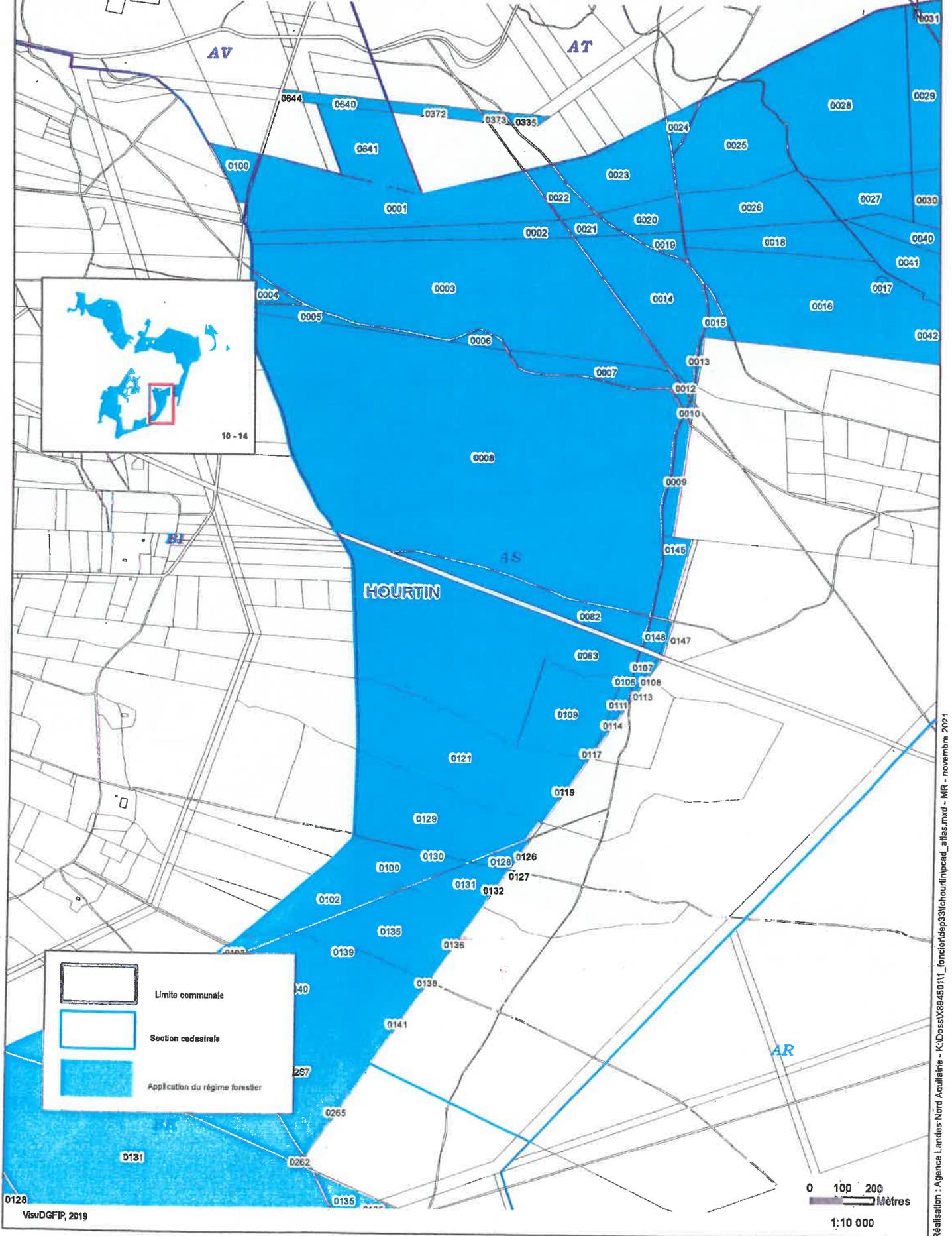
Réalisation : Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Doss\X89450111\_foncier\dep33\hourtin\mapaf\_alice.mvrl - MIP - novembre 2014

## Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier



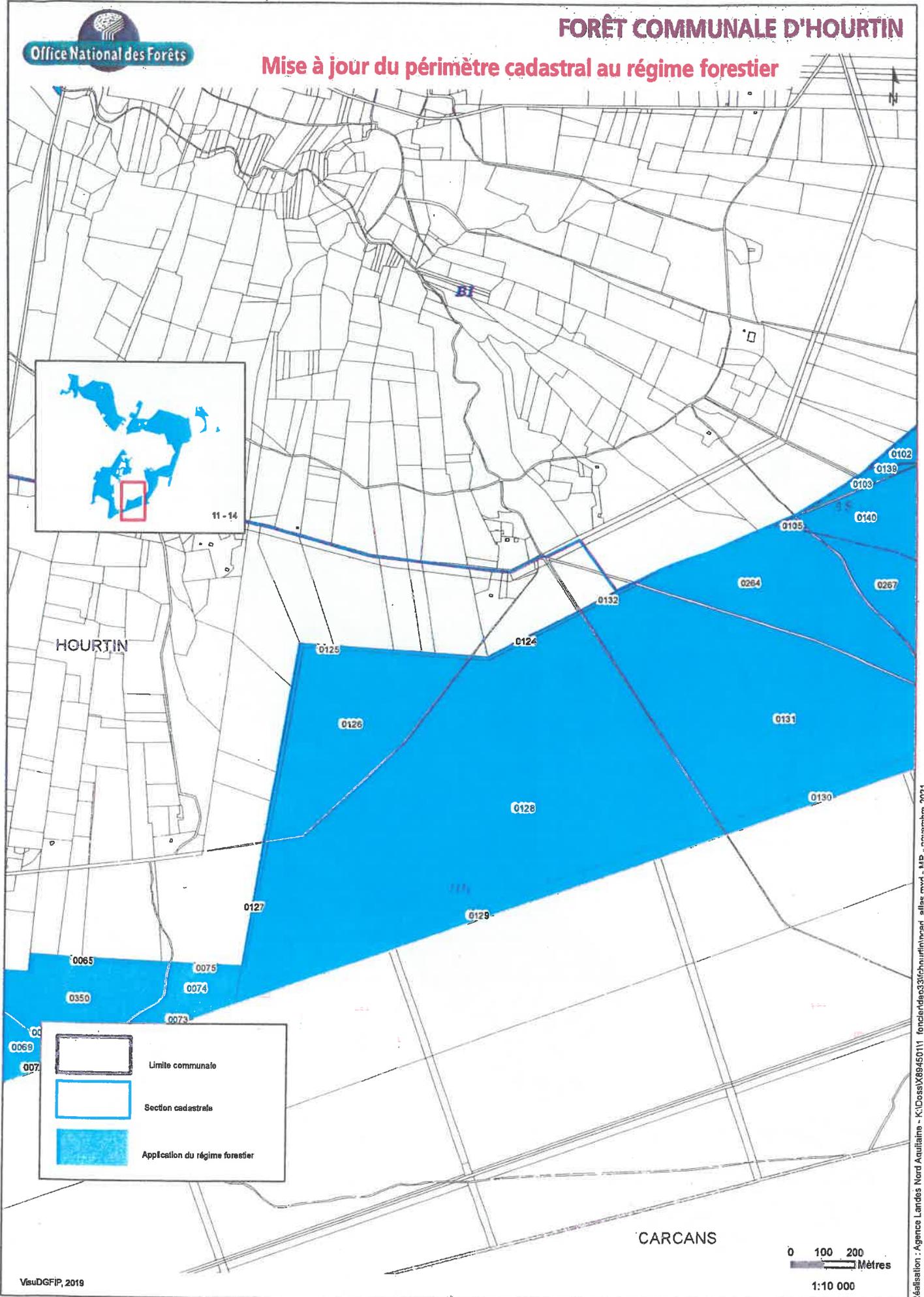
Réalisation : Agence Landes Nord-Aquitaine - K:\Doss\X8945011\_foncier\dep31\hourtin\cad\_ atlas mvt - MP - novembre 2011

## Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier



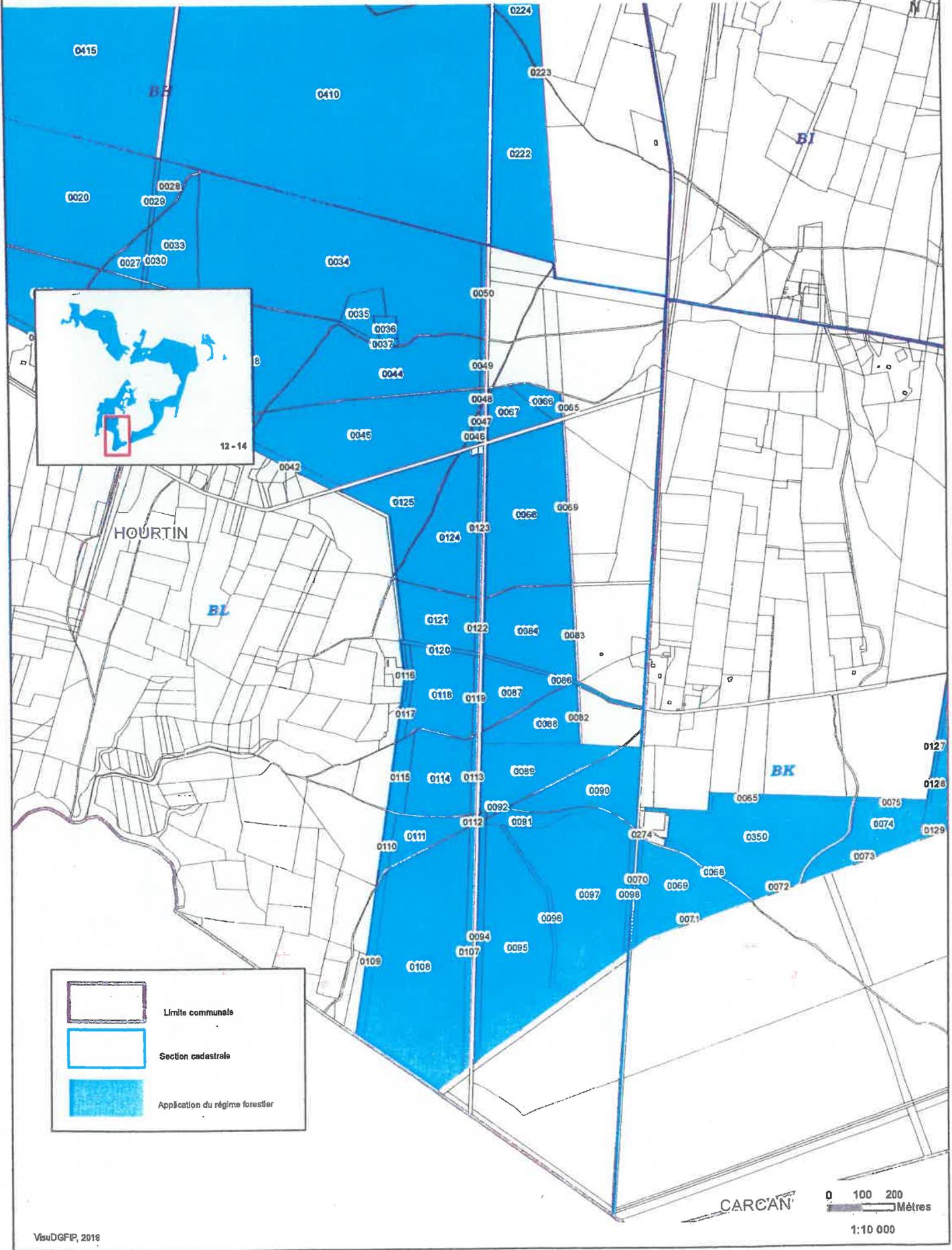
Réalisation : Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Dossiers\89450111\_fonctiondep33\hourtin\pcad\_sillas.mxd - MR - novembre 2012

Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier



Réalisation : Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Dosa\X89450111\_foncier\de33\chru\fin\tracé\_allée mvd - M.D. - novembre 2014

Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier

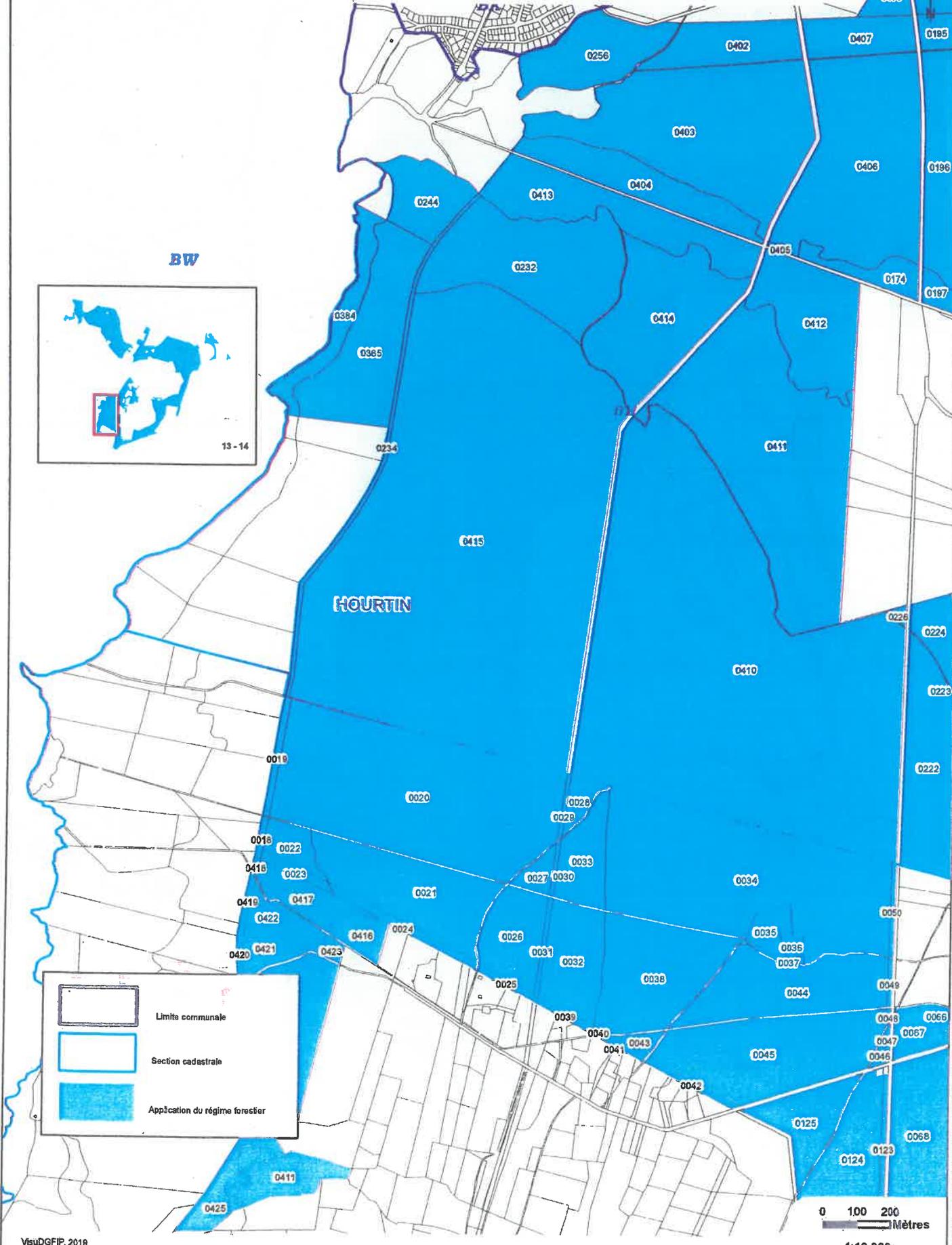
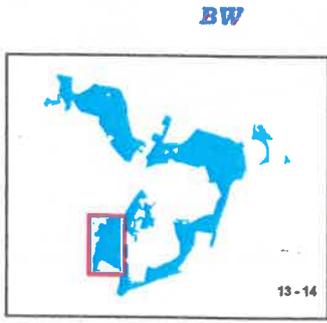


VisuDGFP, 2018

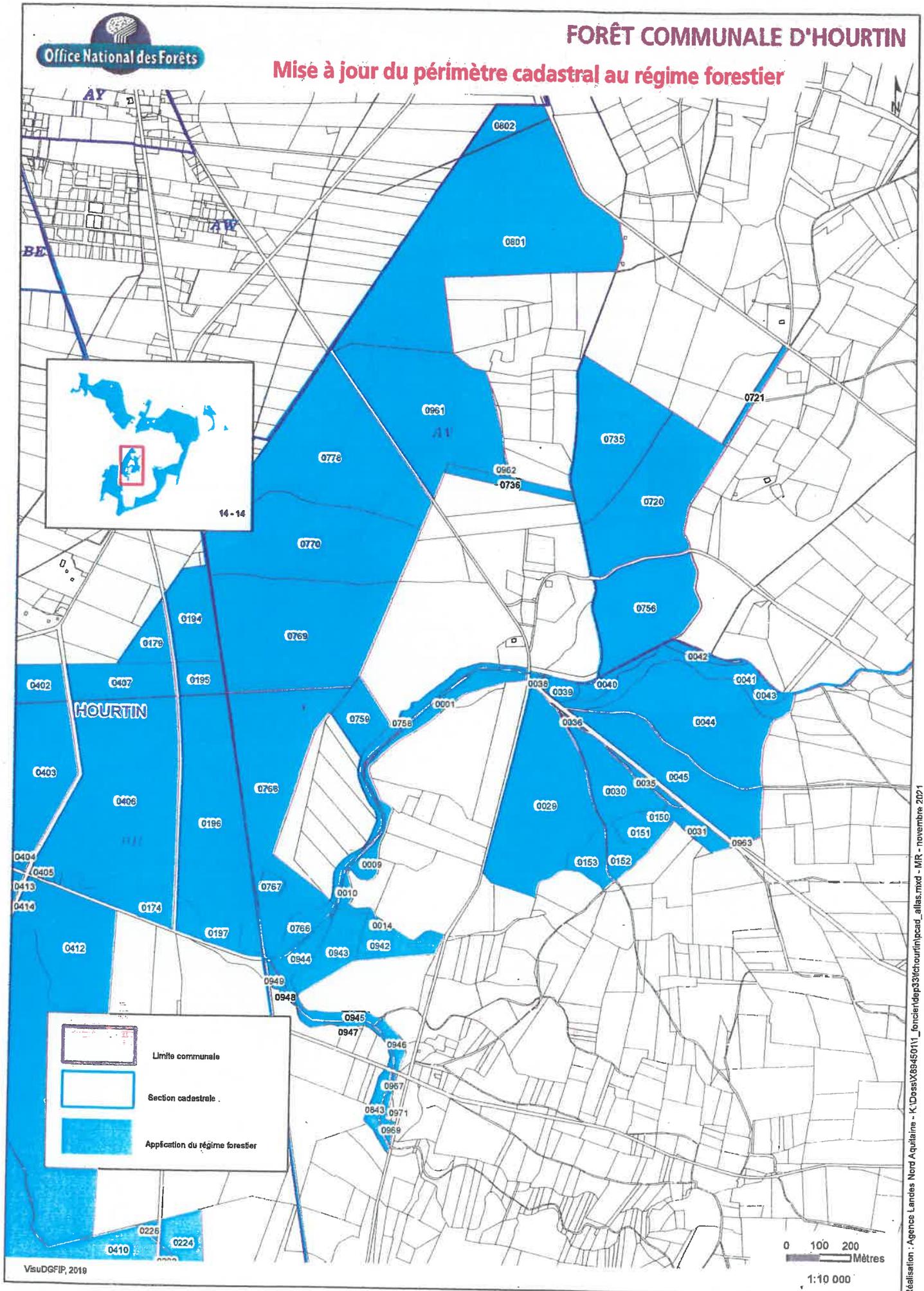
0 100 200 Mètres  
1:10 000

DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 17100 - Bureau des Forêts - 17100 - Bureau des Forêts - 17100 - Bureau des Forêts

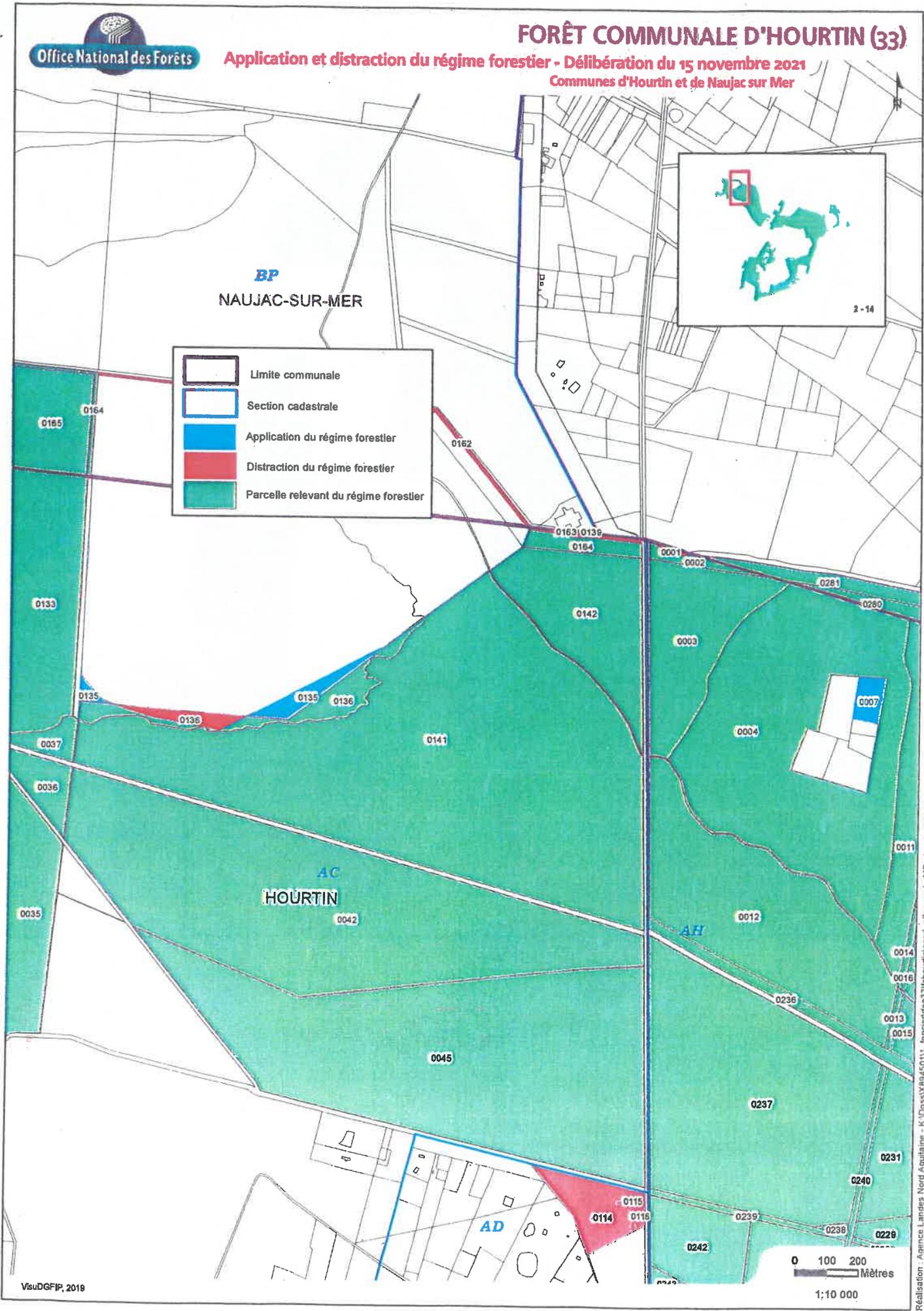
Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier



Mise à jour du périmètre cadastral au régime forestier



Réalisation : Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Dossiers\6945011\foncier\dep33\hourtin\pcad\_allas.mxd - MR - novembre 2021



Réalisation : Agence Landes Nord Aquitaine - K:\Dossiers\B450111\_foncier\de-p3\lchourtin\lccad\_allas.mxd - MR - Janvier 2022

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-01-00032

arrêté d'agrément LELA

**Arrêté portant agrément  
d'un organisme de services à la personne  
N° SAP903641231  
N° SIREN 903641231**

Vu le code du travail, notamment ses articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-11 et D.7231-1;

Vu le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail;

Vu la demande d'agrément présentée le 4 novembre 2021, par Monsieur PUJOL Lela en qualité de président ;

**La préfète de la Gironde**

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>

L'agrément de l'organisme **LELA**, dont l'établissement principal est situé 33 BIS Avenue Pasteur 33600 PESSAC est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (33)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (33)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) - (33)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (33)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

#### Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

#### Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2).

#### Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDTES de la Gironde ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet ☞ 33000 BORDEAUX.

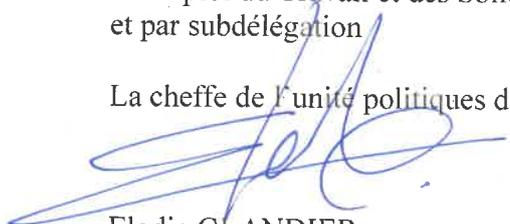
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Bordeaux le 1<sup>er</sup> février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi



Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-28-00016

récépissé de déclaration PELLETIER E

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP909274706**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 9 février 2022 par Madame Elodie PELLETIER en qualité d'entrepreneur individuel situé 19 Ter Chemin du Limancet 33880 BAURECH et enregistré sous le N° SAP909274706 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde enfant de plus de 3 ans à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Assistance administrative à domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

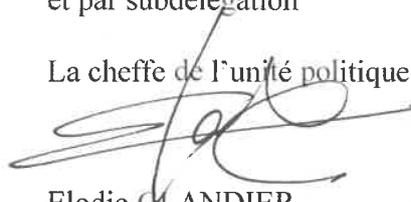
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 28 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elodie CLANDIER', written over a horizontal line.

Elodie CLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-01-00031

récépissé de déclaration Alex Travaux Rénovation  
Extérieur Intérieur

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP909320715**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constata :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 30 janvier 2022 par Monsieur Alexandre TOCQUE en qualité de Président, pour la SAS Alex Travaux Rénovation Extérieur Intérieur située 23 place Jean Moulin 33500 LIBOURNE et enregistré sous le N° SAP909320715 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

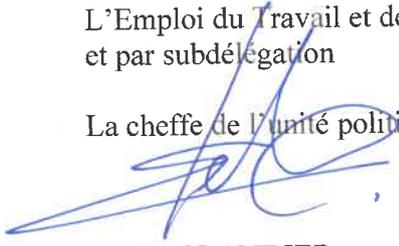
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 1<sup>er</sup> février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

  
Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-03-00005

récépissé de déclaration AMZIANE D



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP904285517**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 28 décembre 2021 par Madame Dyhia AMZIANE en qualité de micro entrepreneur, située 4 allée des forsythias 2ème étage, appt 383 33600 PESSAC et enregistré sous le N° SAP904285517 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 3 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-21-00006

récépissé de déclaration BELLONI G

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP881509558**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 4 février 2022 par Monsieur Gilles BELLONI en qualité d'entrepreneur individuel situé 11 chemin de la Tuilerie 33160 ST AUBIN DE MEDOC et enregistré sous le N° SAP881509558 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

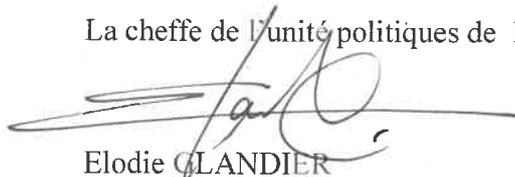
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 21 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi



Elodie CLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-02-00011

récépissé de déclaration BOURGUDIEU J



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP901693192**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 20 janvier 2022 par Monsieur Julien BOURGUDIEU en qualité d'entrepreneur individuel, situé 5 Lieu dit Peyronnat 33390 ST PAUL et enregistré sous le N° SAP901693192 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 2 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-02-00008

récépissé de déclaration BRETILLE F

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP504741869**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 25 janvier 2022 par Madame Florence BRETILLE en qualité de micro entrepreneur, située 90 Rue Robespierre F2 apt 617 33400 TALENCE et enregistré sous le N° SAP504741869 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

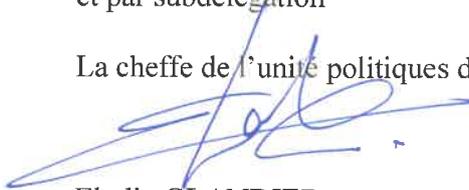
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 2 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi



Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-02-00007

récépissé de déclaration BRIVADY N



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP904812906**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 19 janvier 2022 par Monsieur Nolan BRIVADY en qualité de micro entrepreneur, situé 83 avenue des colonies 33510 ANDERNOS LES BAINS et enregistré sous le N° SAP904812906 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 2 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-28-00017

récépissé de déclaration CASTERA P



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP834299240**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constata :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 12 octobre 2021 par Monsieur Patrice CASTERA en qualité d'entrepreneur individuel situé 28 chemin de Cazaubaque 33360 LIGNAN DE BORDEAUX et enregistré sous le N° SAP834299240 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 28 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-21-00013

récépissé de déclaration CORADI A



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP532475530**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 12 janvier 2022 par Madame Audrey CORADI en qualité d'entrepreneur individuel située 37 avenue de la côte d'Argent APT 12 33380 MARCHEPRIME et enregistré sous le N° SAP532475530 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 21 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-21-00007

récépissé de déclaration FRIDERICI D



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP909589855**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 12 février 2022 par Madame Drucilla FRIDERICI en qualité de micro entrepreneur, située 173 rue du palais Gallien 33000 BORDEAUX et enregistré sous le N° SAP909589855 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 21 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-21-00011

récépissé de déclaration FROIDEFOND C

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP909277550**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 4 février 2022 par Madame Corinne FROIDEFOND en qualité de micro entrepreneur, située 34 Chemin De Loume 34 Chemin De Loume 33560 STE EULALIE et enregistré sous le N° SAP909277550 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

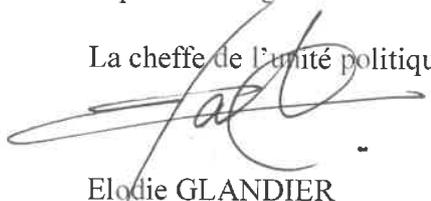
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 21 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi



Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-21-00014

récépissé de déclaration KOUSSA A



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP829432129**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 2 février 2022 par Madame Angélique KOUSSA en qualité de micro entrepreneur, située 5 rue Louis Blériot 33560 CARBON BLANC et enregistré sous le N° SAP829432129 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 21 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-28-00015

récépissé de déclaration LA CLEF BORDELAISE

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP909552457**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constata :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 29 janvier 2022 par Monsieur SYLVAIN DUMAS en qualité de gerant, pour l'EURL LA CLEF BORDELAISE située 5 Allées de Tourny 33000 BORDEAUX et enregistré sous le N° SAP909552457 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

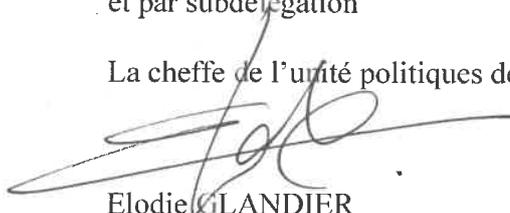
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 28 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi



Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-21-00009

récépissé de déclaration LA ROSE DE  
PAREMPUYRE



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP908923857**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 10 février 2022 par Monsieur Philippe LANGLOIS en qualité de PDG, pour la SAS LA ROSE DE PAREMPUYRE située 10 rue Anna de Noailles 33290 PAREMPUYRE et enregistré sous le N° SAP908923857 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Coordination et délivrance des services à la personne

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

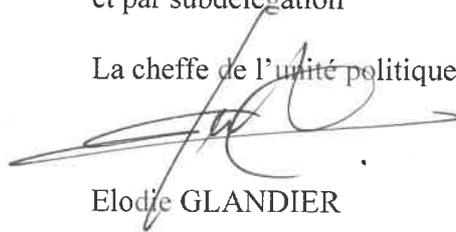
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 21 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elodie Glandier', written over a horizontal line.

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-01-00033

récépissé de déclaration LELA



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP903641231**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 4 novembre 2021 par Monsieur PUJOL LELA en qualité de président, pour la SASU LELA située 33 BIS Avenue Pasteur 33600 PESSAC et enregistré sous le N° SAP903641231 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode mandataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

**Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État (mode mandataire)**

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (33)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (33)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (33)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (33)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

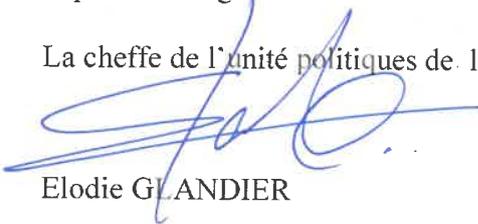
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 1<sup>er</sup> février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi



Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-02-00009

récépissé de déclaration LES"Z" DU LOGIS



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP905159448**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 1<sup>er</sup> février 2022 par Monsieur DUHAMEL en qualité de président pour la SAS LES "Z" DU LOGIS située 6, allée de Nay 33470 GUJAN MESTRAS et enregistré sous le N° SAP905159448 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 2 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-21-00010

récépissé de déclaration MAIGNAN L

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP832270276**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 11 février 2022 par Mademoiselle Laura MAIGNAN en qualité d'entrepreneur individuel, située 127 rue Louis Rochemond 33130 BEGLES et enregistré sous le N° SAP832270276 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

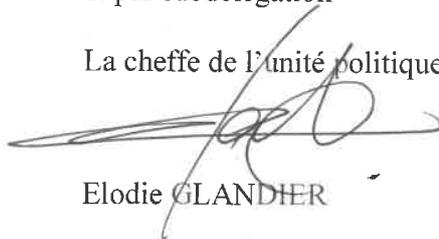
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 21 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi



Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-21-00008

récépissé de déclaration MR concept Bordeaux



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP909247538**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 2 février 2022 par le Service Juridique du Pôle Droit des Affaires, pour la SAS MR Concept Bordeaux situé 1 avenue Neil Armstrong 33700 MERIGNAC et enregistré sous le N° SAP909247538 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Soins et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

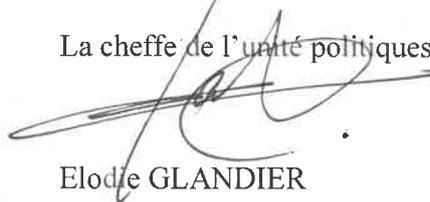
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 21 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi



Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-21-00005

récépissé de déclaration OSTERMANN A



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP909132797**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 8 février 2022 par Monsieur Alexis OSTERMANN en qualité de micro entrepreneur, situé 26 rue des écus 33110 LE BOUSCAT et enregistré sous le N° SAP909132797 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 21 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-21-00012

récépissé de déclaration Proprement Fée



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP909449993**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 10 février 2022 par Madame Rachel ANDERSON en qualité de gérant, pour l'organisme Proprement Fée située 154 allée du Haurat 33470 GUJAN MESTRAS et enregistré sous le N° SAP909449993 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Soins et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 21 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-03-01-00010

récépissé de déclaration RAMPAL A



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP908453673**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**L préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 12 janvier 2022 par Madame Anais RAMPAL en qualité de micro entrepreneur situé 1 rue du cerf volant 33000 BORDEAUX et enregistré sous le N° SAP908453673 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Garde enfant de plus de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 1<sup>er</sup> mars 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-21-00004

récépissé de déclaration ROUD C

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP910072933**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 12 février 2022 par Monsieur Corentin ROUD en qualité d'entrepreneur individuel situé 16 bis rue Rosemonde Gerard 33160 ST MEDARD EN JALLES et enregistré sous le N° SAP910072933 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

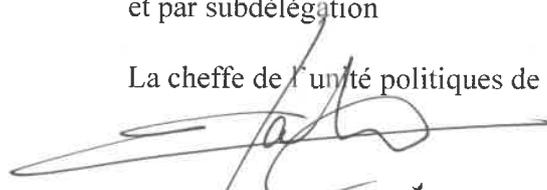
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 21 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi



Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-02-00010

récépissé de déclaration WEISS J



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP885377606**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 30 janvier 2022 par Mademoiselle Juliette WEISS en qualité de micro entrepreneur, située 118 route du Médoc, Résidence Allure - Bâtiment Manège - Apart. 22 33110 LE BOUSCAT et enregistré sous le N° SAP885377606 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 2 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités

33-2022-02-22-00001

récépissé modificatif de déclaration SERVADOM  
NOUVELLE AQUITAINE



**Récépissé modificatif de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP451929905**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**La préfète de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Gironde le 8 février 2022 par Monsieur Eric CHAUBENIT en qualité de gérant, pour l'organisme SERVADOM NOUVELLE AQUITAINE situé Lot 122 parc Gironde Synergies 33820 ST AUBIN DE BLAYE et enregistré sous le N° SAP451929905 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Livraison de repas à domicile.
- Téléassistance et visioassistance

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux le 22 février 2022

Pour la Directrice Départementale de  
L'Emploi du Travail et des Solidarités  
et par subdélégation

La cheffe de l'unité politiques de l'emploi

Elodie GLANDIER

DIRPJJ SUD OUEST

33-2022-03-09-00001

Arrêté de tarif et dotation globale 2021 Institut Don  
Bosco Centre Scolaire Dominique Savio, 181 rue  
Saint François Xavier, 33170 Gradignan

**PREFECTURE DE LA GIRONDE**

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

\*\*\*

\*\*\*

**DIRECTION INTERREGIONALE  
DE LA PROTECTION  
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
SUD OUEST**

**DIRECTION SOLIDARITE GIRONDE**

**LA PREFETE DE LA REGION  
NOUVELLE - AQUITAINE  
PREFETE DU DEPARTEMENT  
DE LA GIRONDE**

**LE PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Tarif et Dotation Globale 2021**

## **IDB CENTRE SCOLAIRE DOMINIQUE SAVIO**

**181 rue Saint François Xavier  
33170 GRADIGNAN**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 314-1 à L. 314-8 ; les articles R. 314-1 à R. 314-63 ; les articles R. 314-80 à R. 314-110 ; les articles R. 314-113 à R. 314-117 ; les articles R. 314-125 à R. 314-127 ; les articles R. 314-197 à R. 314-203-2 ;
- VU l'ordonnance n° 45-1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants ;
- VU le décret 2010-214 du 02/03/10 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la PJJ ;
- VU l'arrêté conjoint d'autorisation de fonctionnement (CD/PJJ) et l'arrêté d'habilitation justice (spécifique PJJ) ;
- VU la délibération du Conseil départemental de Gironde lors de sa séance plénière du 14 décembre 2020 n°2020.82.CD approuvant le budget primitif 2021 ;
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement ;
- SUR proposition de Madame la Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité de la Gironde et de Monsieur le directeur interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Ouest ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Pour l'exercice budgétaire 2021 du **CENTRE SCOLAIRE DOMINIQUE SAVIO**, 181 rue Saint François Xavier 33170 GRADIGNAN, géré par l'**INSTITUT DON BOSCO** :

- Conformément à la procédure prévue à l'article R.314-34 du code de l'action sociale et des familles **les recettes et les dépenses prévisionnelles** sont autorisées comme suit :

DEPENSES :		
Groupe I :	Dépenses d'exploitation courante	664 336
Groupe II :	Dépenses de personnel	4 744 726
Groupe III :	Dépenses afférentes à la structure	1 090 085
	Total	<b>6 499 147 €</b>
RECETTES :		
Groupe II :	Autres produits relatifs à l'exploitation	10 000
Groupe III :	Produits financiers & non encaissables	7 401
	Total	<b>17 401 €</b>

Le résultat de la section Hébergement intégré à l'exercice est un excédent de 127 192 €

- En application de l'article R.314-34, **le prix de journée du CENTRE SCOLAIRE DOMINIQUE SAVIO**

est fixé au **1 janvier 2021** à :

<b>Accueil de jour</b>	<b>211,34 €</b>
<b>Internat</b>	<b>211,34 €</b>
<b>PEAD - Placement à domicile</b>	<b>46,45 €</b>

## Article 2

Ce prix de journée sera versé pour la partie hébergement en dotation globale.

Le service de placement à domicile (PEAD) sera financé en prix de journée.

Prestation	activité prévisionnelle	taux d'occupation	prix de journée au 1er janv 2021	dotation globale	Mensualités
accueil de jour	4 500	68,49%	211,34 €	3 704 855 €	308 737,88 €
internat	13 030	91,53%			
placement à domicile	57 047	93,03%	46,45 €		

## Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai d'un mois, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental et/ou en application des articles L351-1 à L351-8 et R351-15 à R351-41 du Code de l'Action Sociale et des Familles, d'un recours contentieux devant parvenir au secrétariat du Tribunal Inter régional de la Tarification Sanitaire et Sociale : Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun, 33074 Bordeaux Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels il a été notifié ou de la date de publication au recueil des actes administratifs du Département de la Gironde pour les autres personnes.

## Article 4

Monsieur le secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux de la Gironde, Monsieur le Payeur Départemental, Madame la Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité de la Gironde et de Monsieur le directeur interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

BORDEAUX, le

9 MARS 2022

LA PREFETE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice de la Protection de l'Enfance et de la Famille

Jeanne L'HOUC-CLAVEL



# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2022-03-11-00007

Arrêté portant modification de l'habilitation dans le  
domaine funéraire - D'un monde à l'autre  
Thanatopraxie - 282 - Tresses



**Arrêté portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire  
de l'entreprise SARL "D'UN MONDE À L'AUTRE THANATOPRAXIE",  
située à Tresses (33370).**

**- Habilitation N° 21-33-0282 -**

**(modification de la dénomination, nomination d'une cogérante),**

**La Préfète de la Gironde**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, R.2223-23 et L.2223-24 ;

**VU** le décret n°2012-648 du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

**VU** le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire ;

**VU** l'arrêté préfectoral initial, délivré en date du 06 mai 2021, portant habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise SARL "ABARRATEGUI MANON THANATOPRAXIE" située à Tresses (33),

**VU** les statuts mis à jour et le Procès-Verbal suite aux décisions de l'associée unique en date du 24 janvier 2022, définissant la dénomination de l'entreprise SARL "D'UN MONDE À L'AUTRE THANATOPRAXIE" ; et la nomination de la cogérante, Madame Marie Christine MOREIRA,

**VU** le Kbis à jour au 25 janvier 2022 de la SARL "D'UN MONDE À L'AUTRE THANATOPRAXIE",

**VU** la demande transmise par courriel le 28 janvier 2022 et complétée le 18 février 2022, par laquelle Mesdames ABARRATEGUI Manon et Marie Christine MOREIRA, en qualité de gérante et cogérante de l'entreprise SARL "D'UN MONDE À L'AUTRE THANATOPRAXIE", sollicitent la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de la dite-entreprise, - **modification de la dénomination, nomination d'une cogérante** – exploitée 4B, avenue du Périgord à Tresses (33),

**CONSIDERANT** que l'entreprise SARL de thanatopraxie remplit les conditions pour bénéficier de la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire.

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde

**ARRÊTE**

**Article premier** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral, en date du 06 mai 2021, portant habilitation funéraire de l'entreprise SARL "ABARRATEGUI MANON THANATOPRAXIE", exploitée 4B, avenue du Périgord à Tresses (33), est modifié ainsi qu'il suit :

L'entreprise SARL " D'UN MONDE À L'AUTRE THANATOPRAXIE", exploitée 4B, avenue du Périgord à Tresses (33), par Mesdames Manon ABARRATEGUI et Marie Christine MOREIRA, en qualité de gérante et de cogérante, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national, l'activité funéraire suivante :

→ SOINS DE CONSERVATION.

**Article 2** : Le numéro de l'habilitation susvisée demeure le : **21-33-0282** et cette habilitation reste valable jusqu'au **06 mai 2026**.

**Article 3** : Les autres dispositions de l'arrêté du 06 mai 2021 restent inchangées ;

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

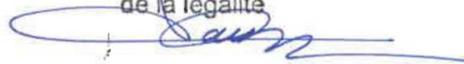
- d'un recours gracieux devant Madame la Préfète de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet – BP 947 – 33063 Bordeaux, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)"

**Article 5** : Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification aux requérantes et pour information à Monsieur Le Maire de la commune de Tresses (33).

Bordeaux, le **11 MARS 2022**

La Préfète,

Pour la Préfète,  
Le Directeur de la citoyenneté et  
de la légalité



Thierry JAY

# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2022-03-15-00003

Arrêté inter-préfectoral du 15 mars 2022 portant  
création du syndicat mixte pour l'aménagement des  
digues de la Gironde (SYMADIG)

Arrêté du 15 MARS 2022

**Arrêté inter-préfectoral portant création du syndicat mixte  
pour l'aménagement des digues de la Gironde ( SYMADIG)**

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

La Préfète de la Gironde,  
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,

- Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée ;
- Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles ( MAPTAM) ;
- Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-5, L 5211-5-1, L 5212-2 et suivants, L 5214-27, L 5711-1 et suivants ;
- Vu** le Code de l'environnement et notamment l'article L 211-7 ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 3 février 2021 de projet de périmètre du syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde (SYMADIG) ;
- Vu** les délibérations concordantes des organes délibérants des établissements publics à fiscalité propre suivants :
- Communauté de communes de Blaye (24/02/21) ;
  - Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (26/02/21)
  - Communauté des communes de la Haute Saintonge (24/03/21)
  - Communauté de communes de L'Estuaire (08/04/21);
- approuvant le périmètre proposé ainsi que les statuts du SYMADIG ;
- Vu** l'avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale de la Gironde, réunie le 8 octobre 2021 ;
- Vu** l'avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale de la Charente-Maritime, réunie le 25 février 2022 ;
- Considérant** que les conditions de majorité pour la création du syndicat sont réunies ;
- Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

## ARRÊTENT :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Est autorisée la création du syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde (SYMADIG) ayant pour objet de déclarer et de gérer les systèmes d'endiguement situés sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde, entre :

- la Communauté des communes de la Haute Saintonge ;
- la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ;
- la Communauté de communes de L'Estuaire ;
- la Communauté de communes de Blaye ;

**ARTICLE 2 :** Le siège du syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde (SYMADIG) est situé 7 rue Taillefer – 17500 Jonzac

**ARTICLE 3 :** Le SYMADIG est constitué sans limitation de durée.

**ARTICLE 4 :** Les statuts du SYMADIG approuvés sont annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;  
Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;  
Les Sous-Préfets de Jonzac, Rochefort et Saintes ;  
La Sous-Préfète de Blaye ;  
Le Président de la communauté de communes de Blaye ;  
La Présidente de la communauté de communes de L'Estuaire ;  
Le Président de la communauté des communes de la Haute Saintonge ;  
Le Président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique ;  
Les Présidents des conseils départementaux de la Charente-Maritime et de la Gironde ;  
Les Directeurs Départementaux des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime et de la Gironde ;  
Le Directeur Départemental des Finances Publiques ;  
Le comptable du syndicat, trésorier du Centre des Finances Publiques de Jonzac.

sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et de la Gironde.

Bordeaux, le 10 MARS 2022

La Préfète,

Pour la Préfète, par délégation,  
le Secrétaire Général

Christophe NOËL du PAYRAT

La Rochelle, le 15 MARS 2022

Le Préfet,

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

Pierre MOLLAGER

La présente décision peut être contestée dans le délai de deux mois suivant sa notification en adressant un recours contentieux au tribunal administratif territorialement compétent ou en le déposant en ligne sur l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)  
Ce recours peut être précédé, d'un recours administratif adressé soit, à l'auteur de la décision (recours gracieux), soit au ministre de l'intérieur (recours hiérarchique).

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

**SYNDICAT MIXTE pour l'aménagement des  
digues de Gironde  
(SYMADIG)**

## Table des matières

CHAPITRE 1 : CONSTITUTION – DENOMINATION - SIEGE SOCIAL – DUREE – MEMBRES.....	3
Article 1 – Cadre juridique .....	3
Article 2 – Membres.....	3
Article 3- Dénomination.....	4
Article 4 – Durée .....	4
Article 5 - Siège de l'établissement.....	4
CHAPITRE 2 : Les MISSIONS DU SYNDICAT .....	4
Article 6 - Compétences.....	4
Article 6.1 – Compétence « Systèmes d'endiguement » .....	4
Article 6.2 – Compétence « Animation et concertation en matière de prévention des inondations » ....	5
Article 6.3 – Articulation entre les compétences et les responsabilités.....	5
Article 7 -Autres modes de coopération.....	5
CHAPITRE 3 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT .....	6
Article 8 - Comité syndical .....	6
Article 8.1 – Organe délibérant du syndicat .....	6
Article 8.2 – Composition et vote .....	6
Article 8.3- Répartition des sièges .....	6
Article 8.2- Le quorum .....	6
Article 8.2 – Pouvoir et suppléance .....	7
Article 8.3 - Durée du mandat .....	7
Article 9 - Attributions du comité syndical .....	7
Article 10 - Bureau syndical .....	8
Article 11 - le Président.....	8
Article 12 - Le(s) Vice-Président(s).....	9
Article 13 – Commissions.....	9
CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES.....	10
Article 15 - Budget du Syndicat mixte.....	10
Article 16 - Recettes.....	10
Article 17 - La répartition des contributions financières entre les membres.....	10
Article 18 - Autres conditions financières.....	10
Article 19 - Les fonctions de trésorier, comptabilité .....	11
CHAPITRE 5 : MODIFICATION STATUTAIRE.....	11
Article 20 - Modifications des statuts .....	11
Article 21 - Adhésion et retrait d'un membre .....	11
CHAPITRE 6 : DISPOSITION DIVERSES .....	11
Article 22 - Dispositions finales.....	11
Article 23 - Règlement intérieur .....	11
Annexe 1 : cartographie du périmètre syndical.....	12

## CHAPITRE 1 : CONSTITUTION – DENOMINATION - SIEGE SOCIAL – DUREE – MEMBRES

### Article 1 – Cadre juridique

En application des dispositions de l'article L.5211-1, L.5212-1 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT), il est créé entre ses membres un syndicat mixte fermé.

Le syndicat est géographiquement compétent sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde, conformément aux dispositions de l'article L.5211-61 du CGCT.

Le Syndicat Mixte est régi, par ordre de priorité :

- par le CGCT, et en particulier les dispositions de ses articles L. 5711-1 et suivants ainsi que leurs renvois ;
- par les présents statuts ;
- par son règlement intérieur.

En cas d'évolution des dispositions législatives et réglementaires, celles-ci s'imposent aux présents statuts sans qu'il soit besoin d'actualiser lesdits statuts.

### Article 2 – Membres

Adhèrent à ce Syndicat mixte en tant que membres, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) suivants, sur les périmètres des communes suivantes où se situent les systèmes d'endiguement de la rive droite de l'estuaire de la Gironde et leurs zones protégées :

- **Communauté de communes de Blaye** (ci-après CCB) pour tout ou partie des communes de :
  - Bayon-sur-Gironde
  - Blaye
  - Fours
  - Gauriac
  - Plassac
  - Saint-Genès-de-Blaye
  - Saint-Martin-Lacaussade
  - Saint-Seurin-de-Bourg
  - Villeneuve
- **Communauté de communes de l'Estuaire** (ci-après CCE) pour tout ou partie des communes de :
  - Anglade
  - Braud et Saint-Louis
  - Etauliers
  - Eyrans
  - Saint Androny
  - Saint-Ciers-sur-Gironde
- **Communauté de communes de Haute-Saintonge** (ci-après CDCHS) pour tout ou partie des communes de :
  - Saint-Bonnet-sur-Gironde
  - Saint-Dizant-du-Gua
  - Saint-Fort-sur-Gironde
  - Saint-Georges-des-Agouts
  - Saint-Sorlin-de-Conac
  - Saint-Thomas-de-Conac

- **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique** (ci-après CARA) pour tout ou partie des communes de :
  - Mortagne-sur-Gironde
  - Floirac

La cartographie du périmètre syndical est annexée aux présents statuts (annexe 1).

### **Article 3- Dénomination**

Le syndicat mixte a pour dénomination : « Syndicat Mixte pour l'aménagement des digues de Gironde » (ci-après le syndicat)

### **Article 4 – Durée**

Le syndicat est constitué sans limitation de durée.

### **Article 5 - Siège de l'établissement**

Le siège du syndicat est fixé au 7 rue Taillefer – 17 500 JONZAC.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du comité syndical.

Les réunions du syndicat se tiennent au siège du syndicat ou dans tout autre lieu situé sur le territoire des membres dudit syndicat.

## **CHAPITRE 2 : LES MISSIONS DU SYNDICAT**

### **Article 6 - Compétences**

#### Article 6.1 – Compétence « Systèmes d'endiguement »

Le syndicat a pour objet de déclarer et de gérer les systèmes d'endiguement situés sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde.

Le syndicat est compétent au titre de la prévention des inondations et lutte contre la submersion marine au sens du 5° du L.211-7, I du Code de l'environnement pour assurer les différentes missions liées à la réduction de la vulnérabilité aux inondations, et plus précisément :

- Définir les systèmes d'endiguement ;
- Obtenir de la maîtrise foncière pour l'emprise des systèmes d'endiguement et leur accès (acquisition, servitude ou convention) ;
- Mettre en place, régulariser et porter les démarches administratives pour mettre en conformité les systèmes d'endiguement avec les législations et réglementations en vigueur ;
- La gestion des systèmes d'endiguement :
  - Surveillance et entretien des systèmes d'endiguement définis ;
  - Rédaction des consignes de gestion (programmation des moyens d'entretien nécessaires à garantir l'efficacité des systèmes d'endiguement ainsi que les opérations de surveillance en toutes circonstances) ;

- Etudes et réalisation de travaux de confortement ;
  - Etudes et travaux pour la réalisation d'ouvrages nouveaux pour la protection ou la prévention contre les inondations et submersions marines ;
  - Réalisation des études réglementaires et notamment les études de danger, les visites techniques approfondies.
- Accompagner les particuliers dans la mise en œuvre de protections individuelles ;

Article 6.2 – Compétence « Animation et concertation en matière de prévention des inondations »

**Le syndicat est également compétent au titre de l'item 12° de l'article L.211-7, I du Code de l'environnement pour assurer une mission d'animation et de concertation, à l'échelle de la rive droite de l'Estuaire, relatives à la prévention des inondations, et plus précisément :**

- Informer et sensibiliser les populations sur les risques d'inondations et de submersion ;
- Rappeler l'historique des événements sur le territoire en matière de prévention des inondations ;
- Accompagner les collectivités dans l'organisation d'alerte, l'information et la gestion de crise, l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration ou la révision de leur DICRIM, de leur PCS, la mise en place de dispositifs locaux de surveillance.

Article 6.3 – Articulation entre les compétences et les responsabilités

**Les compétences du syndicat n'exonèrent pas de leur responsabilité les différents acteurs pouvant intervenir dans les différents domaines tenant à la lutte contre les inondations et la submersion au titre du droit existant, et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (Code de l'environnement art. L. 215-14), et le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (CGCT, art. L. 2122-2 5°).**

### **Article 7 -Autres modes de coopération**

**Le syndicat mixte a la faculté de conclure, avec des membres ou des tiers non membres tels que des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes ou autres, pour des motifs d'intérêt public local et à titre de complément du service assuré à titre principal pour les membres, des conventions ou tous autres dispositifs légaux, et ce dans les conditions requises par la loi et la jurisprudence et notamment des règles de la commande publique en cas d'application de ces dernières.**

**Notamment, pour la réalisation des missions qui leur incombent respectivement, le Syndicat mixte et tout ou partie de ses membres pourront notamment conclure toutes conventions à l'effet de mettre les services du Syndicat mixte à la disposition de ses membres qui en feront la demande, pour l'exercice de leurs compétences et/ou à l'inverse, faire bénéficier le Syndicat mixte de la mise à disposition, par les membres, de leurs services, comme prévu par l'article L. 5211-4-1 et L.5211-56 du CGCT.**

**Le cas échéant, et dans la limite des textes en vigueur, le syndicat peut intervenir sur le territoire de collectivités non adhérentes, compris dans le périmètre de son bassin versant, par le biais de convention avec ces collectivités, de manière à apporter une compétence technique et à assurer une cohérence des actions sur le bassin versant.**

## CHAPITRE 3 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte est administré par un comité syndical, un bureau et un Président.

### **Article 8 - Comité syndical**

#### Article 8.1 – Organe délibérant du syndicat

Le comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat mixte, composé de l'ensemble des délégués désignés par les membres dans les conditions fixées aux présents statuts.

Le comité syndical est soumis aux règles de fonctionnement prévues aux présents statuts et aux articles L.5212-1 et suivants, notamment L.5212-6, du CGCT.

Le Règlement Intérieur sera établi dans les 6 mois suivant le renouvellement du comité pour adapter le fonctionnement du comité syndical aux règles ci-après énoncées.

#### Article 8.2 – Composition et vote

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 11 délégués titulaires désignés par les instances délibérantes des EPCI à fiscalité propre membre pour la durée du mandat de ces dernières.

Chaque délégué participe au vote de chacune des délibérations relatives à l'exercice de la ou des compétence(s) auxquelles les membres qu'ils représentent adhèrent.

A chaque délégué est associé un suppléant désigné de la même manière que le délégué titulaire, et chargé de le remplacer en cas d'empêchement.

#### Article 8.3- Répartition des sièges

La répartition des délégués est calculée selon la représentativité relative de chaque EPCI-FP adhérent à l'aide du critère suivant, rapporté à une base de 11 membres :

- Linéaire de système d'endiguement compris dans chaque EPCI-FP.

Ce calcul donne la répartition suivante :

<b>EPCI</b>	<b>Linéaire en km</b>	<b>Représentativité</b>	<b>Nombre de délégués effectif</b>
<b>CCB</b>	<b>11</b>	<b>18.33 %</b>	<b>2</b>
<b>CCE</b>	<b>28</b>	<b>46.67 %</b>	<b>5</b>
<b>CDCHS</b>	<b>16</b>	<b>26.27 %</b>	<b>3</b>
<b>CARA</b>	<b>5</b>	<b>8.33 %</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>100 %</b>	<b>11</b>

#### Article 8.2- Le quorum

Le comité syndical n'est réuni valablement pour prendre des décisions que si le quorum correspondant à la moitié simple des délégués syndicaux est atteint. Les décisions sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, sauf dispositions contraires précisées.

Le quorum s'apprécie au vu de la présence physique des représentants au comité syndical.

Si après une réunion régulièrement convoquée, le quorum n'est pas atteint, le comité syndical est à nouveau convoqué à 3 jours ouvrés au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement, sans condition de quorum.

#### Article 8.2 – Pouvoir et suppléance

La suppléance est prioritaire par rapport à tout pouvoir qui serait octroyé par un délégué titulaire absent.

Un délégué titulaire empêché d'assister à une séance et ne pouvant être représenté par son suppléant peut donner pouvoir, par écrit et signé, à un autre délégué titulaire de son choix.

Ainsi, le pouvoir n'est valable que si le délégué titulaire et son délégué suppléant sont tous deux absents ou empêchés.

#### Article 8.3 - Durée du mandat

Les membres des organes du syndicat mixte sont nommés pour la durée des mandats de l'assemblée qui les a désignés sans préjudice des dispositions ci-après.

Après le renouvellement général de ces assemblées, les membres du syndicat mixte désignent à nouveau les délégués appelés à siéger au sein du Comité syndical.

Les nouveaux délégués doivent être convoqués par le Président, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit la réunion d'installation des établissements publics du coopération intercommunal membres.

Le mandat des délégués sortants se proroge de plein droit jusqu'au renouvellement des instances susvisées.

Lors du renouvellement général des assemblées, le Président et le Bureau sortant exercent la plénitude de leurs fonctions jusqu'à l'élection du nouveau Président et du nouveau Bureau.

En cas de vacance parmi les délégués, par suite de décès, démission ou toute autre cause, l'organe délibérant du membre concerné pourvoit au remplacement dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

À défaut pour un membre d'avoir désigné ses délégués, il sera fait application de l'article L.5211-8 du CGCT pour les membres issus des EPCI-FP.

#### Article 9 - Attributions du comité syndical

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de l'objet du syndicat mixte

Il peut déléguer une partie de ses compétences collégialement au bureau ou individuellement au président à l'exception des domaines suivants :

- Élire le président et les membres du bureau,
- Adopter le règlement intérieur du syndicat,
- Approuver les nouveaux membres,
- Voter le budget et le compte administratif,
- Fixer et appeler les contributions financières des membres ;
- Décider la création d'emplois,
- Propose de modifier les conditions de financement du syndicat ;
- Propose de modifier les statuts.

### Article 10 - Bureau syndical

Le comité syndical élit en son sein un bureau composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.

Les élections et la périodicité de renouvellement du bureau sont définies par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le comité syndical peut déléguer au bureau et au Président les pouvoirs d'administration et de gestion par une délégation spéciale ou permanente dans les limites permises par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10.

Le Bureau assure la gestion et l'administration du Syndicat en fonction des délégations qu'il a reçu du comité syndical. En dehors de ces délégations, le Bureau est un lieu de préparation des décisions du comité syndical.

### Article 11 - le Président

Le Comité Syndical élit en son sein un Président.

Il est l'organe exécutif du syndicat mixte pour la durée du mandat syndical. Son mandat est prorogé jusqu'au renouvellement de tous les organes du syndicat mixte. Il assure la représentation juridique du syndicat mixte dont il est l'ordonnateur, il prescrit l'exécution des recettes.

Le Président peut, sans autorisation préalable du Comité Syndical, faire tout acte conservatoire ou interruptif des délais de forclusion, prescription ou de déchéance.

Il est chargé de la préparation et de l'exécution des décisions du Comité Syndical et du Bureau.

Le Président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L. 2121-14 et L. 2131-11 du CGCT. Il détient la police de l'assemblée qu'il préside et peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie des fonctions qui lui ont été confiées à ses vice-présidents.

Le Président est l'organe exécutif du syndicat et à ce titre :

- convoque aux séances du comité syndical et du bureau,
- dirige les débats et contrôle les votes,
- prépare le budget,
- prépare et exécute les délibérations du comité syndical,
- est chargé, sous le contrôle du comité syndical, de la gestion des biens du syndicat,
- ordonnance les dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat,
- accepte les dons et legs,
- est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du Bureau, peut, par délégation du comité syndical, être chargé du règlement de certaines affaires à l'exception des attributions fixées à l'article L.5211-10 du CGCT. Il rend compte à la plus proche réunion du comité syndical des décisions intervenues dans le cadre de ses délégations.
- représente le syndicat en justice.

Le Président est élu parmi les délégués au scrutin secret majoritaire à 3 tours.

Le Président peut recevoir des délégations de compétences du Comité Syndical dans les limites prévues à l'article L. 5211-10 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du CGCT, le Président peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou à d'autres membres du Bureau dans les conditions par cet article.

Le Président peut donner délégation de signature, au Directeur Général des Services et aux Responsables des Services.

#### Article 12 - Le(s) Vice-Président(s)

Les Vice-présidents remplacent, dans l'ordre de nomination, le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

Les Vice-présidents sont élus parmi les délégués au scrutin secret majoritaire à 3 tours, comme les autres membres du Bureau.

#### Article 13 – Commissions

Le comité syndical peut, à tout moment, créer des commissions permanentes ou temporaires.

Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du comité syndical.

## CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

### Article 15 - Budget du Syndicat mixte

Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses et recettes des services pour lesquels il est constitué.

### Article 16 - Recettes

Les ressources non affectées perçues par le Syndicat Mixte pour l'aménagement des digues de Gironde permettent à celui-ci de pourvoir au financement des charges des services fonctionnels du Syndicat.

Les recettes du budget du Syndicat comprennent celles prévues à l'article L. 5212-19 du CGCT, notamment :

- Les contributions des membres adhérents au Syndicat mixte,
- Les subventions obtenues,
- Le produit des taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par le Syndicat mixte,
- Le produit des emprunts,
- Le produit des dons et legs,
- Le fond de compensation de la TVA,
- Les revenus des biens meubles ou immeubles du syndicat,
- D'une manière générale, de toutes ressources prévues par le code général des collectivités.

Copie du budget et des comptes du Syndicat sont adressées, chaque année, aux membres adhérents.

### Article 17 - La répartition des contributions financières entre les membres

Le montant de la contribution des membres aux dépenses du syndicat est fixé chaque année lors du vote du budget par délibération du comité syndical.

La clé de répartition détermine la participation financière de chacun des adhérents.

La contribution des membres aux dépenses du syndicat est déterminée en fonction du linéaire de système d'endiguement compris dans chaque collectivité.

<b>EPCI</b>	<b>Linéaire en km</b>	<b>Représentativité</b>
<b>CCB</b>	<b>11</b>	<b>18,33 %</b>
<b>CCE</b>	<b>28</b>	<b>46,67 %</b>
<b>CDCHS</b>	<b>16</b>	<b>26,67 %</b>
<b>CARA</b>	<b>5</b>	<b>8,33 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>100 %</b>

### Article 18 - Autres conditions financières

Tout mécanisme financier qui n'aurait pas été prévu par les présents statuts et ses annexes fait l'objet de décisions du comité syndical dans les conditions prévues par les textes en vigueur et sous réserve de ne pas être en contradiction avec les présents statuts.

### Article 19 - Les fonctions de trésorier, comptabilité

Les règles de comptabilité publique sont applicables au Syndicat mixte.

Les fonctions de comptable public du Syndicat mixte sont exercées par le comptable de la Trésorerie de Jonzac.

## CHAPITRE 5 : MODIFICATION STATUTAIRE

### Article 20 - Modifications des statuts

Le syndicat peut à tout moment étendre ou restreindre ses compétences sur des domaines présentant une utilité pour les membres.

L'extension de l'objet du syndicat et plus largement toute modification statutaire hors adhésion ou retrait peuvent être proposées à l'initiative du comité syndical ou de l'un de ses membres.

L'extension ou la réduction de l'objet du syndicat est soumise au respect des articles L.5211-17 et L.5211-20 du CGCT et à l'adoption d'un arrêté préfectoral.

### Article 21 - Adhésion et retrait d'un membre

L'adhésion d'un nouveau membre est soumise au respect de l'article L.5211-18 du CGCT.

Tout membre peut faire valoir son droit au retrait du syndicat après en avoir informé le président par un courrier auquel est jointe la délibération portant décision de retrait.

Il conviendra d'appliquer l'article L.5211-19 du CGCT.

## CHAPITRE 6 : DISPOSITION DIVERSES

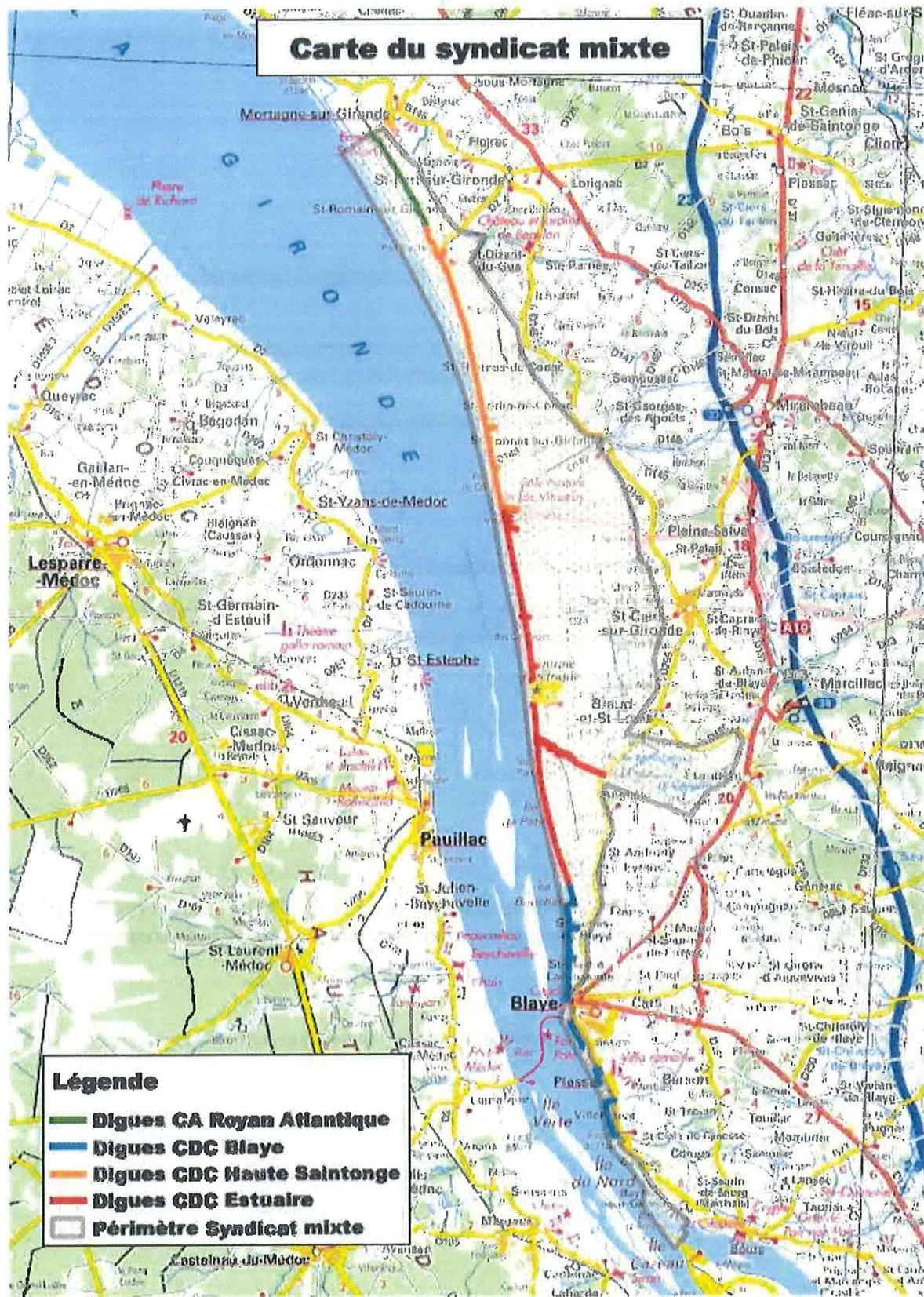
### Article 22 - Dispositions finales

Pour toute disposition non évoquée dans les présents statuts, les articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ainsi que les dispositions auxquelles ils renvoient sont applicables.

### Article 23 - Règlement intérieur

Conformément aux dispositions du CGCT, le syndicat mixte se dotera d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivront son installation.

# ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE DU PERIMETRE SYNDICAL



# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2022-03-16-00001

Arrêté du 16 mars 2022 modifiant l'arrêté  
n°33-2022-02-24-00003 du 24 février 2022 portant  
nomination des membres des commissions de  
contrôle chargées de la régularité des listes  
électorales dans les communes de l'arrondissement  
de Libourne

**Arrêté du 16 mars 2022  
modifiant l'arrêté n° 33-2022-02-24-00003 du 24 février 2022  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes  
de l'arrondissement de Libourne**

**Le Sous-préfet de Libourne, par intérim**

**VU** le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2022 désignant M. Vincent FERRIER, sous-préfet de l'arrondissement de Langon, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Libourne, par intérim, et donnant délégation de signature ;

**VU** les propositions des maires de Saint-Michel-de-Fronsac et d'Izon ;

**VU** l'ordonnance du 17 février 2022 modifiée de la présidente du tribunal judiciaire de Libourne ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de compléter l'arrêté préfectoral n° 33-2022-02-24-00003 afin de tenir compte de la nouvelle proposition du maire de Saint-Michel-de-Fronsac et d'Izon, désignant des suppléants ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Libourne.

**ARRÊTÉ**

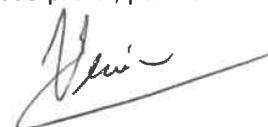
**Article premier** : L'arrêté préfectoral n° 33-2022-02-24-00003 du 24 février 2022 portant nomination de membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Libourne est modifié conformément aux annexes 1 et 2.

**Article 2** : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent en annexe 1 et en annexe 2 du présent arrêté.

**Article 3** : La secrétaire générale de la sous-préfecture de Libourne et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde. Il est également affiché à la sous-préfecture de Libourne et dans les communes, **sans délais**.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire, devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet - BP 947 - 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)".

Le sous-préfet, par intérim



Vincent FERRIER

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2022

Commission de révision des listes électorales des communes de moins de 1000 habitants et des communes de 1000 habitants et plus, composées selon l'article L.19 du Code électoral				
Commune de moins de 1000 habitants – article L.19.IV du Code électoral				
Nom de la commune	Canton	NOM-PRENOM DU CONSEILLER MUNI-CIPAL	NOM PRENOM DU DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	NOM ET PRENOM DU DELEGUE DU TRIBUNAL
Saint-Michel-de-Fronsac	16 -- Le Libournais-Fronsadais	Titulaire : DURAND Alexis Suppléante : PAPON Sylvie née DURAND	Titulaire :FAURE France née CABOY Suppléante : Aline BESSON née CHA-MAILLARD	Titulaire : PONTALIER Yves Suppléante : BOUVET Pascal née QUERAUD

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2022

<b>Commissions de révision des listes électorales des communes de 1000 habitants et plus composées selon les articles L.19. V et L.19.VI du Code électoral</b>			
<b>NOM COMMUNE</b>	<b>CANTON</b>	<b>Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la première liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</b>	<b>Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</b>
<b>IZON</b>	<b>16 – Le Libournais-Fron-sadais</b>	Titulaires : CARO Chantal ; BRARD Philippe ; GANNE Arnaud Suppléantes : LARGOUET Karyn née FORESTIER VIDORETTA Virginie	Titulaires : FONTAINE Aline ; MALVILLE Frédéric Suppléante : FAGEOLLE PIQUER Ludivine Grâce
			<b>Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</b>

SNCF Réseau

33-2022-03-15-00002

Décision de déclassement du domaine public  
ferroviaire d'un terrain sis à BORDEAUX, parcelles  
cadastrées AZ 163 et AV 141p

## DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : **SO0331-01**

### SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Sud-Ouest

Vu l'absence d'avis du Conseil Régional informé le 19 novembre 2021

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 2 mars 2022,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau,

**DECIDE :****ARTICLE 1**

Le terrain nu sis à BORDEAUX tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface
		Section	Numéro	
33063 – BORDEAUX		AZ	163	819 m <sup>2</sup>
33063 – BORDEAUX		AV	141p	224 m <sup>2</sup>
			Total	1 043 m <sup>2</sup>

**ARTICLE 2**

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de Gironde et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Gironde.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Fait à BORDEAUX

Le

15-03-22 | 09:06 CET

Le directeur territorial Nouvelle Aquitaine

Signature :

*GARY Jean-Luc*

15-03-22 | 09:06 CET